

PLENUMVERGADERING

van

WOENSDAG 21 MEI 2008

Namiddag

SÉANCE PLÉNIÈRE

du

MERCREDI 21 MAI 2008

Après-midi

De vergadering wordt geopend om 14.24 uur en voorgezeten door de heer Herman Van Rompuy.
La séance est ouverte à 14.24 heures et présidée par M. Herman Van Rompuy.

Tegenwoordig bij de opening van de vergadering is de minister van de federale regering:
Ministre du gouvernement fédéral présent lors de l'ouverture de la séance:
Melchior Wathelet.

De **voorzitter**: De vergadering is geopend.
La séance est ouverte.

Een reeks mededelingen en besluiten moeten ter kennis gebracht worden van de Kamer. Zij worden op de website van de Kamer en in de bijlage bij het integraal verslag van deze vergadering opgenomen.
Une série de communications et de décisions doivent être portées à la connaissance de la Chambre. Elles seront reprises sur le site web de la Chambre et insérées dans l'annexe du compte rendu intégral de cette séance.

Berichten van verhindering **Excusés**

Bruno Tobback, wegens ambtsplicht / pour devoirs de mandat;
Leen Dierick, met zending buitenslands / en mission à l'étranger;
Véronique Salvi, zwangerschapsverlof / congé de maternité;
Denis Ducarme, Christine Van Broeckhoven, buitenslands / à l'étranger;
Daniel Ducarme, Raad van Europa / Conseil de l'Europe.

01 Agenda

01 Agenda

Collega's, kunnen wij onze werkzaamheden beginnen?

01.01 Gerolf Annemans (Vlaams Belang): (...).

De **voorzitter**: Het begin toch, althans.

01.02 Gerolf Annemans (Vlaams Belang): Mijnheer de voorzitter, moet ik echt een procedurekwestie aanhalen om dat te testen? Volgens mij kunt u de vergadering niet aanvangen, hoor.

De **voorzitter**: Misschien zal de heer Nollet dat doen.

01.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen!): Monsieur le président, je vous demande la parole en ce début de séance car nous allons entamer des travaux que nous estimons extrêmement importants, à savoir des travaux budgétaires. Or, je ne vois pas, en séance, le ministre compétent pour le Budget, à savoir M. Yves Letermé.

Monsieur le président, chers collègues, nous savons tous qu'il y a deux moments fondamentaux dans la vie d'un gouvernement: d'une part, lorsque le gouvernement dépose sa déclaration de politique générale et, d'autre part, lorsqu'il dépose le budget et annonce de quelle manière il va pouvoir financer les engagements

qu'il a pris.

Dans de pareilles circonstances, j'estime, monsieur le président, que le premier ministre, compétent qui plus est pour les matières budgétaires doit être présent. Nous en avons déjà parlé en Conférence des présidents tout à l'heure. Vous connaissez ma demande. Je me doute bien que vous avez eu l'un ou l'autre contact avec le cabinet du premier ministre et je souhaiterais savoir si vous avez maintenant une information à nous donner sur la présence du premier ministre en séance.

Monsieur le président, nous vivons une période politique délicate et une période budgétaire particulièrement difficile. Le Bureau du Plan vient encore de remettre un rapport ce matin qui nous annonce un déficit, contrairement à ce qu'indique le gouvernement. Quant au premier ministre, il est à l'étranger! Monsieur le président, il y a un problème. Je l'ai déjà signalé en Conférence des présidents. Je vous demande maintenant si vous avez une information à nous transmettre quant à la présence du premier ministre en séance plénière. C'est quand même son rôle de venir ici, au parlement, défendre son budget, pour autant qu'il puisse encore y croire! Le capitaine ne peut pas être absent au moment où le navire commence à tanguer!

01.04 Gerolf Annemans (Vlaams Belang): Mijnheer de voorzitter, mijn fractie is het niet eens met de vorige spreker. Inderdaad, wij zouden de eerste minister willen bedanken, omdat hij vandaag door zijn afwezigheid toch ergens onderstreept waar het echt over gaat.

Dit is geen begroting; niemand vindt dat het een begroting is. Ik heb zelfs publieke debatten gehad met de heer Verherstraeten voor de televisie, waarin hij zegt: "Laten we toch ten minste al een begroting maken, want anders kunnen we ook geen begrotingscontrole maken". Iedereen wacht dus op de begrotingscontrole.

Vervolgens is er de verwarring over het feit dat er nog een sociaaleconomische top tussen zal worden gewrongen, waarvan de effecten ook heel onduidelijk zijn, laat staan de effecten op de begroting die we nu zullen bespreken. Wat hier gebeurt, is eigenlijk niet ernstig: de begroting is eigenlijk een farce, een vertoning uit een schouwtoneel.

Ik wil onderstrepen dat wij de bespreking wel zullen meemaken, dat wij actief het woord zullen nemen, dat wij onze commentaren zullen laten horen waar nodig, maar dat onderhavige begroting toch niet echt ernstig nemen, net zo min als de eerste minister dat doet door hier vandaag afwezig te zijn, net als vorige week, toen hij dacht dat de begrotingsbespreking zoals aanvankelijk aangekondigd, zou plaatsvinden. Hij heeft er twee keer voor gezorgd dat hij in het buitenland was op het ogenblik dat de Kamer de begroting bespreekt. Daardoor onderstreept hij in feite waar het over gaat: deze begroting is geen begroting. Laten we ze dan ook niet als zodanig behandelen. Met andere woorden, voor mij is de komst van de eerste minister absoluut niet nodig, vermits deze bespreking dat ook niet verdient.

01.05 Christian Brotcorne (cdH): Monsieur le président, j'ai pris acte des propos de M. Nollet, propos que je peux d'ailleurs comprendre, au regard de la position de son groupe.

Toutefois, je voudrais attirer l'attention des membres sur le fait que le secrétaire d'État est bel et bien présent parmi nous. Il est pleinement compétent en matière budgétaire. Il a assisté à tous les travaux de la commission des Finances, à la satisfaction – me semble-t-il – de tous les commissaires. Il a toujours fait preuve d'efficacité. À aucun moment, le travail qu'il a effectué ou ses compétences n'ont été mises en doute. Je ne comprends donc pas pourquoi aujourd'hui, alors que le projet de loi est soumis à l'examen de l'assemblée plénière, ses compétences devraient soudain être remises en cause.

01.06 Meyrem Almaci (Ecolo-Groen!): Mijnheer de voorzitter, ik onderschrijf volstrekt het betoog van mijn collega, de heer Nollet. Wij hebben u in de Conferentie van voorzitters gevraagd waarom premier Letermé niet aanwezig zou zijn. U hebt gezegd dat hij in Ljubljana zat omdat hij dacht dat het op 15 mei zou doorgaan. Wij hebben gerepliceerd dat hij op dat moment al in Peru zat en dat dit ook van tevoren geweten was.

Geachte collega's, de begroting is een kroonstuk voor de regering. We hebben hier een halve begroting en een halve regering. Dat is al veelzeggend. De verwijzing van de collega van cdH naar de staatssecretaris gaat wat ons betreft niet op. Ik ga mij niet uitspreken over de bekwaamheid van de staatssecretaris maar wel over de verantwoordelijkheid. De begroting valt onder de verantwoordelijkheid van de premier. Hij was ook minister van Begroting in de vorige regering, hij is diegene die de begroting heeft ingediend die de basis

vormt van de huidige begroting. Hij was niet aanwezig in de commissies hoewel hem dat bij de aanvang ook werd gevraagd. Opnieuw is hij niet aanwezig. Wij kunnen hem geen vragen stellen, hij is hier niet om zijn eigen begroting te verdedigen. Wij vragen dat hij hier vandaag aanwezig zou zijn en zijn leiderschap zou opnemen.

01.07 Servais Verherstraeten (CD&V - N-VA): Mijnheer de voorzitter, deze begroting is wel een ernstige begroting. Dat zal blijken uit het debat. Dat debat zal mee gevoerd worden door de excellentie die daarvoor bevoegd is, de heer Wathelet. Mag ik er de collega's misschien op wijzen dat de begrotingsdebatten de laatste jaren niet gevoerd werden in aanwezigheid van de eerste minister maar wel in aanwezigheid van diegene die daarvoor bevoegd was. Ik heb dat even nagekeken. Dat is nu niet anders. Vroeger werd de aanwezigheid van de eerste minister niet gevorderd, ook niet door de Ecolo-Groen!-fractie. Ik stel voor dat we het debat aanvatten.

01.08 Melchior Wathelet, secrétaire d'État: Monsieur le président, je voudrais tout d'abord préciser que je serai à la disposition de la Chambre le temps nécessaire aux travaux, tout comme je l'ai été en commission. Je suis prêt à répondre à l'entièreté des questions. J'avais cru comprendre que la volonté de tous les membres, tant de la majorité que de l'opposition, était d'avancer sur le budget, d'en débattre. Aussi est-il important de discuter sur le fond, sur les montants, sur la manière dont ce budget a été élaboré. Ce serait plus productif et enrichissant que de savoir qui vient défendre le budget. Je le ferai au nom du gouvernement et répondrai à l'ensemble des questions comme je l'ai fait en commission. Mais je pensais que l'objectif de tout un chacun était d'avancer en la matière, d'avoir ce débat, cet échange. Il importe que celui-ci ait lieu cet après-midi. En tout cas, je suis à disposition.

01.09 Peter Vanvelthoven (sp.a+VI.Pro): Mijnheer de voorzitter, ik ben er voorstander van dat de zaken vooruitgaan en dat het debat kan plaatsvinden. Mijnheer de staatssecretaris, een voorwaarde voor een debat is echter wel de aanwezigheid van de bevoegde vakministers.

Zoals daarnet werd afgesproken in de Conferentie van voorzitters zullen we beginnen met de algemene bespreking gekoppeld aan Financiën. Ik zie echter dat de minister van Financiën niet aanwezig is. De plenaire vergadering begint om 14.15 uur. Het is nu reeds een kwartier later en hij is nog steeds niet aanwezig.

In de algemene bespreking zullen ook andere zaken aan bod komen dan louter begroting en financiën. Ik wens dus dat ook de andere leden van de regering aanwezig zijn wanneer het debat begint.

01.10 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen!): Monsieur le président, je voudrais d'abord répondre à M. Wathelet que dans des moments forts comme ceux que nous vivons pour l'instant, la présence ou l'absence d'un premier ministre a tout son sens politique. Cet élément fait aussi partie du débat de fond.

Vous ne pouvez pas simplement séparer la forme du fond et affirmer que l'important est de pouvoir discuter des chiffres! Non! Ce qui compte c'est de discuter de la situation politique et budgétaire dans laquelle on se trouve.

Monsieur le président, c'est la raison pour laquelle – ce n'est pas mon habitude; je ne le fais pas souvent – je fais appel à l'article 50 du Règlement et dépose une demande de réquisition de présence du premier ministre pour le débat budgétaire.

De **voorzitter**: We hebben daarover daarstraks een discussie gehad in de Conferentie van voorzitters. Ik wil in mijn repliek aan de heer Nollet twee zaken preciseren.

Over het eerste punt zullen we het wel niet eens worden.

Dans un gouvernement que j'ai bien connu puisque j'en ai été membre pendant six ans, le premier ministre n'a jamais assisté au débat du budget. Jamais en six ans. Le ministre du Budget, le ministre des Finances et les autres ministres compétents étaient présents. Je ne me souviens pas aussi clairement du gouvernement Verhofstadt mais j'imagine que c'était la même chose. La présence du premier ministre n'est pas requise pour ce débat. Il requiert la présence du ministre du Budget et des ministres compétents pour les différentes matières.

Deuxième point, qui est impliqué par le premier, comme M. Vanvelthoven l'a dit, il faut que les ministres

compétents soient présents pour leurs matières. Si on commence par la discussion générale sur les finances, il est normal que le ministre des Finances soit présent. On n'entamera donc pas la discussion générale sur les finances sans le ministre compétent.

01.11 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen!): Monsieur le président, vous avancez deux arguments. Le premier est le fait que les ministres compétents doivent être présents. J'aimerais signaler à l'ensemble des collègues que, dans le tableau des présences et absences remis en conférence des présidents, aujourd'hui, sept ministres et secrétaires d'État seront absents!

On ne pourra donc pas parler en présence du ministre de la Coopération au développement; or mes collègues souhaitent aborder cette question. On ne pourra donc pas parler en présence du ministre des Affaires étrangères. On ne pourra pas parler en présence du ministre Van Quickenborne. On ne pourra pas parler en présence du secrétaire d'État Carl Devlies. On ne pourra pas parler en présence d'Olivier Chastel. On ne pourra pas parler en présence de Charles Michel.

Peut-être que le premier ministre putatif, qui vient d'arriver, pourra répondre à tout le monde!

Monsieur le président, je dois encore répondre à votre premier argument: le ministre du Budget était présent par le passé. Et vous avez raison.

Mais aujourd'hui, monsieur le président, qui est le ministre compétent pour le Budget? Qui? Je vous demande de me citer l'arrêté royal et sa date de publication. Qui est le ministre compétent pour le Budget?

Vous ne répondez pas. J'ai consulté le Moniteur. Le Moniteur du 24 avril nous précise que, "par arrêté royal du 17 avril 2008, dans le cadre de l'attribution des compétences ministérielles, le premier ministre est compétent en matière de Mobilité, de Lutte contre la fraude et de Budget". C'est donc lui le ministre compétent en matière de Budget. Je n'ai pas trouvé d'autre trace et je vous mets au défi de trouver un autre arrêté royal.

C'est cet arrêté royal qui précise qui est compétent en matière de Budget. À ma connaissance, il n'a pas été modifié. Si vous lisez le document que j'ai remis sur votre bureau, vous verrez que je n'ai pas demandé la présence du premier ministre, mais celle du ministre compétent pour le Budget. Il se fait qu'en vertu de cet arrêté royal du 17 avril 2008, le premier ministre est ce ministre compétent pour le Budget. Je demande donc qu'il soit ici pour le défendre.

Par ailleurs, monsieur Wathelet, dans le budget que vous déposez, je remarque des signatures. Je vous rappelle qu'à l'époque où le budget a été adopté, vous n'étiez pas membre de ce gouvernement, vous n'étiez pas secrétaire d'État de ce gouvernement et que le ministre en charge du Budget au moment de son dépôt est Yves Leterme lui-même.

Donc, monsieur le secrétaire d'État, je suis d'accord avec vous: nous avons eu de bonnes discussions en commission, mais l'arrêté royal qui fixe les compétences aujourd'hui, telles que connues, est celui qui stipule que le premier ministre est compétent pour le Budget.

D'un point de vue politique, on ne peut pas comprendre que, dans un tel moment, pour un acte aussi important que le budget, le premier ministre soit absent.

Monsieur le président, je vous ai mis au défi: pouvez-vous me présenter un autre arrêté royal relatif aux compétences? En effet, votre argument était que le ministre du Budget devait être présent. Vous ignoriez qui était ministre du Budget aujourd'hui et je vous le dis: l'arrêté royal existe, mais peut-être disposez-vous d'un autre arrêté royal?

01.12 Melchior Wathelet, secrétaire d'État: Monsieur le président, pour répondre à M. Nollet, un protocole d'accord a pu effectivement être trouvé entre le premier ministre et moi-même. Ce protocole d'accord a été communiqué au Conseil des ministres et indique que l'ensemble des compétences budgétaires a été transféré au secrétaire d'État au Budget.

Il est vrai, monsieur Nollet, je vous le concède, que je n'étais pas membre du gouvernement intérimaire qui a fait le budget. Vous allez peut-être demander au ministre qui a assuré l'intérim pendant les négociations budgétaires de venir.

L'important reste le fond. Nous avons eu toutes ces discussions en commission. J'ai défendu ce budget car je pense qu'il est positif et qu'il est bon. J'ai développé des arguments et j'ai répondu à l'entière de vos questions, avec des documents à l'appui. Nous avons respecté les délais de dépôt des documents pour que chacun puisse en prendre connaissance.

Nous avons respecté le protocole conclu au sein du gouvernement qui vise à transférer les compétences au secrétaire d'État au Budget. J'entends donc bien pouvoir poursuivre le travail que j'ai fait en commission, respecter le protocole d'accord conclu en Conseil des ministres et défendre ce budget. Je préférerais discuter du fond plutôt que de la procédure.

01.13 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen!): Monsieur Wathelet, je voudrais vous rappeler la chronologie des événements en commission. Certes, vous étiez présent et vous avez répondu à certaines de nos questions; j'espère d'ailleurs aborder les autres questions en présence du premier ministre tout à l'heure.

Je suis désolé de devoir vous rappeler qu'au début des travaux, le ministre compétent pour le Budget est venu en commission pour le débat de politique générale qui y était lié. Je demande simplement le parallèle!

Je ne dis pas que le premier ministre, compétent pour le Budget, doit être présent toute la soirée. Je demande simplement qu'il soit présent lorsque nous débattons de la politique générale et de la situation budgétaire. Vous pouvez dire ce que vous voulez: pour ces matières, ce n'est pas vous qui étiez présent en commission mais bien le premier ministre!

Monsieur le président, je demande donc qu'on puisse voter sur ma demande de réquisition du premier ministre. Il s'agit de l'article 50 du Règlement. Nous verrons alors qui estime que la situation est suffisamment importante aujourd'hui pour que le capitaine soit là. Il faut qu'il cesse de fuir constamment ses responsabilités et de gérer son agenda politique comme un incapable!

De **voorzitter**: Collega's, ik ontving effectief een motie van de heer Nollet. Wij zullen te gepasten tijde over de motie stemmen.

01.14 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen!): Monsieur le président, je demande que l'on vote maintenant sur ce point. Vous ne voudriez quand même pas que l'on vote à 2 heures du matin!

Le **président**: Nous procéderons au vote au moment approprié.

01.15 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen!): Monsieur le président, ne faites pas en sorte que le scénario de la semaine passée se reproduise!

De **voorzitter**: Ik stel voor de bespreking aan te vatten.

Begrotingen

Budgets

02 Ontwerp van rijksmiddelenbegroting voor het begrotingsjaar 2008 (993/1-5)

- Ontwerp van algemene uitgavenbegroting voor het begrotingsjaar 2008 (994/1-17)
- Begrotingen van ontvangsten en uitgaven voor het begrotingsjaar 2008. Algemene toelichting (992/1)
- Algemene beleidsnota's (995/1-26)

02 Projet de budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 2008 (993/1-5)

- Projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2008 (994/1-17)
- Budgets des recettes et des dépenses pour l'année budgétaire 2008. Exposé général (992/1)
- Notes de politique générale (995/1-26)

Ik stel u voor één enkele bespreking aan deze begrotingen en ontwerpen te wijden. (*Instemming*)
Je vous propose de consacrer une seule discussion à ces budgets et projets. (*Assentiment*)

Algemene bespreking **Discussion générale**

De algemene bespreking is geopend.
La discussion générale est ouverte.

02.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen!): Monsieur le président, ne jouez pas avec les procédures! Organisez le vote maintenant!

Vous jouez avec les formes. Dois-je rappeler qu'on a "fermé" la séance et que nous n'avons pas pu y adjoindre de questions d'actualité?

Le **président**: Vous aussi, vous jouez avec les formes, monsieur Nollet! Le secrétaire d'État est le ministre du Budget: il en fait office. Au Parlement, il agit en tant que ministre.

02.02 Hendrik Bogaert, rapporteur: Mijnheer de voorzitter, ik verwijs naar het verslag. Het verslag telt 279 pagina's. Dat betekent dat er in de commissie wel degelijk ernstig werd gediscussieerd over de begroting. Ik verwijs dus naar dat schriftelijk verslag.

De **voorzitter**: Er zijn adviezen van mevrouw Wiaux, de heer Geerts, mevrouw De Block, de heer Vercamer, mevrouw Becq, de heer Landuyt, mevrouw Nyssens, mevrouw Lahaye-Battheu, mevrouw Muylle, de heer Thiébaud, de heer Arens, de heer Collard, de heer Hamal, de heer Deseyn en de heer Mayeur. Vraagt er iemand dat er verslag wordt uitgebracht over die adviezen?

02.03 Sonja Becq, rapporteur: Mijnheer de voorzitter, ik wil toch wel even signaleren dat wij in de commissie Werk drie en een halve dag – die halve is de nacht – hebben doorvergaderd. Ik wil wel verwijzen naar het schriftelijk verslag maar ik twijfel eraan of iedereen dat zal bekijken of al bekeken heeft. Daarom wens ik dan ook graag even kort verslag uit te brengen.

Mijnheer de voorzitter, collega's, ik wil eigenlijk eer brengen aan degenen die samen met mij gedurende drie dagen en een nacht de bespreking van de beleidsnota Werk hebben gevoerd. Om die reden wil ik kort even tussen beide komen.

Minister Milquet heeft heel haar beleidsnota ingeleid met aandacht voor het scheppen en creëren van werkgelegenheid waarbij zij zeven prioriteiten in haar beleidsnota aanbracht. De zeven prioriteiten waarbij het werkgelegenheidsbeleid moet worden aangekaart, betekenen enerzijds een beter overleg en coördinatie, inspelen op een doorgedreven activering en personalisering van het werkgelegenheidsbeleid, het attractiever maken van werk, aandacht voor levenskwaliteit en een beter tijdsgebruik, aanpassing aan de behoefte van de Europese Unie, strijd tegen sociale en fiscale fraude, aandacht voor de internationale en Europese context.

In deze bespreking beet mevrouw Camille Dieu de spits af. Zij vroeg aandacht voor de toenadering tussen het statuut van arbeiders en bedienden. Zij vroeg ook aandacht voor de werkloosheidsuitkeringen en vooral voor de bekommernis dat het doorverwijzen naar de OCMW's niet voor grote moeilijkheden zou zorgen. Zij vroeg aandacht voor de jeugdwerkloosheid, de mobiliteit van werknemers met daaraan gekoppeld de vraag naar de duur en de afstand voor het woon-werktraject.

De heer Tommelein had aandacht voor het tweede pakket van de staatshervorming en bleef beklemtonen dat dit een ambitieus programma moest zijn. Hij hoopte dat dit tweede pakket geen hypotheek zou leggen op de werking en het beleid rond werkgelegenheid op de kortere termijn. In de discussie rond de mobiliteitspremie vroeg hij aandacht voor studentenarbeid en het toepassingsgebied van de dienstencheques.

Collega Bonte, die hier nu jammer genoeg niet aanwezig is, heeft het merendeel van de spreektijd voor zijn rekening genomen met verschillende thema's die hij geregeld opnieuw herhaalde en aankaarte. Hij twijfelde aan de ambitie van deze regering om 200.000 jobs te creëren. Hij vond dat het er veel meer moesten zijn. Anderzijds trok hij het budgettaire kader in twijfel en meende hij dat die inspanningen niet mogelijk zijn binnen dit budgettaire raam.

De heer Jeholet gaf aan dat werkgelegenheid voor hem een topprioriteit is: het creëren van banen en het behoud van de bestaande werkgelegenheid.

De heer Bultinck sloot zich aan bij de vrees van de heer Bonte voor een onvoldoende regionalisering en een

mogelijke herfederalisering.

Collega Vercamer beklemtoonde dat naast het partnership dat moet worden ontwikkeld met de sociale partners, ook een doorgedreven partnership met de regio's van belang is. Ook hij kaartte de discussie rond de mobiliteitspremie aan.

De heer Dedecker vroeg aandacht voor het migratie- en asielbeleid en voor de problematiek van mensen zonder papieren.

Mevrouw Genot had ook graag aandacht voor de sociale verkiezingen gezien. Als thema haalde zij ook de studentenarbeid, het sanctiebeleid en de dienstencheques aan.

Mevrouw Yalçin beklemtoonde het beleid inzake economische migratie.

De heer Prévot legde de nadruk op de strijd tegen de werkloosheidsvallen en noemde het een fundamentele kwestie die in het raam van voornoemd werkgelegenheidsdebat mee aan de orde moest zijn.

Mevrouw Smeyers las in de beleidsnota te weinig concrete maatregelen. Zij kantte zich ook tegen de mobiliteitspremie.

Mevrouw Lecomte ging in op de problematiek van de schijnzelfstandigen.

Minister Milquet gaf met de haar eigen gedrevenheid uitgebreid antwoord op de verschillende vragen. Voor de begroting baseerde zij zich op de voorspellingen van het Planbureau en op de huidige vooruitzichten. Zij verwees ook naar een begrotingsaanpassing, die zeker nodig zal zijn.

Zij herhaalde nogmaals de ambitie voor een tewerkstelling met 200.000 jobs. Zij legde ook de klemtoon op het sociaal overleg dat zij alle kansen wil geven, zonder het blindelings te volgen. Zij wil in dat verband oog hebben voor een coherent beleid.

Zij ging ook in op de mobiliteitspremie en stelde dat de premie van 75 euro een optie was en ontkende dat de premie een transfer van noord naar zuid zou inhouden.

In het raam van de activering verwees zij ook naar het evaluatierapport van de RVA. Wij hebben gisteren overigens een uitgebreide bespreking van voornoemde rapport gehad.

Inzake economische immigratie deelde zij mee dat in de beleidsnota niets anders stond dan in het regeerakkoord.

Na het antwoord van de minister herhaalden wij opnieuw de verschillende thema's en hernamen wij opnieuw de discussie over de vergrijzing en het Zilverfonds en over de dienstenchequeregeling voor kinderopvang, die nochtans tot de bevoegdheid van de Gemeenschappen behoort. Er werd ook nog verder op het activeringsbeleid voor werklozen ingegaan.

Voor wie veel uitgebreider wil ingaan op wat in voorliggende beleidsnota en in de bespreking stond, verwijs ik naar het schriftelijke verslag.

Ter afronding: bedoeld aspect van de begroting werd uiteindelijk meerderheid tegen minderheid en een onthouding goedgekeurd.

02.04 Josy Arens, rapporteur: Monsieur le président, en ce qui concerne les matières relatives à la politique de l'Intérieur, je me réfère au rapport écrit.

02.05 Maggie De Block, rapporteur: Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, collega's, ik breng u het verslag van de besprekingen in de commissie voor de Sociale Zaken aangaande het deel over de pensioenen. Wij vergaderden op 15, 23 en 30 april. Minister Arena gaf een overzicht van de maatregelen die zijn genomen in het kader van de begroting 2008. Het gaat om de integratie van de welvaartsbonus en de verbetering van de koopkracht van de gepensioneerden door een verhoging van het minimumpensioen en van de inkomensgarantie voor ouderen. Ook de regels inzake de toegelaten beroepsactiviteit voor gepensioneerden werden versoepeld. Daarnaast worden voor het eerst de solidariteitsbijdragen verminderd

vanaf juli 2008, prioritair voor de laagste pensioenen.

De minister besteedde in haar toelichting ook aandacht aan de maatregelen voor de pensioenen in de overheidssector, met name de perequatie en het uitwerken van een wettelijk kader voor een aanvullend pensioen voor contractuele ambtenaren.

Een laatste onderdeel van haar uiteenzetting had betrekking op Europa, meer bepaald op het rapport dat elke lidstaat dient op te maken over sociale bescherming en sociale uitsluiting in Europa.

Na de toelichting hadden de verschillende actieve leden van de commissie opmerkingen en vroegen om verduidelijkingen. De collega's hadden ook een aantal vragen, waarop de minister de nodige antwoorden gaf.

Tevens wil ik uw aandacht vestigen op het feit dat in het schriftelijk verslag nog een fout is geslopen, die ik pas vandaag heb ontdekt. Wat de eerste maatregel inzake de solidariteitsbijdrage betreft, is in het verslag het bedrag van 300 miljoen euro vermeld, terwijl het slechts om 100 miljoen euro gaat. Hierbij is de fout in het verslag rechtgezet, collega's. De 100 miljoen is bestemd om de achterstand die de oudste en de laagste pensioenen hebben opgelopen, weg te werken.

De stemming gebeurde met tien stemmen voor en één onthouding.

Aansluitend, collega's, zou ik graag het verslag van de commissie voor de Sociale Zaken uitbrengen met betrekking tot de uitgavenbegroting voor de sociale zekerheid.

De minister van Sociale Zaken ging er prat op dat de begroting een overschot van 300 miljoen euro zou moeten vertonen. Dat overschot is volgens haar de uiting van een wil om een gezond beleid te voeren. Zij maakte er ons tevens attent op dat zij ook alle vormen van fraude zou bestrijden. Zij heeft zich ook de doelstelling gesteld om de koopkracht van mensen met een laag of gemiddeld inkomen te verhogen. Zij nam daarvoor een aantal initiatieven en zij haalde een aantal geplande maatregelen aan.

Wij hadden uitvoerige besprekingen. Nadien werd de stemming gesloten met negen stemmen voor en twee onthoudingen. Zo hebben wij een positief advies geleverd over de begroting van de minister van Sociale Zaken.

De **voorzitter**: Dank u, mevrouw De Block.

Mag ik voorstellen dat we een korte Conferentie van voorzitters houden?

De vergadering is geschorst.
La séance est suspendue.

*De vergadering wordt geschorst om 14.57 uur.
La séance est suspendue à 14.57 heures.*

*La séance est reprise à 15.10 heures.
De vergadering wordt hervat om 15.10 uur.*

La séance est reprise.
De vergadering is hervat.

Collega's, er was een korte bijeenkomst van de Conferentie van voorzitters en daar werd voorgesteld om de bespreking van de begrotingen per sector aan te vatten. Er zijn een tiental sectoren. Er is dus werk genoeg. Een hele reeks sprekers is ingeschreven.

Wij zullen daarmee vandaag beginnen en dat finaliseren in aanwezigheid van de bevoegde ministers.

De algemene bespreking van de begroting zouden wij morgen voeren, na de mondelinge vragen en in aanwezigheid van de eerste minister, de staatssecretaris van Begroting en de minister van Financiën. Ik neem aan dat de drie ministers niet alleen aanwezig zullen zijn maar ook zullen interveniëren.

Tenzij er daarover nog vragen of opmerkingen zijn, stel ik voor dat wij starten met de bespreking van de begrotingen per sector. De eerste sector die aan bod komt is de sector Sociale Zaken.

Wij vatten de bespreking aan van de sector "Sociale Zaken".
Nous entamons la discussion du secteur "Affaires sociales".

02.06 **Camille Dieu** (PS): Monsieur le président, j'interviens sur tous les secteurs.

Madame la ministre, chers collègues, je vais commencer par l'Emploi mais vous savez que les Affaires sociales touchent différents domaines comme l'Emploi, l'Intégration des personnes handicapées, les Pensions. Il est donc bien difficile de distinguer une chose de l'autre en la matière.

L'amélioration de la politique de l'emploi est la priorité absolue des différents niveaux de pouvoir de ce pays et doit l'être. La politique de l'emploi doit être plus efficace, plus performante, mieux adaptée aux réalités de terrain pour répondre ainsi aux préoccupations des travailleurs et des employeurs. Il est donc impératif de coordonner les différentes politiques d'emploi qu'elles soient fédérales ou régionales et ce, dans le respect du modèle de concertation sociale qui est le nôtre et qui est aussi un facteur de cohésion sociale.

La ministre de l'Emploi souhaite mettre sur pied une stratégie nationale de l'emploi, en concertation étroite et systématique avec les partenaires sociaux, ce qu'elle a commencé à faire. Nous la remercions d'en faire l'axe central de sa politique.

Une politique de l'emploi plus active et plus personnalisée passe par le plan d'accompagnement des chômeurs. Ce plan d'accompagnement des chômeurs amélioré passe aussi par une meilleure coordination entre les politiques régionales et la politique fédérale. Cela permettra d'obtenir une meilleure adéquation aux réalités régionales ou locales mais aussi d'être plus nuancés par rapport aux profils des demandeurs d'emploi.

Pour nous, il est évident que certains demandeurs d'emploi sont loin d'entrer dans l'emploi et loin des méthodes d'activation simple. Pour ceux-là, il faut bien entendu passer au préalable par autre chose.

Nous sommes aussi préoccupés par une extension de la procédure des 50 ans et plus pour l'activation de l'emploi. En effet, nous pensons que faire de l'activation pour faire de l'activation n'est pas une bonne chose. Il faut d'abord responsabiliser les employeurs qui ont une politique aujourd'hui peu tournée vers les travailleurs plus âgés.

Une enquête menée par Manpower en août 2007 mettait en avant le fait que 87% des entreprises ne disposaient pas d'une stratégie de recrutement des travailleurs âgés de plus de 50 ans et que 85% des entreprises n'avaient élaboré aucune politique de maintien ou de rétention de leurs travailleurs appartenant au même groupe cible. Cela ne veut pas dire que nous abandonnons les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans à leur sort. C'est évident. Mais nous pensons qu'identifier les tensions sur le marché du travail et ne rien proposer pour résoudre les problèmes avérés de discrimination est un non-sens et une injustice.

Le problème du chômage pose aussi la relation des jeunes face à l'emploi. Pour les moins bien qualifiés, on a constaté que la période de transition entre la sortie de l'école et la mise à l'emploi, parfois dans un emploi plus stable, s'élève à une durée moyenne de 36 mois, ce qui est tout de même inacceptable.

La Cour des comptes a constaté, dans son rapport 2007, que le dispositif actuel ne permet plus de lutter spécifiquement contre l'enlèvement des jeunes dans le chômage.

Chers collègues, il m'est extrêmement difficile de parler dans un tel chahut. Ce n'est ni plus ni moins qu'un manque de respect par rapport aux parlementaires qui ont pris la peine de venir s'exprimer à cette tribune!

Comment en sommes-nous arrivés à une telle situation? Parce que des pouvoirs publics n'avaient pas assuré l'évaluation nécessaire au pilotage des jeunes qui sortaient des écoles. Dès lors, la législation de base a été de plus en plus modifiée pour donner lieu à un système de plus en plus compliqué, dans lequel plus personne ne se retrouve. Pour nous, il est urgent de reconsidérer ce problème d'accompagnement des jeunes qui sortent des écoles, afin que le stage d'attente soit réellement une période de contrat actif de formation ou d'insertion sur le marché du travail.

Cela m'amène à dire que tous ces systèmes mis en place sont, aujourd'hui, devenus compliqués à souhait sur le plan administratif (bonus de démarrage, allocation de formation, allocation d'insertion, allocation de travail, etc.). Vouloir simplifier le plan d'embauche, de manière structurelle et visible, comme le propose la ministre de l'Emploi, nous semble opportun tout en permettant de rectifier les erreurs du passé.

En fait, en 2003, madame la ministre, vous aviez déjà soulevé la question et tenté de réduire tous ces problèmes qui se posaient lors de l'engagement des jeunes. De 2003 à 2007, on a persisté dans la même voie. Espérons que cette fois, nous parviendrons à mettre en œuvre un système des plus appropriés.

Parmi les propositions soumises, certains points nous inquiètent quelque peu. Je pense à la dégressivité des allocations de chômage qui existe, aujourd'hui, dans la législation. Poursuivre en ce sens risquerait de nous conduire à une forfaitarisation rampante du système d'assurance sociale contre le chômage. Je pense également à la conversion des primes de fin d'année pour les plus âgés en jours de congé, qui peut être acceptable à condition de ne pas déréguler les acquis sociaux. Enfin, la prime de mobilité, telle qu'elle a été proposée par le comité de gestion de l'ONEm, nous semble révéler en elle-même une possibilité de discrimination entre les demandeurs d'emploi. Par conséquent, nous demandons qu'il y soit réfléchi plus profondément.

Une politique de l'emploi plus attractive passe évidemment par la lutte contre les pièges à l'embauche et une fiscalité plus juste quant aux revenus du travail.

Reste la problématique des travailleurs à temps partiel qui ont droit à une allocation de garantie de revenus.

En 2004, certaines décisions, prises lors du Conseil des ministres de Gembloux, ont fait perdre beaucoup d'argent à ces travailleurs.

On leur propose aujourd'hui 52 euros en plus par mois, ce qui est déjà une bonne chose, mais cela ne règle en rien le problème pour les travailleurs à temps partiel des 55 premières heures qui ne sont toujours pas prises en compte dans le calcul de leur allocation.

Enfin, nous sommes tout à fait favorables à une stratégie nationale de prévention et de protection contre les risques liés au travail en adéquation avec la directive européenne pour la stratégie 2007-2012.

En effet, selon nous, toute la problématique de la prévention, qui doit permettre une diminution du nombre d'accidents du travail et surtout du nombre d'accidents mortels, doit être soutenue.

Une enquête réalisée récemment par l'Institut belge des coordinateurs sécurité santé montre que cet objectif n'est pas atteint.

Par ailleurs, une étude, réalisée par la "Brussels enterprises, commerce and industry", démontre que la prévention est essentielle et doit être une valeur centrale de la sécurité.

Enfin, madame la ministre, je voudrais m'étendre un instant sur la problématique des cancers d'origine professionnelle.

Selon certaines études belges, plus de 700.000 travailleurs seraient soumis en permanence à 139 agents reconnus cancérigènes.

02.07 Laurette Onkelinx, ministre: Madame, il faut que vous sachiez que le plan cancer a encore été abordé en commissions réunies Chambre et Sénat. À cette occasion, l'attention a été attirée sur le fait que ce plan devrait être complété par des mesures de prévention qui doivent, bien entendu, être prises en concertation avec les Communautés, puisque cette matière relève principalement de leurs compétences. Lors de cette commission, j'ai également fait savoir que je souhaitais que ce plan soit complété dans le cadre du volet cancers professionnels. En effet, comme vous le dites, il y va de la protection des travailleurs, et par conséquent des conditions de travail et de la lutte contre le cancer. Nous allons donc travailler avec le ministère de l'Emploi en ce sens.

02.08 Camille Dieu (PS): C'est un problème important car on met souvent très longtemps avant de reconnaître qu'une pathologie est une maladie professionnelle. Ce fut notamment le cas pour la silicose, qui fut reconnue comme maladie professionnelle dès 1911 en Afrique du Sud, alors que chez nous il a fallu

encore attendre 50 ans avant que ce soit le cas. Entre-temps, de nombreux mineurs sont décédés de cette maladie.

Au niveau de l'emploi, – cela a été évoqué tout à l'heure dans les rapports de Mmes Becq et De Block –, il a beaucoup été question des titres-services.

Pour notre part, nous estimons que le système des titres-services offre une plus grande sécurité d'emploi, une plus grande stabilité, un meilleur contrat de travail aux travailleurs que celui des ALE, par exemple.

Cela dit, une éventuelle extension de ce système a également été abordée. Pour notre part, nous sommes d'avis qu'il faut d'abord consolider les mesures déjà prises en la matière. En effet, si à l'occasion de chaque exercice budgétaire, on en arrive à constater que ce système coûte de plus en plus cher, on finira par ne plus savoir négocier les conditions de travail et les salaires des travailleurs concernés.

Pensons d'abord à la pérennisation du système, à sa consolidation, avant de parler d'extension.

La régularisation par l'accès à l'emploi a fait aussi l'objet de débats. On en a parlé dans les rapports. Bien entendu, il ne s'agit pas d'instaurer une prime à l'illégalité mais d'insérer des personnes qui ont vraiment tenté de s'intégrer et qui disposent d'un savoir-faire utile à la collectivité.

Par contre, je serai plus réservée quant à l'immigration économique. La pénurie, cela ne veut pas dire que nous n'avons pas les travailleurs qualifiés et qu'il faut aller les chercher ailleurs. Il faut commencer par analyser quel type d'emploi on offre, quelles sont les conditions salariales, les conditions de travail, les conditions de sécurité de cet emploi. Par ailleurs, forts de l'importance de la main-d'œuvre au chômage, certains employeurs augmentent leurs exigences par rapport au poste offert et cherchent le mouton à cinq pattes. Le résultat c'est qu'ils ne trouvent personne et qu'ils veulent aller voir ailleurs. C'est un peu court!

Je voudrais ajouter que ni l'enseignement ni les réseaux de formation régionaux ne parviendront pas à répondre du jour au lendemain aux besoins des entreprises. Mme Arena qui est parmi nous le sait très bien. Les entreprises devraient avoir une vision plus stratégique, plus prospective de la situation, même si c'est difficile, je le conçois. Ils doivent comprendre qu'il y a un temps de réponse à leurs exigences en matière de qualification. Eux-mêmes devraient enfin investir dans le cadre du 1,9% de la masse salariale.

De nouveaux mécanismes de financement pour les soins de santé: à notre sens, c'est un instrument essentiel de solidarité et la traduction de la responsabilité de la collectivité tout entière dans les choix pour un système de soins de santé devenu au fil du temps quasiment universel. C'est un instrument de responsabilisation accrue des acteurs de l'assurance par rapport à l'objectif budgétaire global. C'est comme cela que nous le pensons. C'est une bonne chose d'agir de la sorte: il faut responsabiliser les gens.

Le soutien au pouvoir d'achat, on peut le voir dans n'importe quel journal télévisé, dans la presse, on peut l'entendre à la radio, quelle que soit l'action d'hier des cheminots en front commun, c'est cela qui tracasse beaucoup les gens aujourd'hui. Il est donc évident que cette question traverse tout le budget. On peut dire par exemple que la pérennisation des allocations familiales de septembre en un véritable treizième mois est une bonne chose à cet égard, tout comme la liaison au bien-être.

Quant au bonus à l'emploi, il y a du pour et du contre. Si un travailleur cesse de payer un jour des cotisations sociales, on met à mal le système de solidarité sociale et cela déforce le principe même de la solidarité interpersonnelle. Nous pensons donc qu'il vaut mieux agir par la voie fiscale que par la voie des cotisations.

02.09 Laurette Onkelinx, ministre: Madame Dieu, c'est la ministre de l'Emploi qui répondra sur ce sujet. Néanmoins, si grâce à cela on peut mettre des gens à l'emploi, le budget de l'assurance chômage sera moins sollicité. Je pense dès lors qu'en règle générale, en termes de création d'emplois, il faut travailler avec l'instrument fiscal mais aussi avec l'instrument des cotisations sociales personnelles et des cotisations employeurs, pour autant qu'elles soutiennent la création d'emplois et qu'elles soient ciblées. Cet aspect me paraît très important!

02.10 Camille Dieu (PS): Nous souhaitons garder le principe de solidarité interpersonnelle, d'une part, et, d'autre part, ne pas mettre à mal les caisses. C'est évident! De même, il faut bien entendu lutter contre les fraudes sociales. Nous soutenons ce principe et nous avons d'ailleurs assisté à de multiples techniques d'ingénierie sociale à cet égard. Cela représente aussi une bombe à retardement pour notre système de

sécurité sociale.

Dans le passé, nous avons assisté à des notes de politique générale qui, vis-à-vis des personnes handicapées, étaient assez dithyrambiques et qui n'ont guère été exécutées. Ce qui nous a été présenté était plutôt rationnel et les ambitions étaient sans doute réalistes. Nous pensons qu'il vaut mieux avoir une politique réaliste qui est exécutée plutôt qu'une politique ambitieuse non respectée. Nous soutenons dès lors l'idée de la suppression de la discrimination, établie depuis six ans entre les différentes catégories de personnes handicapées qui constituent un ménage, en regard du calcul du montant octroyé en matière d'allocations d'intégration.

Certains se gaussent aussi du fait qu'on n'ait pas supprimé intégralement, dans le budget 2008, ce qu'on appelle le "prix de l'amour". Cela figure dans l'accord gouvernemental et 2008 ne représente qu'un an d'une législature qui, nous l'espérons, ira jusqu'au bout. Par conséquent, nous soutenons ce premier pas, en espérant qu'on ira plus loin. Nous serons attentifs à cela.

Mme Fernandez a aussi insisté sur le fait qu'elle voulait vérifier les capacités d'emploi pour les personnes handicapées, c'est-à-dire vérification pour le secteur public mais aussi tentative de l'imposer dans le secteur privé.

En ce qui concerne les pensions, la note que Mme Arena nous a présentée nous plaisait assez car on n'y voyait pas le retraité uniquement sous l'angle d'une pension qu'il allait recevoir, même si ce montant est important. Nous y reviendrons. De fait, le retraité d'aujourd'hui n'est pas celui d'hier et celui de demain ne sera pas non plus celui d'aujourd'hui. Par rapport aux individus, il y a différentes formes du vieillissement qui combinent à la fois altérité et intériorité, regard sur soi et regard des autres. Quand on pense au vieillissement, il faut penser à la personne dans sa globalité et considérer aussi l'emploi des travailleurs qui avancent en âge.

À cet égard, ainsi que je le disais tout à l'heure, certains employeurs ne voient pas une chance dans leurs travailleurs âgés mais essaient de s'en débarrasser. Nous pensons que c'est une mentalité à changer et qu'il faut parvenir à un passage graduel de l'activité professionnelle totale vers la retraite.

À propos de la Conférence nationale pour les pensions, nous espérons qu'il ne s'agira pas de simples propositions d'aménagement ou de réforme du calcul des pensions, mais d'une discussion sérieuse de la large problématique qu'elle concerne.

Quant à la cotisation de solidarité, il est certain que nous soutenons sa suppression. Notre désir est de la voir disparaître d'abord pour les pensions les plus faibles. Nous voudrions cependant rappeler que beaucoup de pensionnés perçoivent aujourd'hui une allocation inférieure au seuil de pauvreté. C'est pourquoi, lors des décisions de juillet, parallèlement à la suppression de la cotisation de solidarité pour ces pensions, nous apprécierions que ces pensions les plus basses soient augmentées de 2%.

Néanmoins, nous aurions préféré l'acceptation de notre proposition en commission, c'est-à-dire d'un plan pluriannuel: qu'à chaque démantèlement de la cotisation de solidarité corresponde une revalorisation des plus petites pensions. En effet, pour ces pensionnés, la suppression de la cotisation de solidarité ne joue pas puisqu'ils ne la paient pas.

Il a aussi été question du taux de remplacement des pensions futures. C'est un problème à prendre en considération: le taux moyen des pensions est de 30%, donc trop peu. Il convient d'y réfléchir, mais sans toucher aux principes de solidarité dont j'ai parlé tout à l'heure.

En conclusion, monsieur le président, chers collègues, le groupe PS souscrit largement aux grandes orientations des politiques sociales telles que présentées en commission des Affaires sociales, avec les restrictions déjà énoncées sur divers points qui nous tiennent à cœur.

Les défis sont importants, aussi bien pour l'emploi que pour les pensions. Nous resterons attentifs.

Le budget Emploi est ambitieux. Nous voudrions insister sur le fait que l'objectif vers lequel doivent converger les pouvoirs publics et les partenaires sociaux est d'apporter une plus-value sociale et qualitative à l'emploi. Lorsque l'emploi se construit à n'importe quel prix, il ne génère ni développement durable ni satisfaction individuelle ou collective. Nous pensons que c'est capital pour la cohésion sociale dans notre

société.

02.11 Maggie De Block (Open Vld): Mijnheer de voorzitter, collega's, zoals mevrouw Dieu al zei, is het arbeidsmarktbeleid een absolute prioriteit voor deze regering.

Mijn collega Rik Daems zou normaal gezien daarover al zijn uiteenzetting hebben gehouden in de algemene bespreking van de begroting, maar ik neem aan dat hij morgen alle registers zal opentrekken.

Ik zal dan ook kort over het gedeelte Arbeid spreken. Mevrouw de minister van Werk is nu nog afwezig, maar ik vermoed dat zij komende is. Tijdens de besprekingen in de commissie is gebleken dat een grote hervorming nodig zal zijn voor het verder activeren van de werklozen. Nog gisteren hebben wij daaraan een gezamenlijke commissiebespreking met de Senaat gewijd. U hebt gezegd dat u volop aan het onderhandelen bent om dit tot een goed einde te brengen tegen 15 juli.

Er is inderdaad nood aan een evenwichtig pakket maatregelen, in overleg met de sociale partners, teneinde onze tewerkstellingsgraad op te krikken om aan de Lissabondoelstellingen tegemoet te komen.

Het staat als een paal boven water dat deze hervormingen van onze arbeidsmarkt niet zomaar kunnen worden gerealiseerd tegen 15 juli. Dit zal moeten samengaan met een aantal communautaire hervormingen. Dat betekent dus een moeilijke evenwichtsoefening die in overleg met de sociale partners moet gebeuren. Iedereen moet rond de tafel zitten en iedereen moet tegelijk het bad in. Het een kan niet zonder het ander.

Het zullen dus nog hectische en warme weken worden voor de minister van Werk om tegen 15 juli een akkoord te bereiken dat door de regering kan worden gedragen. Dat werd gisteren ook in de commissie gezegd.

Het communautaire luik daarbij mag echter geen alibi zijn om ondertussen niets te doen. We vragen dan ook aan de minister om een aantal kordate maatregelen te nemen op de arbeidsmarkt teneinde te komen tot een flexibel en activerend arbeidsmarktbeleid. De ambitie van deze regering om 200.000 nieuwe jobs te creëren, laat ons niet toe een tijdelijke pauze in de besluitvorming te hebben.

Er is dus veel werk aan de winkel voor deze regering. Er moet schot komen in het eenheidsstatuut tussen arbeiders en bedienden en de vele werkgelegenheidsplannen moet worden vereenvoudigd. Wij weten dat mevrouw D'hondt daaronder haar schouders heeft gezet op het kabinet. Wij hebben daar wel een goed oog in. De reputatie van mevrouw D'hondt is hier nog niet helemaal tussen de voegen verdwenen.

Het hopeloos complexe systeem van de studentenarbeid moet worden omgevormd. Wij willen een soepel systeem voor de studenten.

Zij moeten volgens ons een 400-tal uren kunnen werken. De uitzendwetgeving moet gemoderniseerd worden en de werknemers moeten als het ware manager van hun eigen loopbaan worden en door middel van een tijdspaarrekening hun loopbaan kunnen afstemmen op hun gezin.

Wat dat laatste betreft, doen wij een beroep op de verantwoordelijkheidszin van de individuele werknemers. De combinatie arbeid en gezin wordt vaak geïnterpreteerd als een combinatie van niet-arbeid en gezin. Versterking van themaverloven hoeft voor ons geen taboe te zijn. Wij zijn er absoluut niet tegen. Evenwel, een flexibilisering van de arbeidstijden, mevrouw de minister, mag dat voor u evenmin zijn.

In uw beleidsbrief geeft u er nochtans blijk van dat u meer voorkeur had voor de populaire oplossingen, namelijk meer verloven en in het bijzonder voor de vrouwen in het gezin. Wij hebben u er opmerkzaam op gemaakt dat er ook andere formules gebruikt moeten kunnen worden.

De dienstencheques zijn voor ons steeds een belangrijk instrument geweest om de tweeverdieners te helpen met de combinatie van hun werk en hun gezinstaken. Gezien het succes van de dienstencheques in het onderhoud van het huis vragen wij dan ook een uitbreiding naar klusjes en tuinonderhoud, gekoppeld aan een verdere uitdoving van de PWA's.

Mevrouw de minister, als laatste element over de sector Werk wil ik pleiten voor een snellere openstelling van de arbeidsmarkt voor werknemers uit andere EU-lidstaten. Dat is geen populair verhaal, maar de waarheid is dat de economische migratie in een opdrogende arbeidsmarkt als de onze, specifiek de

Vlaamse arbeidsmarkt, een noodzakelijk element moet zijn. Het is evident dat u daarvoor verder moet samenwerken met minister Turtelboom, bevoegd voor asiel en migratie. U zult elkaar tegemoet moeten komen, mevrouw de minister. Wij menen dat dit tot een gulden middenweg zal leiden en dat u de middenweg zult vinden tussen economische migratie en tewerkstelling, al dan niet voor mensen van buiten de EU. Er wacht u ook daar dus een boeiend debat.

Inzake de pensioenen, collega's, meen ik dat deze regering een aantal positieve maatregelen genomen heeft in uitvoering van de aanpassing van de pensioenen aan de welvaart, zoals vorig jaar. Op die manier wordt bevestigd dat deze regering verder wil werken aan de aanpassingen van de pensioenen en ook aan het bewaren van de koopkracht.

Ook de verhoging van het minimumpensioen en de inkomensgarantie voor ouderen past in dat kader. In de commissie, mevrouw de minister, heb ik u erop gewezen dat het toch een pijnlijke zaak is dat het bedrag van de inkomensgarantie hoger is dan dat van het minimumpensioen voor zelfstandigen. U hebt dat ook erkend en u hebt gezegd dat daar verder werk van moet worden gemaakt. Het kan niet zijn dat iemand bij manier van spreken zonder één dag te werken een hogere uitkering kan genieten dan iemand die misschien 30 of 40 jaar arbeidsbijdragen heeft geleverd.

Voor Open Vld blijft hier het streefdoel de gelijkschakeling met het minimumpensioen van de werknemers. Positief is in elk geval dat we voor zelfstandigen die een loopbaan van 43 jaar kunnen bewijzen, niet langer een sanctie hebben bij vervroegde pensionering. Ook wat dit betreft willen wij het werk van de afgelopen jaren voortzetten en wij hopen dat wij tijdens deze legislatuur en tijdens de volgende begrotingsbesprekingen deze sancties volledig kunnen wegwerken.

Daarnaast ben ik als lid van Open Vld, mevrouw de minister, bijzonder blij met twee maatregelen. Ten eerste verhogen we het bedrag van de toegelaten arbeid voor gepensioneerden met niet minder dan 25%. Op die manier kunnen ouderen blijvend hun kwaliteit en ervaring ten dienste stellen van onze maatschappij. Terzijde gezegd denk ik ook dat actievere mensen langer gezond blijven. Dit is geen onbelangrijk element in het kader van de toenemende vergrijzing en de krimpende arbeidsbevolking in ons land.

Een tweede maatregel die zeker onze goedkeuring kan wegdragen is de aanzet die werd genomen tot het afschaffen van de solidariteitsbijdrage op de pensioenen. U weet dat het voor ons nog veel verder mocht gaan: wij hadden zelf een voorstel om het aanvullend pensioen uit die berekeningen te houden, maar we kunnen ook niet al onze wensen krijgen, mevrouw de minister. Ik heb begrip voor uw budgettaire beperkingen. Het is nu eenmaal zo dat wij de wettelijke pensioenen nooit zo hoog kunnen opkrikken als we zouden willen: daar is een kostenplaatje aan verbonden.

Wij hebben dus wat gesleuteld aan de wetgeving. De bedoeling is om op termijn toch te komen tot het minder bestraffen van de mensen die de moeite hebben genomen voor een goed pensioen te zorgen, door hun eigen uitgestelde bijdrage, dus eigenlijk toch ook een eigen bijdrage, in een aanvullend pensioen om te zetten. Wat veel mensen bijkomend zal stimuleren is dan ook deze gedeeltelijke afschaffing van de solidariteitsinhouding op de pensioenen. Men kan immers niet de mensen enerzijds fiscaal stimuleren om aan pensioensparen in de tweede pijler te doen en dan anderzijds als zij van hun pensioen genieten het weer afromen onder het mom van de solidariteitsbijdragen. Wij hopen dan ook dat wij in de komende jaren nog stappen ter zake kunnen zetten.

Mevrouw de minister, mevrouw Dieu heeft er ook al aan gerefereerd, maar u hebt inderdaad gezegd dat er een nationale conferentie voor de pensioenen komt. U hebt gezegd dat het geen hoogmis zal zijn. Ik heb niet veel verstand van hoogmissen, maar voor mij zal het resultaat tellen. Voor ons is inderdaad belangrijk, dat wil ik nog eens zeggen, dat bij deze mogelijke hervormingen een paar principes ter harte worden genomen. Ten eerste moet er een aanzet gegeven worden tot het naar elkaar toe groeien van de pensioenstelsels. Er is een te grote verscheidenheid tussen de verschillende pensioenstelsels.

Meer dan in de afgelopen jaren moeten die verschillen opgeheven worden, zodat ook de mobiliteit tussen de verschillende stelsels geneutraliseerd kan worden.

Ten tweede, werk moet recht geven op meer pensioen dan niet werken. Dat wil zeggen dat het onaanvaardbaar is dat men na een aantal jaren niet werken een hoger of een even hoog pensioen heeft als na een aantal jaren activiteit.

Ten derde, het aanvullend pensioen moet in ons land nog verder worden uitgewerkt, zowel wat de dekking als wat het bedrag betreft. Wij moeten de uitkeringen in rente fiscaal bevoordelen, zodat het ook effectief een echt aanvullend pensioen vormt. De keuze moet daarbij wel steeds mogelijk blijven. De bestaande discriminaties, zoals de solidariteitsinhouding, moeten worden weggewerkt.

Ten vierde, de duur van de carrières willen wij gelijk laten lopen in de verschillende stelsels, waardoor de sancties wegens de vervroegde pensionering worden afgeschaft en zich enkel nog uiten, bij een minder lange loopbaan, in het pensioenbedrag op zichzelf.

De communicatie en de informatie inzake het pensioen en de omvang van de pensioenen, mevrouw de minister, zijn essentieel. U hebt ook gezegd dat u daarvan nog verder werk zult maken. Ik meen dat wij ter zake zeker inspiratie kunnen halen in de ons omringende landen, waar men jaarlijks informatie aan de bevolking bezorgt over de pensioenrechten die zij hebben opgebouwd, maar waar men ook werk maakt van programma's om te berekenen, op basis van de carrièrekeuze, wat de mogelijke gevolgen van een carrièrekeuze zouden zijn op het pensioenbedrag.

In het bijzonder, mevrouw de minister, heb ik in de commissie uw aandacht gevraagd voor de problematiek betreffende de vrouwen op pensioen. U weet dat vrouwen hun carrièrekeuzes dikwijls uit het oogpunt van hun gezin maken. Dat gaat dikwijls gepaard met een verlies van inkomen. Zij voelen dat onmiddellijk, maar leven er ook naar. Maar zij verliezen op termijn ook nog eens pensioenrechten en daarvan zijn zij zich dikwijls niet bewust. Zij worden, volgens mij, daarover ook niet voldoende ingelicht. Op het ogenblik dat die vrouwen hun pensioen aanvragen, komen zij tot de vaststelling dat zij sterk benadeeld zijn in de gezinssituatie en dus maar op een klein pensioen kunnen rekenen.

Het maatschappelijk verschijnsel dat steeds meer vrouwen op pensioengerechtigde leeftijd ook dikwijls alleen wonen, door de toename van het aantal echtscheidingen, maakt dat geheel nog pijnlijker. De vrouw heeft een aantal jaren opgeofferd om voor het gezin te zorgen. Men kan niet zeggen dat zij niet gewerkt heeft. Zij heeft misschien harder gewerkt dan degene die om 7 uur de deur toesloeg en 's avonds terugkwam, maar zij kan daarvan de vruchten niet plukken.

Wij hadden in de vorige legislatuur een voorstel om een pensioensplit in te voeren. Mevrouw de minister, het spijt mij dat dat niet in uw beleidsbrief terug te vinden is. Dat staat nochtans in het regeerakkoord. Wij hopen dat u dat in de komende jaren goed zult kunnen maken.

De pensioensplit is niet gemaakt door een stelletje feministische Open Vld-vrouwen om de mannen te koeioneren. Neen, mijnheer Bogaert, ik zag het u zo denken. Wij willen binnen het gezin de discussie over verminderde arbeidsduur aanwakkeren en het gezin ertoe aanzetten om ook andere, alternatieve methoden voor de combinatie van het gezin en arbeid in overweging te nemen. Het is voor ons een te gemakkelijke oplossing om de moeder een paar jaar aan de haard bij de kinderen te zetten. De dienstencheques en andere, nieuwe vormen van kinderopvang zijn hierbij belangrijke instrumenten.

Ik wil ook even uw aandacht vragen voor de problematiek van de betaalbaarheid van de pensioenen van de ondergeschikte besturen. In de commissie werd reeds gezegd dat bij de RSZPPO een structureel tekort van de betaalbaarheid van de pensioenen op termijn in zicht is. Bij een ongewijzigd beleid zullen in 2025 de bijdragen op de loonmassa in pool 1 tot 85% en in pool 2 tot 95% stijgen. Ik zou u willen vragen om dat dossier met de nodige spoed te willen bestuderen en een voorstelling tot oplossing te formuleren. De tijd gaat snel en de gepensioneerden van 2025 zijn niet ver af.

Met betrekking tot het gehandicaptenbeleid waren wij bijzonder verheugd over de uiteenzettingen van mevrouw Fernandez, die als nieuwe staatssecretaris, bevoegd voor Personen met een Handicap, een eerste goede zaak heeft gedaan, namelijk de maatregel inzake de integratietegemoetkoming, de prijs der liefde, doortrekken voor de categorieën 1 en 2. Ook daarin steunen wij mevrouw Dieu, die vindt dat wij daarin verder moeten kunnen gaan. Wij moeten minder rekening houden met het inkomen van de partner. De extra kosten in een dergelijke familie voor integratie in de samenleving blijven immers hoog.

De minister heeft in haar bespreking duidelijk gemaakt dat zij zelf verder zal blijven werken aan de snellere behandeling van de dossiers, zodat ook de wachttijden kunnen worden ingekort.

Wij vragen aan de staatssecretaris, bevoegd voor Personen met een Handicap, om ook samen te werken met de andere diensten. Mensen moeten nu immers aan zoveel verschillende loketten zijn dat zij door het

bos de bomen niet meer zijn. Wij zouden op termijn tot een enkel medisch onderzoek en dus een medisch dossier willen komen, waarbij alle poortjes automatisch opengaan, op het niveau van de Gewesten en Gemeenschappen, dan wel op het niveau van het Vlaams Fonds, of waar dan ook. Dat zou heel wat miserie voor de betrokkenen besparen.

Collega's, ter afronding van mijn betoog zou ik willen zeggen dat in het gelijkkansenbeleid tot onze spijt een hele groep over het hoofd werd gezien. Samen met collega Flahaux heb ik dat aangekaart en gevraagd dat er ook een geïntegreerd beleid zou komen voor de holebi's in onze samenleving. Ik zal er hier niet verder op ingaan, maar wij willen op termijn een holebi-actieplan ter betere aanvaarding van die groep in onze maatschappij.

Dames ministers – het is een hele ploeg dames -, misschien is het juist omdat er zoveel werk aan de winkel is op het sociaal domein dat niet toevallig de dames Milquet, Arena, Onkelinx – als vicepremier niet de minste – en Fernandez aan het roer van die departementen gezet zijn. Dames, het is aan u om te bewijzen dat u de nodige hervormingen zult doorvoeren op het vlak van de pensioenen, de arbeidsmarkt en de sociale economie. Zo moeten wij komen tot een volwaardig sociaaleconomisch programma. Dat is voor ons prioritaire in de volgende weken en maanden. Het is voor ons dan ook de voorwaarde om de regering onze nodige steun te blijven betuigen.

02.12 Yvan Mayeur (PS): Monsieur le président, madame la ministre, chers collègues, j'interviendrai en deux temps: d'abord sur les soins de santé, puisque Mme la ministre doit nous quitter rapidement, ensuite sur les problèmes d'intégration sociale.

Pour nous, le budget tel qu'il est présenté est important en ce sens qu'il confirme des choix politiques et des ambitions qui étaient les nôtres et qu'il indique déjà des avancées dans des politiques nouvelles que nous voulions voir mener en matière de soins de santé.

Je voudrais d'abord saluer le maintien de la norme de croissance de 4,5% du budget; je crois que c'est l'élément essentiel. Nous avons beaucoup débattu, pendant les élections, sur le maintien de cette norme qui n'était pas nécessaire, superflue, trop importante... Une fois au gouvernement, c'est grâce à vous, madame la ministre, que cette norme de croissance de 4,5% est maintenue. Si certains cherchent une marque socialiste dans le gouvernement, ceci en est un exemple!

(...): (...)

02.13 Yvan Mayeur (PS): C'est faible? La prochaine fois, soutenez-nous afin que nous arrivions à 5 ou 6% de sorte qu'il y ait encore plus de moyens pour les soins de santé. Je note qu'en d'autres temps, vous avez trouvé que ce pourcentage était trop élevé. Je suis content de cette norme et du fait qu'elle nous conduise à mener des politiques soutenues et des politiques nouvelles en matière de soins de santé.

Parmi les politiques nouvelles, je voudrais saluer, en premier lieu, le Plan national de lutte contre le cancer qui est aujourd'hui sur les rails. Par rapport à ce qui s'est passé hier en commission, à propos de quoi je lisais un entrefilet dans la presse vespérale qui paraît le matin, nous sommes évidemment favorables à ce que ce plan cancer soit évolutif. Nous avons décidé hier en commission de ne pas voter une résolution qui n'avait pas de sens après avoir reçu le plan cancer. Pourquoi cela n'avait-il pas de sens? Je l'ai dit en commission et je le répéterai ici car c'est un débat important. Vous avez pris l'initiative de réunir, sous la forme d'une table ronde, des experts, oncologues et praticiens de la santé en matière de cancer.

Je ne voyais pas hier et je ne vois toujours pas aujourd'hui quelle eut été la plus-value que les parlementaires pouvaient apporter hier à ce Plan cancer en votant des résolutions qui ont été déposées avant que le gouvernement soit constitué – sauf celle du cdH.

Selon moi, l'expertise des parlementaires n'est pas supérieure...

(...): (..)

02.14 Yvan Mayeur (PS): Vous n'étiez pas présent. Évidemment, cela pouvait tout changer! Je me basais sur les textes. Même l'un d'eux, que vous avez signé, n'apportait aucune plus-value aux tables rondes réunissant les experts parmi lesquels des parlementaires d'ailleurs. J'étais présent à l'une des tables rondes. Je voulais vous le dire.

Soyons sérieux! Nous n'avons pas dit que ce Plan cancer était immuable. Nous avons indiqué qu'il était évolutif. C'est la ministre elle-même qui l'a dit. Nous avons proposé hier qu'il y ait une évaluation régulière, avec la ministre en commission de la Santé publique, pour examiner la manière dont le plan était exécuté et quelles étaient les marges qu'il fallait encore approfondir.

J'estime donc que ce Plan cancer doit faire l'objet d'un débat intellectuel sérieux, honnête et non pas d'un positionnement politicien comme certains, semble-t-il, veulent le mener. En commission, nous avons, selon moi, toutes les capacités pour ce faire, madame Gerkens. Si vous acceptez, évidemment, que c'est dans cet esprit qu'il faut mener le débat et non pas dans l'optique de tirer la couverture à vous en cette matière.

Je comprends le discours qui consiste à dire que tout est dans tout – je dirais même "et réciproquement" – mais penser qu'on va examiner la question du climat, de son influence sur les cancers dans le cadre du Plan cancer, etc., c'est exagéré. J'estime qu'à un moment donné, notre métier est d'amener des réponses concrètes aux problèmes que les gens rencontrent par le biais de la législation.

02.15 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen!): Monsieur le président, M. Mayeur a toujours une manière très particulière de présenter les choses. On ne peut pas me faire le reproche de vouloir imposer des vues, de vouloir imposer une idéologie, une manière de travailler quand j'assume la présidence de la commission. Maintenant, toutes les propositions n'ont pas été déposées avant le plan, ce que j'ai dit au début de la réunion. J'ai refusé de mettre certaines propositions à l'ordre du jour car elles étaient d'ordre plus général. Tous les parlementaires qui avaient déposé des textes directement ou indirectement liés au cancer ont demandé de travailler le contenu de leurs textes.

Comme il y avait un Plan national cancer, j'ai proposé de ne pas agir comme s'il n'y en avait pas. C'était une nouvelle donne par rapport au dépôt des résolutions. Il y a eu des débats, des parlementaires ont participé aux rencontres et aux tables rondes. J'ai donc proposé de déposer une recommandation ou une résolution se basant sur les travaux accomplis et qui reprendrait des propositions à même de compléter ce qui était prévu dans le Plan cancer. Ma collègue Thérèse Snoy a alors cité les cancers "professionnels" et les mesures qui sont de la compétence d'autres ministres du gouvernement, non pas dans les politiques de prévention au sens habituel qui appartiennent aux Communautés mais dans des mesures comme les normes de produits par exemple, puisqu'il faut empêcher l'exposition à des substances cancérigènes. Cela peut concerner aussi la Mobilité, quand on parle d'émissions de particules.

Différentes politiques sont liées y compris en dehors des compétences de la Santé. C'est cela que les membres de la commission ont refusé de faire. Je trouve que c'est un abandon de son rôle de parlementaire. Cela aurait pris une heure et cela aurait permis de mettre en conclusion du rapport des auditions les points que la commission souhaitait voir ajouter au Plan cancer, sans oublier un suivi et une évaluation. Vous n'avez pas voulu prendre ce temps. Quand on regarde les documents et qu'on écoute les experts, on peut constater que certains points ne sont pas repris dans les conclusions.

02.16 Yvan Mayeur (PS): Monsieur le président, ce n'est pas tout à fait ainsi que les choses se sont produites. Peu importe! Cela n'a pas d'importance. Ce qui compte, c'est que, contrairement à ce que vous affirmez, ce plan, pour nous, est évolutif. Nous devons pouvoir en débattre à chaque étape et il doit pouvoir faire l'objet de corrections avec l'aide d'experts ainsi que d'une évaluation, d'une critique permanente avant la prise de mesures.

Dès lors, il était important à nos yeux d'entamer la discussion relative à l'interdiction du tabac dans l'ensemble du secteur horeca. Cela me paraît une mesure concrète. On est pour ou contre; chacun doit se positionner, mais au moins, cela affecte directement la vie des concitoyens dont nous avons la responsabilité. Il s'agit au moins d'un débat concret, préférable à des recommandations qui viennent comme des figes après Pâques!

Nous restons convaincus que des mesures de prévention en matière de cancer sont indispensables. La prévention comprend bien entendu différents stades: stade de l'information générale, de la prévention générale et de la prévention médicalisée. Il convient d'en débattre au niveau fédéral. Nous avons d'ailleurs déposé une proposition de loi spéciale visant à ramener l'ensemble de la politique de prévention au niveau fédéral, car sa scission au niveau des Communautés nous amène aujourd'hui à craindre que cette politique ne soit pas menée de manière suffisamment efficace. Or, ce sujet est essentiel à nos yeux et nous devons pouvoir en débattre une nouvelle fois.

Nous saluons également l'accent mis sur l'aide au sevrage tabagique ou l'extension de la tranche d'âge de vaccination pour les jeunes filles contre le papillomavirus. C'est évidemment cette politique-là qui doit être menée, car elle propose des mesures concrètes et immédiates importantes.

En matière de soins, de traitement et de soutien aux patients, il importe également d'améliorer la couverture de l'assurance obligatoire, non seulement pour les produits médicaux nécessaires aux traitements anticancéreux, mais aussi en ce qui concerne les coûts annexes liés à ces traitements. Je veux parler des éléments de réparation notamment à la suite de chimiothérapies, en matière de reconstruction mammaire, etc. Certaines composantes sont en relation directe avec le bien-être du patient. Elles doivent être améliorées. Il importe qu'elles figurent également parmi les intentions de la ministre et du gouvernement.

Soutenir la recherche et développer les outils nécessaires permettant la centralisation des données via les datamanagers, les tumorothèques, les renforcements de la Fondation Registre du Cancer, tous ces éléments sont fondamentaux si nous voulons mieux comprendre encore les mécanismes de cette maladie, les moyens de lutter contre elle. Il faut rassembler toutes les données et soutenir les chercheurs.

Autre point important, le budget reprend, en lien direct avec le cancer, toute la problématique des maladies chroniques. Ces pathologies doivent faire l'objet d'une évaluation et les patients doivent bénéficier d'un meilleur soutien. En effet, le coût de ces maladies chroniques est beaucoup trop important. Le fait que le gouvernement s'engage dans une révision de ce volet essentiel de la politique de santé nous semble tout à fait positif.

L'accessibilité aux soins est une donnée fondamentale de la politique de santé. Le maximum à facturer est un système qui permet de limiter les coûts d'accès aux soins de santé pour les patients. Persévérer dans ce domaine en améliorant encore les conditions de prise en charge constitue un signe positif tant ce système garantit un accès aux soins des personnes en difficultés financières. Au moment où l'on abordera ces questions, il conviendra d'examiner les aspects pratiques de l'accessibilité aux soins. En effet, malgré l'existence du maximum à facturer, des citoyens retardent la consultation d'un médecin, que ce soit un généraliste ou un spécialiste. Lorsque le débat sur ces éléments précis viendra en commission, nous devrons examiner de manière concrète ce qui se passe, par exemple, à l'admission d'un patient dans une institution de soins.

Un autre point fondamental lié à l'accessibilité aux soins est le fait que la médecine générale est revalorisée.

Les deux éléments que je viens de citer ne sont importants que si l'on revoit fondamentalement la planification de l'offre médicale. On a vécu dans un système de croyances et l'on pensait qu'en réduisant l'offre de médecins, on allait réduire la demande médicale. C'est faux. Ce n'est évidemment pas comme ça que les choses se passent. La réduction de l'offre médicale a conduit à une surenchère du coût de certains praticiens, accentuant la difficulté d'accéder aux soins qu'ils peuvent prodiguer aux patients. Certains départements importants connaissent aujourd'hui une pénurie, ce qui est évidemment préjudiciable aux patients à tout point de vue. Les médecins devenant rares, ils sont chers et les institutions ne peuvent plus se permettre de les recruter dans des conditions acceptables financièrement.

Ce qu'il faut, c'est bien sûr revoir le numerus clausus. La mesure, d'ores et déjà prise par la ministre, de lissage par rapport aux surnuméraires va dans le bon sens. Je pense qu'il faut poursuivre dans cette voie et entamer un dialogue concret avec les Communautés et les universités pour trouver un meilleur système que celui du contingentement, qui nous a mené dans une impasse. Il faut sortir de cette situation et je suis heureux que vous ayez décidé, madame la ministre, de vous attaquer à ce problème, qui est devenu essentiel dans notre pays. Je répète: dans notre pays, et pas seulement en Communauté française. Il est bon de le rappeler à ceux qui pensent que ce problème ne concerne que la Communauté française. Les étudiants en médecine flamands ont non seulement salué la mesure que vous avez prise, mais ils demandent en outre qu'on aille plus loin en interpellant les deux Communautés, les deux réseaux d'enseignement francophone et néerlandophone, afin de réévaluer la problématique.

Je terminerai mon intervention par un satisfecit quant aux mesures prévues dans le cadre du budget. On y trouve clairement une marque de la présence socialiste dans le gouvernement, notamment dans le cadre de la politique en matière de soins de santé. Il s'agit en effet d'une question majeure pour la population. En répondant à cette question, en engageant des moyens importants, en mettant en place des politiques nouvelles et en infléchissant les choix antérieurs qui ont été préjudiciables à l'accessibilité aux soins, on

s'inscrit tout à fait dans une politique de soins de santé progressiste et intéressante pour la population.

02.17 Daniel Bacquelaine (MR): Monsieur le président, madame la vice-première ministre, chers collègues, je voudrais aborder quelques points concernant la politique de santé.

Je tiens à dire que nous nous félicitons de la mesure relative à la norme de 4,5%. En effet, je rappelle à M. Mayeur que cette norme a été fixée lors des négociations gouvernementales de 2003, notamment à la demande expresse des libéraux. Il en va d'ailleurs de même pour la revalorisation des prestations intellectuelles que nous avons obtenue à cette occasion. Cette année-là fut donc une bonne année pour la santé dans ce pays. Je tenais à le rappeler.

Cela dit, je voudrais attirer l'attention sur la nécessité de maintenir les conditions de l'accord médico-mutualiste actuel et rappeler que 82 millions d'euros ont d'ailleurs été libérés dans ce cadre. Cet accord permet notamment le financement de la disponibilité après 18 heures, le renforcement du système Impulseo, la revalorisation du dossier médical global. Tous ces éléments sont importants. Nous avons donc pour mission de veiller à ce que cet accord puisse être respecté et ne soit pas remis en cause.

Je tiens donc à attirer l'attention de Mme la ministre sur toute mesure unilatérale qui pourrait porter un coup fatal à cet accord et l'anéantir. Ainsi, toute mesure relative aux suppléments d'honoraires ou qui ont un lien avec cette question ne peut être prise de manière autoritaire.

Madame la ministre, je me félicitais de cet accord médico-mutualiste et je vous mettais en garde contre toute mesure autoritaire du gouvernement qui pourrait mettre en péril un accord médico-mutualiste. Je pense notamment aux suppléments hospitaliers et à tout ce qui touche aux honoraires. Évidemment, tout est toujours discutable mais il faut rappeler que cela ne peut se faire que dans le cadre d'une concertation, notamment entre les partenaires de l'accord médico-mutualiste, c'est-à-dire les médecins et les organismes assureurs, sans quoi on donnerait de moins en moins crédit à l'accord médico-mutualiste, qui est pourtant un système qui fonctionne bien dans notre pays et qui doit à tout prix être maintenu.

Un mot sur le Plan cancer. Le Plan cancer a le mérite d'exister et il faut le développer.

02.18 Yvan Mayeur (PS): Monsieur Bacquelaine, je suis d'accord avec vous. Évidemment, la concertation entre les médecins et les mutuelles est indispensable. Cela doit être la règle et la norme que nous devons suivre lorsqu'un accord interviendra; il ne faut pas imposer d'autorité, notamment en ce qui concerne les honoraires et les suppléments d'honoraires, des mesures législatives qui viendraient entraver cette concertation, à condition bien sûr que les choses soient correctes et respectées. Je ne dis pas qu'il faut le faire d'autorité mais il y a tout de même à s'interroger sur l'évolution pour le coût du patient de ces suppléments d'honoraires. Tout le monde doit rester dans les clous, en ce compris les services médicaux et en particulier certains médecins qui pratiquent une médecine très libérale. Il faut que l'accessibilité à l'ensemble des structures de soins reste de mise s'il y a là une explosion, comme le signale la mutualité socialiste. Il y a tout de même de quoi s'interroger sur la viabilité de l'accord et sur le respect de l'accord par l'ensemble des parties.

02.19 Daniel Bacquelaine (MR): Monsieur Mayeur, les médecins libéraux sont des médecins qui soignent leurs patients en fonction des derniers états de la science et des avancées diagnostiques et thérapeutiques et qui le font selon leur conscience. C'est cela la définition de la médecine libérale. Elle est évidemment nécessaire pour la qualité des soins et pour le bien-être du patient.

En ce qui concerne les suppléments d'honoraires, on ne peut envisager ce dossier sans envisager – et c'est une des faiblesses de la note de politique générale – les relations entre les hôpitaux et les praticiens. Il y a là une difficulté. Quand les dirigeants d'hôpitaux augmentent la part qu'ils prennent sur les honoraires, cela a forcément une répercussion sur les suppléments d'honoraires qui sont demandés en chambres particulières. C'est un problème majeur. Quand un hôpital prélève, par exemple, 60 ou 70% sur les honoraires médicaux, ce qui existe dans certains établissements, ce système n'est viable que s'il y a des suppléments d'honoraires.

02.20 Yvan Mayeur (PS): M. de Toeuf se trompe, dans le "Journal du médecin", puisque c'est à lui que vous faites allusion. Votre argumentation ressemble fort à la sienne. Il se trompe quand il pense qu'il faut laisser les gestionnaires hospitaliers en dehors du débat. Bien sûr, ils ne doivent pas être sur un pied d'égalité avec les mutuelles et les médecins mais je pense que les laisser en dehors du débat, c'est laisser

libre cours à tout cela. Je suis d'accord avec vous, il faut faire en sorte que les gestionnaires n'imposent pas cette augmentation.

02.21 Daniel Bacquelaine (MR): Je n'ai pas dit qu'il fallait laisser les gestionnaires en dehors du débat, ce n'est pas le problème fondamental pour moi. Les deux problèmes sont en partie liés. Il faut y être attentif et faire en sorte que la profession reste attractive car, pour un certain nombre de spécialités, il s'avère parfois difficile de trouver des candidats à la médecine hospitalière. Soit ils préfèrent la pratique purement privée, soit ils préfèrent aller travailler dans d'autres pays. Je le répète, il faut être vigilant et ne pas faire en sorte que les spécialistes quittent le pays parce qu'ils n'y trouveraient plus les conditions suffisantes à leurs yeux.

Je reviens brièvement sur le Plan cancer. Selon moi, il faut laisser se développer le Plan cancer tel qu'il est mis en oeuvre actuellement. Cela étant, il faut une évaluation continue et le rôle de notre commission est de suivre la mise en oeuvre de ce plan et de voir dans quelle mesure cela correspond aux objectifs que nous nous sommes fixés. C'est, à mon avis, la bonne méthode de travail.

Je voudrais déjà mettre en garde contre un problème qui me paraît important. Il ne faut pas accepter une situation dans laquelle il y aurait création progressive de discriminations entre des patients gravement atteints, que ce soit d'un cancer ou d'une autre maladie.

Je prends un exemple: la consultation d'annonce du diagnostic. Je peux vous dire qu'il est tout aussi difficile d'annoncer un diagnostic de sclérose latérale amyotrophique à un malade qu'un diagnostic de cancer. À la limite, on peut se demander pourquoi deux poids et deux mesures: en effet, la sclérose latérale amyotrophique est ce qui existe de pire, mais comme ce n'est pas un cancer, rien n'est prévu.

C'est un élément à réévaluer. Des maladies très graves, qui ne sont pas des cancers, néanmoins très difficiles à vivre vu les souffrances importantes qu'elles engendrent, ne doivent pas être "discriminées" par rapport à d'autres. Il s'agira de se montrer attentif et d'en tenir compte. En fait, tout le problème est la gravité de la maladie et la souffrance qu'elle génère, indépendamment de l'étiquette qu'on lui attribuera.

02.22 Laurette Onkelinx, ministre: Je suis d'accord avec vous. C'est toute la difficulté du modèle que d'essayer de s'atteler à un type de maladie chronique et grave, comme le cancer. Quand nous lancerons le processus d'accès aux soins pour les malades chroniques, il est évident que ce travail rejoindra ce qui est proposé pour le plan cancer.

J'ai remarqué que dans l'Union européenne, là où il y a un plan cancer, on s'est attelé à considérer le moment du diagnostic comme le signal du début d'un combat en commun plutôt que d'un échec de la victime du cancer. C'est tout l'objet du pari. Ce n'est pas parce que nous l'incluons dans le plan cancer qu'il ne faut pas, en concertation avec les acteurs, prévoir des consultations longue durée pour les maladies chroniques qui correspondent à certains critères à définir.

02.23 Daniel Bacquelaine (MR): J'insisterai aussi sur la notion d'attractivité de la profession médicale de manière générale.

Il est beaucoup question du numerus clausus et de poches de pénurie dans certaines régions ou spécialités. Sans doute existe-t-il une base réelle à cette discussion; cependant, globalement, la densité médicale est plus forte en Belgique que dans la plupart des autres pays européens. Sa densité est la plus forte avec celle de l'Italie; c'est une réalité.

Que certaines régions rurales connaissent des problèmes, notamment pour l'organisation des gardes médicales, c'est vrai. Il ne s'agit pas essentiellement d'une question de nombre: les médecins de ces régions sont assez nombreux pour assurer les activités de jour, mais la zone est tellement vaste qu'ils ne la couvrent pas lors des gardes de nuit, vu la faible densité de population.

Dans les régions rurales, il faut plutôt s'orienter vers un système où les gardes sont organisées de manière plus efficace.

02.24 Laurette Onkelinx, ministre: C'est l'objectif du plan Impulseo II qui fait la promotion de la médecine de groupe qui, comme vous le savez, ne signifie pas nécessairement être ensemble dans un même cabinet mais former un réseau.

Ce plan vise à aplanir les difficultés rencontrées dans les zones rurales mais aussi dans des zones moins rurales où des pénuries de médecins commencent à se faire ressentir. Le Limbourg ne peut pas être comparé au Luxembourg mais on connaît ici et là des problèmes de pénurie.

Si on peut régler ce problème, prendre en compte la demande des médecins – qui est de travailler différemment des médecins d'antan; on appelle ce phénomène la féminisation du métier mais je crois que les hommes aussi ont envie d'une conciliation différente entre leur vie professionnelle et leur vie privée – et, dans un même temps, organiser les gardes, on aura alors beaucoup avancé en matière de santé publique. Impulseo II est donc un exemple du soutien pour les gardes, pour la médecine de groupe à travers une aide administrative.

02.25 Daniel Bacquelaine (MR): Je pense malgré tout que ce ne sera pas suffisant. Selon moi, on va devoir passer à un système de professionnels de la garde dans certaines régions. Dans le cas contraire, on n'arrivera jamais à rendre une attractivité suffisante au système de garde pour les praticiens indépendants. Je pense que ce sera extrêmement difficile et qu'il faudra donc progressivement organiser un autre système dans ces régions.

Je connais la technique: Impulseo II ne va pas faire en sorte qu'un plus grand nombre de médecins seront présents la nuit. Il s'agira des mêmes médecins.

Si vous êtes trois ou quatre médecins pour desservir une zone, cela signifie que vous êtes de garde deux nuits par semaine et un week-end sur deux. Cela devient difficile. Il va falloir tenir compte de ce phénomène de manière plus incisive.

02.26 Laurette Onkelinx, ministre: Tellement d'aspects entrent en jeu.

Vous avez raison, même si on règle le problème de sécurité par exemple par le système du tiers payant, même si d'autres systèmes sont possibles – en tout cas la réflexion est lancée –, même si des politiques de soutien sont menées, il reste que le problème des gardes est un problème à part entière. Faut-il le régler par un système de médecins de garde professionnelle? Je n'en sais rien. C'est une matière où la concertation est la bienvenue.

02.27 Daniel Bacquelaine (MR): Par ailleurs, en ce qui concerne l'aléa médical, il semblerait qu'on soit en plein blocage. Je constate qu'on ne parle plus de la responsabilité médicale sans faute.

02.28 Laurette Onkelinx, ministre: C'est un grand mot. On en a parlé en commission plusieurs fois.

02.29 Daniel Bacquelaine (MR): Par le biais de questions mais j'attends des propositions en la matière.

02.30 Laurette Onkelinx, ministre: Je voudrais indiquer qu'en ce qui concerne l'esprit du texte, il n'y a aucun problème. En revanche, l'administration a remarqué qu'il y avait des problèmes techniques extrêmement importants. L'ensemble des arrêtés d'exécution doivent être pris. Vous savez que normalement la date prévue est le 1^{er} janvier 2009. On essaie de tout faire pour qu'effectivement ce soit prêt pour cette date mais il ne faut pas sous-estimer les difficultés techniques.

J'ai dit à mon administration que nous ne tiendrons pas compte d'éventuels problèmes philosophiques: le Parlement a tranché, point final. Par contre, il reste des problèmes techniques importants.

02.31 Daniel Bacquelaine (MR): J'en prends acte. Pour ce qui est de la politique du médicament, j'en reviens à ce plaidoyer que j'ai fait lors de la discussion de la loi-programme quant à la nécessité de simplifier les prescriptions de médicaments et les règles relatives à ces prescriptions. À mon avis, le principal est de cibler le contrôle de la prescription médicale sur les "déviants" manifestes, sur ceux qui sortent indiscutablement des profils en matière de prescription. Ceux-là doivent être contrôlés: s'ils peuvent justifier cette déviation de la norme, en raison d'une pratique particulière, il suffit d'en prendre acte. Il faut éviter de multiplier les contrôles tatillons qui ne font que dégoûter des prestataires et s'orienter vers un contrôle plus efficace des déviations manifestes de prescriptions.

Enfin, je terminerai par un mot sur la maladie d'Alzheimer car il y a en la matière une certaine urgence. Je rappelle que certains pays ont mis en place des plans Alzheimer très structurés qui permettent d'appréhender les différentes facettes de cette maladie, pour le malade lui-même et pour son entourage, sa

famille, pour les services qui prennent en charge cette pathologie. J'insisterai notamment sur la nécessité d'un diagnostic précoce de cette maladie; il faut informer et sensibiliser à la précocité du diagnostic et à l'efficacité des réhabilitations cognitives précoces en ambulatoire chez les patients diagnostiqués précocement. On pourrait améliorer la qualité de vie de nombreux malades d'Alzheimer pendant de nombreuses années avec un diagnostic précoce suivi d'une réhabilitation cognitive immédiate dans des centres spécialisés qui souffrent parfois de sous-financement pour donner ces soins.

J'insisterai donc pour qu'on revienne éventuellement sur ce sujet en commission et je m'adresse donc également à sa présidente. Je rappelle que la commission de la Santé a voté, il y a peu de temps, une résolution sur le sujet. Cette résolution incitait le gouvernement à mettre en œuvre certaines mesures. J'aimerais que la commission puisse évaluer le suivi de cette résolution pour examiner ce qu'il reste à faire en la matière.

02.32 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen!): Monsieur le président, j'interviendrai brièvement en ce qui concerne la santé et les affaires sociales. Il est quelque peu perturbant d'avoir à examiner une note de politique générale et un budget pour l'année 2008 alors que nous sommes déjà aux vacances d'été. On regarde alors ces notes de politique et ces projets d'une autre manière que si nous étions en début d'année et dans la perspective de projets plus structurés. Je vais dès lors me limiter à quelques interventions.

Nous nous réjouissons du taux de croissance de 4,5%. Les soins de santé sont une priorité dans la prise en charge des citoyens face aux difficultés qu'ils rencontrent. Le fait de permettre un budget suffisant ne veut pas dire qu'on ne maîtrise pas les dépenses, il y a effectivement moyen d'associer les deux.

À la lecture de la note et dans les discussions, j'ai regretté le peu de perspectives concernant la prise en compte plus spécifique de la première ligne, y compris les généralistes. Il y a des petits paragraphes les concernant, il y a des mesures, mais j'aurais aimé qu'il y ait un véritable engagement à aborder cette première ligne de manière plus globale et j'aurais aimé qu'on se donne le temps de pouvoir le faire.

Il est clair que la valorisation de l'acte intellectuel a été réalisée par petites touches et qu'elle va encore l'être. Mais lorsqu'on parle de difficultés d'attractivité pour la médecine générale ou pour les spécialisations qui se caractérisent par des approches de consultations et de rencontre du patient, on voit que ces consultations ne sont pas prises en compte de la manière dont elles devraient l'être. Il faudrait qu'il y ait plus de moyens financiers mais il faudrait aussi intégrer la notion de temps qui est nécessaire entre le médecin et son patient. Je suis intimement convaincue que si on valorise plus le temps de la consultation, cela aura des conséquences positives sur la consommation de médicaments, qui reste un problème chez nous car elle ne fait que croître. Cela aura un tas d'autres avantages aussi dans la relation entre le patient, le médecin généraliste et les autres structures puisque les généralistes nous disent que leurs consultations servent à donner du sens à l'ensemble des actes qui sont prestés pour la personne. C'est donc dans ces consultations que les différentes interventions se relient entre elles et s'associent à un projet de vie ou parfois de cheminement vers le décès.

Nous sommes arrivés à la moitié de l'année 2008 et je suppose que la question sera mise sur la table en 2009.

J'associe à cette question la réflexion qui devra avoir lieu quant à la "caractérisation" des actes médicaux et paramédicaux. Qui fait quoi? De quelle manière ces actes sont-ils coordonnés?

On constate de plus en plus souvent que les infirmiers ou les infirmières posent des actes qui, auparavant, étaient posés par les généralistes, ce que certains d'entre eux reconnaissent tout en avouant ne pas disposer du temps nécessaire. Quand le statut des sages-femmes a été reconnu, les généralistes avaient attiré l'attention sur le fait que l'on permettait à ces sages-femmes de poser des actes qu'eux-mêmes ne pouvaient poser, et ce sans discussion préalable et approfondie sur la profession de généraliste.

Un travail important doit donc être réalisé si l'on veut avoir une médecine de proximité qui puisse être organisée en lien avec les structures hospitalières dont l'existence est nécessaire notamment en cas de recours aux médecins spécialistes.

Le KCE mène actuellement une étude sur l'attractivité de la médecine générale. Mais on peut d'ores et déjà constater que même si on augmente le nombre d'étudiants qui pourront suivre des études de médecine, la profession de médecin généraliste ne fait plus l'unanimité et que beaucoup d'étudiants préfèrent s'orienter

vers d'autres spécialisations. Ici aussi un travail doit être effectué. Le politique se doit de resituer et de revaloriser cette médecine dans la chaîne des interventions.

02.33 Laurette Onkelinx, ministre: Madame Gerkens, en ce qui concerne la médecine de première ligne, plusieurs éléments sont déjà sur la table. Ainsi, la question de la revalorisation financière a été au cœur des processus de concertation qui ont eu lieu durant ces dernières années.

On vient de discuter du problème de pénurie et de garde. Suite aux études du Kenniscentrum et de la Commission de planification, on a prévu dans le numerus clausus une place particulière pour les médecins généralistes afin d'en avoir un nombre minimum.

Enfin, à l'occasion de toutes les propositions qui ont été faites (Plan cancer, prise en charge du diabète, de l'obésité, etc.), on a travaillé sur des lignes directrices en matière d'actes techniques mais aussi au niveau des acteurs concernés, lignes directrices dans le cadre desquelles les médecins généralistes ont toujours une place importante qu'il s'agisse de prévention ou de suivi du patient.

Comme vous, je suis évidemment favorable au soutien des médecins de première ligne, et nous concrétisons ce soutien en prévoyant différentes mesures.

02.34 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen!): La note en témoigne. Néanmoins, j'ai l'impression qu'un travail encore beaucoup plus important doit être fait avec ces médecins généralistes, peut-être d'une manière plus proche et plus directe avec des organisations ou des syndicats de médecins généralistes autres. De fait, les organisations ou les syndicats de médecins habituels ou "dominants" sont parfois composés majoritairement de spécialistes. Il apparaît aussi que les commissions de travail de la Medicomut qui concernent les spécialistes sont composées de spécialistes mais que les commissions qui concernent les généralistes comptent également des spécialistes qui ont aussi un droit de vote. Il y a donc véritablement un déficit dans la rencontre des généralistes qui veulent défendre la médecine générale de première ligne et la consultation de proximité et que j'appelle "de longue durée". Je sais que, là aussi, des catégories et des critères interviennent mais, pour moi, c'est beaucoup plus large.

Il faut véritablement poursuivre un travail et créer une meilleure relation ou un meilleur cadre de négociations plus innovant entre les politiques, la Médicomut et ces médecins généralistes.

En ce qui concerne le contingentement, le numerus clausus, etc., je ne suis pas beaucoup intervenue sur le sujet en commission car je souhaite vraiment que l'on aboutisse dans la modification des dispositions en cours actuellement. Or, les discussions que nous avons en commission sont systématiquement orientées sous un angle qui me déçoit. "En Flandre, nous avons pris des mesures contrairement à la Communauté française. Si l'on modifie quelque chose, nous ne voulons pas prendre des mesures qui vont vous sortir d'affaire, alors que vous n'avez rien fait." C'est une manière de débattre que je trouve décevante!

Le sujet n'est pas là! Les problèmes sont partout. Des étudiants en cours de formation sont en surnuméraire, quel que soit l'outil qui a été pris.

Cela signifie que si l'on prend des dispositions maintenant, on rencontre les difficultés et les intérêts des deux Communautés. On a également tout intérêt à se pencher, aussi de manière innovante, sur la manière d'organiser la présence, la répartition des médecins sur l'ensemble du territoire. En effet, les besoins en province de Luxembourg, dans une zone sinistrée du Hainaut, à Bruxelles ou à Wavre ne sont pas les mêmes. Or, il est possible de développer des outils d'évaluation par bassins de soins ou de manière sous-régionale qui permettraient d'associer l'ensemble des acteurs directs ou indirects de la santé et d'évaluer le nombre de médecins généralistes ou spécialistes dont on a besoin. Personnellement, je plaide pour un système qui irait plus vers des autorisations à l'installation plutôt que vers des autorisations à l'exercice de la médecine. Je souhaiterais qu'on ait ce débat. Pour ce faire, il faut que l'on sorte de cette logique opposant une Communauté à l'autre.

Ce cadastre m'apparaît nécessaire pour obtenir un bon profilage et savoir quel médecin travaille à quel endroit, pour combien de temps et qui va partir à la retraite. Il semble aberrant de ne pas disposer aujourd'hui de ce genre de données. Je prévois d'entamer ce débat au début de l'année prochaine.

Je suis perturbée par le fait que les plans et les projets de santé soient de plus en plus systématiquement associés à une pathologie particulière. Pour le Plan cancer, c'est vaste: cela concerne une population

importante présentant une grande diversité de cas. Il y a le Plan Alzheimer, qui se justifie sans doute par rapport aux malades, mais on a aussi adopté des résolutions sur des plans obésité, des plans anorexie... On se dirige vers une approche de la santé découpée selon les types de maladie, alors que les différents plans contiennent des recommandations semblables dans tous les plans. Il faut veiller à ne pas dériver vers un discours envers les patients qui leur présente un plan dédié à la pathologie dont ils souffrent et qui empêcherait de prendre par ailleurs des mesures transversales ou globales. Je trouverais dommage de rater le coche de cette façon, d'autant que l'approche de la santé doit être globale et interactive.

Je reviendrai par la suite sur un dernier élément: je vous ai interrogé sur la plate-forme concernant les médicaments, l'information et les délégués médicaux. Comme mon parti, je suis opposée à cette activité de délégués des firmes pharmaceutiques qui se rendent chez les médecins et prennent en charge la transmission de l'information la plus actuelle aux médecins qui n'ont pas le temps de consulter tous les documents pour choisir le médicament le plus approprié. Cette plate-forme est chargée d'accorder un label de conformité aux formations de délégué, de déterminer si elles respectent les critères éthiques et les règles de déontologie adoptées par les firmes pharmaceutiques quand on a conservé sous la précédente législation la présence de ces délégués ou l'invitation de médecins ou de délégués à des voyages par les firmes.

Il faut que j'approfondisse les conséquences de cette situation. Il est inquiétant que tout un pan de formation et de conseils sur l'utilisation des médicaments soit géré presque exclusivement par les firmes pharmaceutiques. Il appartient à la Santé publique de prendre en charge cette information et ces formations relatives à l'usage des médicaments.

Une dernière remarque à l'égard de M. Bacquelaine.

Il est vrai que la Belgique jouit d'une densité importante de médecins, mais bien des médecins disposent d'un numéro sans pratiquer ou si peu. Il convient donc de relativiser les chiffres. En même temps, la part du budget Santé par rapport au budget total indique que la Belgique n'est pas le pays qui consacre la plus grosse part de son budget à couvrir les frais de santé. Ce n'est pas le nombre de médecins qui est à l'origine d'un budget surdimensionné consacré à la santé. Il n'y a pas de lien. D'ailleurs, des études prouvent que la présence de médecins généralistes diminue les autres dépenses, plus coûteuses, en recours aux hôpitaux, aux spécialistes, aux médicaments ou aux interventions plus graves.

Je voudrais intervenir à présent sur un autre chapitre, brièvement: la note de politique concernant les personnes handicapées.

En guise de transition entre la santé et les personnes handicapées, relevons un élément positif dans votre note politique: les dispositions prévues en faveur des personnes atteintes de la maladie de Huntington. En effet, depuis des années, ces personnes sont baladées entre les ministères Personnes handicapées et Santé, entre les institutions et les maisons de repos et de soins; il s'agit en effet d'une pathologie lourde.

Elle touche des personnes âgées entre 40 et 50 ans, qui, au bout de quelques années, se retrouvent dans un état physique lamentable et totalement dépendantes. Aucune structure des diverses compétences ne voulait les prendre en charge via leurs budgets. À présent, une ouverture apparaît et des places seront créées.

En ce qui concerne la politique en faveur des personnes handicapées, on vient de loin; pendant les quatre dernières années, certaines notes contenaient peut-être plus de mesures que la note d'aujourd'hui, mais qui ne se sont concrétisées par aucune mesure sur le terrain. Note ne signifie pas forcément concrétisation.

Dire que la note de Mme Fernandez-Fernandez est une note terre à terre, qui permettra des politiques concrètes, c'est un pas que je n'oserai pas franchir. Franchement, après lecture, cette note n'est pas ni plus complète ni plus concrète que la note de M. Laloux. Elle avait une mesure concrète: une intervention concernant "le prix de l'amour", le relèvement du plafond de revenus. Ce n'était pas la suppression, mais elle devient possible dans les années ultérieures. C'est quasiment la seule mesure concrète.

Tout le reste de la note concerne un travail en réseau – mais il n'était question que du Conseil national des personnes handicapées –, des études sur des problématiques comme l'accès à l'emploi et les quotas, pour lesquelles bien des études ont déjà été récemment réalisées, mais non utilisées.

Cette note, selon moi, manquait de concrétisation.

02.35 Camille Dieu (PS): Elle s'est, néanmoins, engagée, madame Gerkena, à évaluer sérieusement ce qui passe au niveau du public, car nous ne disposons d'aucune évaluation. À partir de là, on peut rectifier le tir, puisqu'il y a déjà une obligation en la matière.

02.36 Muriel Gerkena (Ecolo-Groen!): La difficulté, madame Dieu, réside dans la concrétisation des engagements inscrits dans une note. Voilà des années que la Fonction publique ne remplit pas ses obligations de quotas. Elle est bien obligée de le préciser, puisque qu'on dit qu'il faut le faire, mais on ne le fait pas!

Ainsi, Mme Fernandez-Fernandez nous fait part de ses intentions en la matière, mais ne précise aucun élément concret sur la façon de les réaliser. Mais j'espère qu'elle passera à l'action, alors que précédemment on ne l'a pas fait! Depuis des années, les mêmes promesses théoriques se retrouvent dans les notes. Ce n'est évidemment pas suffisant!

Certes, elle ne doit pas assumer ce que les autres avant elle n'ont pas fait. Mais franchement, elle qui était bien entourée pour présenter sa note, elle aurait pu prendre un ou deux jours de plus avant de la déposer en profitant de l'éclairage de M. Gubbels ou de son cabinet. Personnellement, je trouvais bien des disparités dans cette note. À l'entendre, on devine Mme Fernandez-Fernandez comme une personne motivée et qui a envie de travailler. Budgétairement, elle disposera du montant nécessaire pour maintenir le revenu d'intégration des personnes handicapées, donc abaisser le seuil du prix de l'amour. Mais budgétairement, elle ne dispose pas d'autres moyens pour prendre mieux en compte les personnes fortement dépendantes et concrétiser l'objectif de création de places.

J'espère que 2009 lui apportera les moyens financiers pour mener des politiques concrètes. J'espère aussi que cette note de politique, qui est une introduction, devrait rapidement se traduire par des mesures concrètes que nous pourrions évaluer et à partir desquelles elle pourrait réellement travailler en réseau, c'est-à-dire avec l'ensemble des associations et des pouvoirs compétents au sein des Régions et des Communautés.

02.37 Pierre-Yves Jeholet (MR): Monsieur le président, mesdames et messieurs les ministres, chers collègues, pour notre groupe, l'emploi est une priorité. Créer des emplois est essentiel mais nous devons aussi maintenir les emplois existants.

Il est vital pour ce pays de rendre le travail plus attractif. Il faut le valoriser davantage et davantage récompenser l'effort.

La lutte contre les pièges à l'emploi passe indéniablement par une revalorisation des bas et moyens salaires et une augmentation de l'écart entre une allocation de chômage et un bas salaire. Il faut accompagner les demandeurs d'emploi. Il faut les aider, les conseiller et il faut aussi responsabiliser ceux qui démissionnent. C'est l'un des objectifs du Plan Activa.

Je l'ai dit hier en commission, madame De Block, le chômage est un droit et pas un choix!

La ministre de l'Emploi nous a présenté une stratégie nationale pour l'emploi avec pour objectif la création de 200.000 emplois. C'est une bonne chose, madame la ministre. Je me réjouis et j'espère évidemment que nous parviendrons à atteindre ce chiffre mais je ne peux m'empêcher de faire allusion à tous ceux et toutes celles qui ont critiqué l'accord du gouvernement de Verhofstadt II en juillet 2003 qui prévoyait lui aussi la création de 200.000 emplois en quatre ans.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que cet objectif a été atteint puisque la Belgique a créé 70.000 emplois en 2007, 53.000 emplois en 2006, 79.000 en 2004 et 2005. Au total, en quatre ans, la Belgique a bien créé les 200.000 emplois promis et même plus car on en dénombre 202.000.

L'enquête annuelle sur les forces du travail publiée récemment par le SPF Économie révèle que 116.000 personnes supplémentaires ont intégré le marché du travail en 2007. Le taux d'activité serait passé de 67,1% en 2007 contre 66,5% en 2006. Les prévisions du Bureau du Plan comptabilisent 45.000 emplois supplémentaires pour 2008. À ce chiffre, le gouvernement ajoute 15.000 emplois qui proviendront de la mise à l'emploi des chômeurs par le biais du plan d'accompagnement, des mesures favorisant la mobilité et la

lutte contre les pièges à l'emploi.

Il est vrai que les prévisions du Bureau du Plan ont été revues à la baisse en raison de la croissance économique. Nous devons rester prudents à cet égard mais nous devons être optimistes et mettre, madame la ministre, tous les moyens en œuvre pour atteindre cet objectif.

Notre formation politique vous soutiendra dans toutes les mesures que vous prendrez pour atteindre cet objectif.

Grâce à la diminution du nombre de chômeurs, le gouvernement a libéré des moyens pour des politiques d'emploi. Concrètement, il a d'ores et déjà prévu 33 millions d'euros: 10 millions consacrés à la hausse des bas revenus (augmentation du bonus à l'emploi), 18 millions pour la lutte contre les pièges à l'emploi et 5 millions à une meilleure mobilité des travailleurs entre les Régions.

On constate que les besoins du marché du travail ne sont pas toujours pleinement rencontrés. Quel paradoxe - je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises en commission – que d'avoir un taux de chômage aussi élevé chez les jeunes à Bruxelles et en Wallonie notamment et d'avoir en même temps autant de métiers en pénurie! Nous devons agir sur différents plans afin de rendre davantage compatibles l'offre et la demande de travail.

Le plan d'accompagnement des chômeurs a été évalué; nous en avons encore débattu hier en commission. Cela a permis de mettre en évidence plusieurs problèmes. En effet, nous pouvons regretter l'absentéisme aux entretiens, le manque de coordination des services régionaux entre eux, mais également des services régionaux vis-à-vis de l'ONEm, ainsi qu'une forte augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en incapacité de travail.

Votre souhait, madame la ministre, est d'améliorer et d'accélérer l'activation des demandeurs d'emploi. Une réforme est annoncée; l'accord de coopération va être adapté en ce sens. Nous soutenons cette démarche. On a dit, hier, combien le mécanisme mis en place en 2004 était bon. Maintenant qu'il a été évalué, tentons encore de l'améliorer. Mais les adaptations envisagées et annoncées en commission ne nous semblent pas assez ambitieuses en matière de raccourcissement des délais de procédure. Pour rappel, actuellement, le premier entretien avec un facilitateur de l'ONEm a lieu au quinzième mois de chômage pour les demandeurs d'emploi de moins de vingt-cinq ans et au vingt-et-unième mois pour les plus de vingt-cinq ans. Il est vrai que la procédure envisagée par vous, madame la ministre, propose la signature du contrat plus tôt dans la procédure, soit après six mois ou neuf mois; j'ai également lu qu'on envisageait de le faire après trois mois. Ensuite, le premier contact avec l'ONEm interviendra toujours au quinzième mois pour les moins de vingt-cinq ans et se fera au dix-huitième mois pour les plus de vingt-cinq ans. Dans ce cas de figure, les délais sont en réalité identiques ou à peine réduits de trois mois. Mais j'ai lu que dans vos projets, vous vouliez raccourcir davantage encore ces délais. Nous vous soutenons à cet égard: il faut raccourcir encore le délai non seulement pour le premier contrat avec le FOREM, mais également pour le premier contact avec l'ONEm. Si l'on veut optimiser ce plan d'activation, il faut absolument réduire ces délais. Nous avons d'ailleurs déposé une proposition de résolution visant à réformer le système d'assurance chômage. Nous proposons de raccourcir encore le délai avant le premier entretien. Nous verrons évidemment ce que vous mettrez sur la table dans les heures et les semaines qui viennent.

Pour les cinquante ans et plus, nous regrettons que les partenaires sociaux n'aient pas pu se mettre d'accord. Notre groupe souhaite que la possibilité d'étendre le plan d'accompagnement à cette catégorie soit sérieusement envisagée. Nous désirons qu'un accompagnement spécifique soit prévu à l'égard de ces demandeurs d'emploi.

Madame la ministre, un autre aspect nous interpelle tous: on constate que de nombreux chômeurs sanctionnés se tournent vers les CPAS. Selon une étude de la Fédération des CPAS, au 31 décembre 2007, les CPAS wallons prenaient en charge 2.163 bénéficiaires ayant subi une sanction de l'ONEm.

L'étude révèle qu'en moyenne, 46% des chômeurs sanctionnés obtiennent un revenu d'intégration. Qu'en est-il des 54% de chômeurs exclus qui ne s'adressent pas aux CPAS? Je vous ai interrogé à cet égard et vous m'avez répondu que 17% trouvent une sortie vers le travail, 37% touchent le revenu d'intégration sociale, 9% touchent des allocations de maladie-invalidité et 25% reçoivent un soutien financier familial. Par ailleurs, 36% n'auraient pas de revenus. Si ces chiffres s'avèrent exacts, 37% des chômeurs exclus se tournent vers les CPAS et, par conséquent, et c'est cela que nous regrettons, nous assistons à un véritable

transfert financier du fédéral vers les communes. Nous en avons débattu en commission et je pense qu'il faut trouver une solution pour éviter ce transfert financier d'une entité à l'autre car ce n'est pas le but du mécanisme mis en place en 2004. Même si l'État rembourse les CPAS à hauteur de 50, 60 ou 65% selon leur taille, la commune intervient pour le reste.

L'étude de la Fédération des CPAS conclut que les CPAS et les communes prennent en charge sur fonds propres un montant annuel de près de 12 millions d'euros. À ce chiffre, il faut bien évidemment ajouter le coût en frais de personnel pour les CPAS.

Nous ne faisons que déplacer le problème...

02.38 Joëlle Milquet, ministre: Monsieur Jeholet, je voudrais juste rappeler les propos que j'ai tenus hier en commission. Certes, le problème est réel, mais l'analyse et l'évaluation d'IDEA Consult ne sont pas encore suffisamment précises. C'est la raison pour laquelle, avec ma collègue de l'Intégration sociale, nous allons charger les administrations - la décision sera vraisemblablement prise lors du Conseil des ministres de vendredi prochain - de nous dresser un état des lieux très précis du parcours de suivi des personnes exclues du chômage pour déterminer la proportion très précise de celles qui émargent aux CPAS, afin de pouvoir identifier, le cas échéant, la charge des transferts. À partir de cette évaluation qui sera menée avec l'Union des villes et communes et les Régions - nous en avons parlé lors de la rencontre que j'ai eue avec elles hier - toute une série de mesures conjointes pourront être prises en matière de financement ou autre. Ce qui importe, c'est de continuer à accompagner ces personnes pour les sortir des CPAS.

02.39 Pierre-Yves Jeholet (MR): Madame la ministre, je vous approuve entièrement, je ne vous mettais évidemment pas en cause dans cette réflexion. Je mettais plutôt en avant un effet pervers, une correction à apporter par rapport aux mécanismes mis en place. Nous avons eu l'occasion d'en discuter hier encore en commission. Nous serons ravis d'observer la manière d'affiner les chiffres et de trouver les solutions adéquates à ce problème particulier.

La mobilité des travailleurs doit, bien entendu, être encouragée. Des offres d'emploi en Flandre ne trouvent toujours pas d'acquéreur, alors que le potentiel existe en Wallonie. D'ici 2010, quelque 50.000 emplois seraient à disposition des travailleurs wallons et bruxellois en Région flamande. L'Unizo estime que la Flandre dispose actuellement de 12.000 emplois vacants pour les francophones. À ce jour, 17% des Wallons traversent une frontière régionale ou nationale pour aller travailler. Si nombre d'entre eux travaillent à Bruxelles, ils sont déjà 36.000 à travailler en Flandre. La ministre a annoncé un complément de mobilité de 75 euros pour les chômeurs acceptant un job dans une autre région. C'est une mesure que vous avez initiée et il fallait en débattre. Mais comme je l'ai dit en commission, s'il faut favoriser la mobilité, qu'en est-il des milliers de travailleurs qui effectuent tous les jours la navette et parcourent des dizaines de kilomètres pour aller travailler? Ils n'ont, eux, droit à aucun incitatif financier. Si on propose une prime aux chômeurs et pas à ces travailleurs, il convient d'être attentif à la discrimination que l'on va créer.

En ce qui concerne les plans d'embauche, une simplification est nécessaire. Il existe à l'heure actuelle quelque 100 plans. La dernière simplification a eu lieu en janvier 2004. La complexité est telle que les employeurs ne s'y retrouvent plus eux-mêmes. C'est un frein à la création d'emplois, soit les employeurs préfèrent ne pas activer un plan et alourdir toute une série de charges administratives, tout en engageant le demandeur d'emploi; soit certains entrepreneurs renoncent évidemment à créer de l'emploi tant ces plans sont compliqués. Certains d'entre eux présentent en outre des effets pervers. Je citerai notamment l'utilisation du plan Activa dans le cadre des titres-services, qui engendre un "turn-over" des travailleurs anormalement élevé. Je citais en commission l'exemple de cette aide-soignante qui, après deux ans de services et alors qu'elle travaillait remarquablement, s'est vu préférer par son employeur une personne bénéficiant du même type de plan et dont l'employeur avait pu bénéficier quelques mois auparavant.

Par ailleurs, le Mouvement réformateur souhaite offrir à tous les travailleurs des possibilités de conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée. Le système des titres-services y contribue et mon excellente collègue, Mme Reuter, interviendra sur cet aspect.

Je voudrais aussi aborder avec vous l'égalité "homme-femme" que mon excellent collègue, M. Flahaux, a évoqué en commission en me laissant le soin de le faire en séance plénière. Je ne serai pas aussi complet que lui le fut en commission mais je voudrais simplement vous dire, madame la ministre, que l'écart salarial entre les hommes et les femmes reste une réalité. Un déficit de 15% est toujours présent et nous devons contribuer à diminuer cet écart. Au même titre que les hommes, les femmes sont concernées par les pièges

à l'emploi. En outre, elles sont souvent obligées de travailler à temps partiel. Dans une société de libertés et de libres choix, nous nous devons de faciliter la vie de ces femmes afin qu'elles puissent concilier au mieux leurs obligations familiales et leur vie professionnelle.

Par ailleurs, un mot concernant l'immigration économique. Lorsque l'offre de travail proposée par une entreprise ne peut être rencontrée en Belgique, il nous paraît logique d'envisager une réponse au départ de travailleurs étrangers. Pour nous, un des critères à prendre en compte est celui des métiers en pénurie. Que les choses soient claires, il n'est nullement question de créer un appel d'air qui aboutirait à une régularisation massive. Nous devons, en parallèle, activer le potentiel existant en Belgique et lever les restrictions à la libre circulation des travailleurs des nouveaux États membres. J'espère qu'il y aura lieu de débattre, de manière sereine et réfléchie, des conditions et du cadre dans lequel s'inscrira cette forme d'immigration économique.

Mme Arena n'est plus là. Ce n'est pas du tout un grief, puisqu'elle était présente à l'heure à laquelle j'aurais dû prendre la parole. Je vais néanmoins dire un mot sur les pensions.

02.40 Hans Bonte (sp.a+VI.Pro): Collega Jeholet, ik ben nauwkeurig aan het luisteren naar wat u zegt. U spreekt een beetje sibillijns wanneer u aangaande de economische migratie zegt dat we moeten nagaan in welk gepast raam dat moet gebeuren.

Ik heb een zeer precieze vraag naar de houding en het standpunt van uw fractie in verband met wat intussen "de vierde voorwaarde" genoemd wordt, "la quatrième condition", om een volledige vrijmaking van de Europese markt te realiseren. Is uw partij of uw fractie voorstander om de hoofdelijke aansprakelijkheid in te voeren bij tewerkstelling van buitenlandse werknemers?

In de vorige regering is dat afgesproken, maar om allerlei redenen werd het niet uitgevoerd. Vandaag is dat volgens mij meer dan ooit actueel. Daarom vraag ik u of u al dan niet de invoering steunt van de hoofdelijke aansprakelijkheid.

02.41 Pierre-Yves Jeholet (MR): Monsieur Bonte, nous avons eu l'occasion d'en discuter longuement en commission. Vous sembleriez y laisser croire que le gouvernement était prêt à procéder à ce que j'appellerais "un appel d'air", à condition que nous soyons d'accord pour discuter de l'immigration économique. Je vous ai rappelé pourquoi et dans quelles conditions il serait possible de débattre de cette question. En effet, pour notre part, nous sommes favorables à l'immigration économique, mais, évidemment, à certaines conditions. Il me semble avoir été très clair à ce sujet.

Mme la secrétaire d'État est actuellement chargée de trouver une solution afin qu'un débat puisse avoir lieu dans les meilleures conditions. Il est vrai qu'il existe un débat en la matière au sein de la majorité gouvernementale, mais je suis convaincu que le débat qui va être organisé sera serein pour qu'on puisse trouver une solution économique pour des métiers qui souffrent d'une pénurie.

En commission, l'exemple des Polonais a été donné. Toujours est-il qu'aujourd'hui, en tout cas à Bruxelles, toute une série de travailleurs polonais sont concernés. Pour notre part, nous voulons que ces gens puissent travailler dans un cadre légal. Il faut savoir que de nombreux demandeurs d'asile ou d'étrangers travaillent au noir dans notre pays.

Pour ce qui nous concerne, nous sommes favorables à une augmentation de la lutte contre la fraude sociale. En effet, monsieur Van der Maelen, vous avez fait plusieurs fois référence à la fraude fiscale. Pour ma part, je souhaite que cette problématique soit également abordée. En effet, il n'est pas seulement question des travailleurs, mais aussi des employeurs qui profitent du système.

Il est nécessaire qu'un mécanisme puisse être trouvé de façon sereine et réfléchie pour répondre aux besoins du marché du travail et aux pénuries dans certaines professions. En effet – et c'est un paradoxe –, malgré le taux de chômage élevé, il y a toute une série de métiers qui souffrent aujourd'hui d'un manque de travailleurs.

Je suis convaincu que, tout en tenant compte de certaines conditions qui seront fixées par le gouvernement, – c'est peut-être sur cet aspect que vous comptez m'attaquer –, Mme la secrétaire d'État pourra élaborer un projet équilibré.

02.42 Hans Bonte (sp.a+VI.Pro): (....)

02.43 Pierre-Yves Jeholet (MR): En tout cas, je pense que cela se fera en concertation avec l'ensemble des partis de la majorité. C'est normal. Vous avez fait partie très longtemps de la majorité; vous savez que des compromis doivent être faits.

02.44 Hans Bonte (sp.a+VI.Pro): Ik hoor u veel zeggen en interessante politieke lijnen verdedigen. Ik stel enkel vast dat we ons op een goede zes maand bevinden van de volledig vrije beweging van werknemers in de Europese Unie, zeker toetreding van de nieuwe lidstaten, en dat er omtrent een van de absolute voorwaarden van de minister – zij het van de interim-regering – geen duidelijkheid komt in de regering. U zegt dat er nog wordt gediscussieerd. Welnu, u hebt nog zeven maanden om te discussiëren.

Wat ik een beetje betreur is dat de MR hier wol aan het spinnen is maar niet duidelijk aangeeft of zij voor de invoering is van de hoofdelijke aansprakelijkheid van de opdrachtgever en de werkgever teneinde de sociale fraude te kunnen tegengaan. Dat is het echte instrument dat noodzakelijk is om de sociale fraude te kunnen tegengaan. U woont dus niet in de boot van degenen die niets willen zeggen over sociale fraude maar alles willen gedaan hebben tegen fiscale fraude. Wij willen absoluut voor de twee pistes gaan.

Het verbaast mij dat er zolang moet getreuzeld worden om de sociale fraude te kunnen tegengaan bij de tewerkstelling van buitenlandse werknemers. Die nieuw gekomen werknemers zijn daar zeer dikwijls het slachtoffer van. Wat ons betreft zijn wij dus zeer sterk vragende partij voor de snelle invoering van die hoofdelijke aansprakelijkheid. Ik noteer uit uw reactie dat u kijkt wat de regering gaat doen en dat u dan een standpunt zult bepalen. Ook dat is natuurlijke een methode als men in de meerderheid zit.

02.45 Pierre-Yves Jeholet (MR): Monsieur le président, je ne vais pas polémique davantage. Nous parlons d'une note de politique générale, je vous dis que nous sommes favorables à l'immigration économique mais que nous y mettons une série de conditions préalables. Le tout sera de trouver, au sein du gouvernement, une solution équilibrée – c'est un mot à la mode – afin de réfléchir aux critères très concrets et à la mise en œuvre d'un tel système.

En ce qui concerne les pensions, si les gouvernements Dehaene s'étaient caractérisés parfois par de véritables agressions contre les pensionnés, notamment par la mise en place de la cotisation de solidarité, les gouvernements Verhofstadt ont inversé la tendance. Depuis 1999, le gouvernement fédéral, avec les libéraux, a adopté de nombreuses mesures favorables aux pensions, notamment à l'occasion des Conseils des ministres d'Ostende et de Gembloux ou du Pacte de solidarité entre les générations. De même, le gouvernement s'est accordé sur la liaison des pensions au bien-être. Poursuivant cette politique, le gouvernement actuel a répondu à la proposition du MR de démanteler progressivement la cotisation de solidarité qui affecte les pensions. Le défi du vieillissement reste sans conteste, tant pour la Belgique que pour les pays qui nous entourent, l'un des principaux enjeux de nos sociétés pour les prochaines décennies. L'impact du vieillissement touche tant les aspects sociétaux que culturels et financiers.

Le MR se réjouit des mesures prises dans le cadre de la loi-programme en faveur de nos pensionnés: l'adaptation de la pension minimum, l'augmentation de la GRAPA, la suppression de la cotisation de solidarité, le relèvement des plafonds du travail autorisés, la liaison au bien-être. Bref, autant de mesures visant à renforcer le pouvoir d'achat des pensionnés. Dans cette perspective et dans cette démarche, je rappelle notre souhait de participer à la Conférence nationale pour les pensions proposée par la ministre.

Je terminerai mon intervention en abordant le volet traitant de l'Europe sociale dans la note de politique générale de la ministre des Affaires sociales. Tout à l'heure, elle m'a demandé si mon discours s'adressait à elle et je lui ai simplement dit deux ou trois phrases. Nous avons relevé des formulations parfois trop idéologiques qui n'apportent aucune valeur ajoutée à ce texte. Je voudrais dire clairement que le dossier des services d'intérêt général figure parmi les priorités du Mouvement réformateur. Nous sommes d'accord si l'objectif est d'assurer une sécurité juridique et une transparence accrue entre le marché intérieur et la dimension sociale.

Enfin, quant à la préparation de la présidence, celle-ci se fera bien entendu en étroite collaboration avec tous les membres du gouvernement et selon les nouvelles procédures prévues par le Traité de Lisbonne. À ce titre, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la préparation de la présidence proposera au gouvernement fédéral des modalités de concertation absolument nécessaires à la préparation de la présidence 2010 pour que la Belgique puisse avoir une position forte et cohérente et qui tienne compte de l'ensemble des composantes de cette majorité.

Monsieur le président, voici mes différentes remarques à l'occasion de ce débat. Madame la ministre de l'Emploi, comme je l'ai dit, nous interviendrons également par rapport aux titres-services qui constituent aussi un débat important.

02.46 Hans Bonte (sp.a+VI.Pro): Mijnheer de voorzitter, dames ministers, heren staatssecretarissen, collega's, wij hebben de mogelijkheid gehad om in de commissie heel wat vragen te formuleren en we hebben het genoegen gehad om op een paar vragen een antwoord te krijgen.

Als ik een samenvatting maak van de sociaaleconomische hoofdstukken van deze begroting en dat vergelijk met hetgeen de premier doorgaans zegt in verband met goed bestuur, moet ik daarbij toch een paar kanttekeningen plaatsen.

Collega's, en ik richt mij ook tot de collega's van CD&V die deels verkozen zijn dankzij de idee van goed bestuur. Goed bestuur begint doorgaans met het naleven van een wet. Goed bestuur vereist ook dat rekeningen kloppen. Goed bestuur is ook gediend met duidelijke beslissingen.

Ik wil mijn eerste punt van kritiek aanvatten: de voorliggende begroting en de daaraan gekoppelde beleidsplannen zijn strijdig met de wetgeving. Ik heb in dit Parlement nog nooit gezien dat een begrotingsdocument, een beleidsplan twee belangrijke sociale wetten niet uitvoert, niet respecteert en gewoon negeert.

Mevrouw de minister, ik heb het u in de commissie ook gezegd. U bent naast Werk ook bevoegd voor Gelijke Kansen in onze samenleving. We weten dat dit een complexe materie is omdat het een horizontale bevoegdheid is. Het komt erop aan op alle beleidsdomeinen te werken, op werkgelegenheid, sociale zekerheid, fiscaliteit, enzovoort. Het komt erop aan de nodige initiatieven te nemen.

Ik richt mij ook tot de heer Jeholet die daarnet al onderstreepte hoe belangrijk gelijke kansen zijn in de economie van vandaag. We moeten bijvoorbeeld vaststellen dat er jaar na jaar nauwelijks verbetering komt wat de inkomenskloof tussen mannen en vrouwen betreft.

Welnu, tot mijn treurnis en ontgoocheling heb ik de minister van Gelijke Kansen erop moeten wijzen dat zoiets als een gender mainstream-wet bestaat, een wet die ongeveer een jaar oud is. Vooral onder impuls van alle vrouwen in dit halfroond is deze wet na een jarenlange discussie goedgekeurd. Deze wet heeft precies tot doel structureel te verankeren dat begrotingen vanaf 2008 in alle departementen rekening houden met de uitdaging om gelijke kansen te creëren tussen mannen en vrouwen.

In artikel 2 bepaalt die wet dat elke minister of staatssecretaris wettelijk verplicht is om bij zijn begrotingsdocument, zijn beleidsnota een nota toe te voegen in verband met de gendergelijkheid en in verband met de inspanningen die zullen worden geleverd. Dit geldt zeker voor een staatssecretaris die aan het bellen is. Dit is zeker iets voor een minister van Werk. Men moet een nota opstellen en de nodige initiatieven nemen.

De regering is blijkbaar niet veel meer van plan dan wind te blazen in de richting van gelijke kansen. Het naleven van de wet is niet gebeurd. Mevrouw Milquet, u bent eigenlijk de bewaker van deze wet. Ik vind het bijzonder treurig dat u in uw begroting daaraan geen aandacht heeft besteed.

02.47 Joëlle Milquet, ministre: Comme je l'avais fait en commission, je voudrais apporter une précision. C'est une loi de mai 2007 et avec l'épopée lyrique qu'a vécu ce pays il y a quelques mois, il n'a pas été possible, depuis la mise en place du gouvernement actuel, de prendre les arrêtés nécessaires à l'exécution de cette loi votée très tard sous l'ancienne législature. Elle aurait pu être votée plus tôt et il aurait été idéal de prendre les arrêtés d'application sous l'ancienne législature. L'intention est de le faire. Les notes de politique générale ont pu être présentées à Pâques alors que le gouvernement intérimaire est arrivé en janvier. Les arrêtés sont donc en préparation.

Par ailleurs, il existe une note en matière de politique d'égalité des chances qui est transversale et qui s'applique donc à l'ensemble des politiques du gouvernement. Il est évident que la volonté est d'appliquer cette loi mais que les différents services doivent élaborer leurs directives pour l'appliquer.

02.48 Hans Bonte (sp.a+VI.Pro): Mevrouw de minister, u kunt ons in elk geval niet verantwoordelijk stellen

voor het feit dat er elf maanden lang niet bestuurd is. Ook de interim-regering had dat kunnen beschouwen als een dringend te regelen materie.

Ik wil er echter op wijzen dat de wet die dit oplegt volgens mij absoluut geen uitvoeringsbesluiten nodig heeft. Als de intentie er is bij de ministers en bij de regering om het te doen, is de wet meer dan duidelijk genoeg. In artikel 2 staat duidelijk dat elke minister een gendernota moet indienen, dat elke minister in zijn budget een hoofdstuk moet inlassen waarin de initiatieven en budgetten opgesomd staan om effectief de kloof op sociaaleconomisch vlak tussen mannen en vrouwen weg te werken. De wet is zeer expliciet.

Ik begrijp dat het moeilijk besturen is en dat u zeer laattijdig effectief bent toegetreden tot de regering, maar ik kan alleen maar vaststellen dat meer dan een jaar geleden de Kamer, na jarenlange discussie, daarover een zeer duidelijke wetsbepaling gemaakt heeft en dat men nu verwijst naar laattijdigheid, naar koninklijke besluiten en ministeriële besluiten die er nog moeten komen.

Mevrouw de minister, wij houden het in de gaten en wij zullen in elk geval nog de gelegenheid krijgen, ook bij volgende begrotingen, om die oefening te bekijken. Mevrouw de minister, mijn punt is het volgende. U hebt de moeilijke opdracht om het gelijkemansbeleid ingang te doen vinden bij al uw collega's. Ik stel gewoon vast dat geen enkele collega die oefening gemaakt heeft. Voor mij is dat een eerste inbreuk op de wet.

De begroting vertoont ook nog een tweede inbreuk op de wet. Tot mijn spijt is de minister van Pensioenen niet aanwezig. Ik heb echter ook uittreuzen herhaald dat de begroting zoals ze nu is ingediend, vloekt met de Zilverfondswet. Wij hebben daarover vorige week nog een discussie gehad. Is er een inbreuk naar de letter van de wet? Volgens mij wel, maar volgens anderen niet. In elk geval, de regering laat na om te motiveren, wat nochtans een duidelijke verplichting is, waarom ze niets stort in het Zilverfonds.

Mevrouw de minister, wij moeten zeer ongerust zijn voor de werknemers van vandaag, de gepensioneerden van morgen. Als wij er niet in slagen het groeipad zoals het door de vergrijzingscommissie is vastgelegd, te doen respecteren, dan gaan wij aan de werknemers van vandaag moeten gaan uitleggen dat ze best opnieuw de spaarkous bovenhalen, want het wettelijk pensioen zal eroderen, vlugger dan u en ik het wensen, vermoed ik.

Of men in meer middelen wenst te voorzien of niet voor het Zilverfonds, of men effectief gelooft in een beleid dat leidt naar meer gelijkheid tussen mannen en vrouwen is één zaak.

De feitelijke vaststelling die ik in mijn eerste punt wil maken, is dat de regering er absoluut niet voor schroomt om belangrijke sociale wetgeving, dikwijls na jarenlange discussie hier op een democratische manier tot stand gebracht, niet te respecteren. Dat kan tellen voor een regering die graag de banier zwaait van goed bestuur.

Een tweede voorwaarde om een regering te beoordelen op goed bestuur, lijkt mij na te gaan of de rekeningen kloppen. Ik wil daar niet veel over zeggen. We horen erover, zelfs van de meerderheid en van gerenommeerde instanties buiten het Parlement. We lezen vandaag in de krant wat het Planbureau daarover zegt. De begroting is achterhaald, nog voordat de meerderheid op het groene knopje zal drukken. Men moet dat maar kunnen; men moet dat maar wijsmaken. Ik hoor al mensen zeggen dat we best vlug de begroting goedkeuren, zodat we snel een begrotingscontrole kunnen doorvoeren. Bijna had ik met een fluostift in de verslagen aangeduid telkens wanneer een minister in een reactie antwoordde dat het wel rond 15 juli bekeken zou worden in de begrotingscontrole. Om het risico te vermijden om langdradig te worden heb ik het maar niet gedaan. Die reeks citaten zou immers te veel van uw tijd in beslag genomen hebben. Het zegt wel waar het op aan komt, met name dat bijna geen enkel lid in de regering de verantwoordelijkheid opneemt om die begroting integraal te verdedigen.

Nu we over sociale dossiers debatteren, wil ik toch even waarschuwen – of er nu collega's van de PS of van cdH op sociale departementen zitten – voor het feit dat de begrotingscontrole op 15 juli zich absoluut niet als gemakkelijk aankondigt. Een sociaal beleid zonder dat er een budget gegarandeerd is, betekent ellende. Niet alleen politieke ellende, maar ellende voor degenen die rekenen op sociale budgetten, voor degenen die de sociale budgetten nodig hebben. Ik wil alvast jullie beste supporter zijn zodra er op 15 juli gedebatteerd zal moeten worden, politiek gevochten zal moeten worden voor sociale budgetten. Als ik de voorbije dagen opnieuw hoor en zie met welk vuur bijvoorbeeld minister Reynders de notionele intrest – of liever de ontsporing van de notionele intrest – verdedigt, als ik de voorbije dagen hoor dat hij

taksvrijstellingen fors wil verruimen naar allerlei economische sectoren, dan voorspel ik dat het een bittere strijd dreigt te worden om bijvoorbeeld, mijnheer Delizée, de garantie te geven die de begroting ons vandaag niet biedt, namelijk dat wij de leefloontrekkers via de OCMW's zullen kunnen blijven betalen.

Ik heb in de commissie uitgelegd dat die cijfers langs geen kanten kloppen, compleet onderraamd zijn, geen rekening houden met indexeringen, geen rekening houden met de toename die dan wel voorspeld wordt in de beleidsbrief. In elk geval, dat het budget OCMW onderraamd is, staat als een paal boven water. Hetzelfde wat de artikelzestigers betreft; zelfs het Rekenhof maakt de opmerking dat we daar met een probleem zitten. Dat zijn dus allemaal gevechtjes, allemaal terreinen waarop op 15 juli zal moeten gevochten worden. Ik voorspel u dat in andere commissies andere geluiden worden opgevangen in verband met het versterken van het sociaal beleid.

Het budget de PWA's wil ik de collega's toch nog eens onder de aandacht brengen. De minister zegt dat er 15 miljoen in de begroting is ingeschreven, maar dat hij dat niet uitvoert. Dat bedrag van 15 miljoen, dat moet men vergeten; dat zal een gaatje zijn. De maatregel die zowel in het regeerakkoord als in de beleidsbrief staat om de vijftigplussers te schrappen, die voert men niet uit. Ik kan daar nog inkomen, maar in elk geval zal men ook op dat vlak opnieuw een sociaal gevechtje moeten leveren om de huidige PWA-ers, te kunnen blijven betalen.

De conclusie van mijn tweede kritiek is dat een sociaal beleid zonder afdoende budget ellende brengt. Ik hoop dat het ook ellende brengt in de discussies, want als je niet zwaar op tafel zult kloppen vanuit de sociale departementen, dan vrees ik dat de beleidsruimte er niet zal komen, terwijl ze noodzakelijk is om op zijn minst datgene te doen wat in deze beleidsnota staat. U weet dat een van onze punten van kritiek is dat er veel meer moest instaan, maar dat wil ik niet herhalen. Ik zou willen dat de rekeningen klopten. Ik zou willen dat we effectief konden zeggen, ook hier buiten, mevrouw Becq, dat we begrotingen goedkeuren in deze Kamer waarvan we weten dat de cijfers kloppen. Achter al die cijfers zitten à la limite ook groepen van mensen en als we het over sociaal beleid hebben, hebben we het dikwijls ook over sociaal zwakkere personen.

Ik kom aan mijn derde punt. Het is al aan bod gekomen. Andermaal werd geïllustreerd dat de ene partij in de regering iets totaal anders hoort of leest in dezelfde tekst als de andere partij. In elk geval kunnen we ook hier niet spreken van duidelijke, eenduidige beslissingen. Ook hier brengen we de bevolking in verwarring over wat er nu precies is beslist. Het zou te veel van uw tijd vergen om in de commissieverlagen eens na te gaan waar die tegenstellingen zich situeren.

Een van de besten in dat verband vond ik de heer Tommelein die niet kon wachten tot de minister haar beleidsbrief voorgelezen had om met opgestoken vinger te zeggen dat hij toch al zijn kritiek mocht geven. Die kritiek was er niet naast, en kwam er zachtjes gezegd op neer dat die 200.000 jobs niet zullen voortvloeien uit wat er nu op tafel ligt. Er zou nog veel meer moeten komen. Op het moment dat de minister probeerde de Kamer te overtuigen van het regeringsgelijk, stond de heer Tommelein al klaar met zijn vuurpijlen. Dat is maar één voorbeeldje.

Collega's, eigenlijk zouden wij ons vanuit de oppositie kunnen verheugen over zoveel interne verdeeldheid. Het is soms leuk om te zien dat de minister in een bepaalde commissie wit zegt en in een andere commissie zwart. Dat is plezant, ware het niet dat ook dit maatschappelijke effecten heeft en dat mensen, burgers het slachtoffer ervan dreigen te worden. Men zal bijvoorbeeld maar PWA'er zijn, jonger dan 50 en in de kranten lezen dat het gedaan is. Twee dagen later komt dan iemand anders uit de regering zeggen dat het maar om te lachen was, dat het niet gedaan is en dat men dat veel zachter gaat doen. Men zal maar in Brussel illegaal verblijven sinds zes of zeven jaar, goed geïntegreerd zijn, inspanningen doen en via kranten en televisiejournals vernemen dat er mogelijkheden komen om mensen die zeer lang illegaal in het land zijn en goed geïntegreerd zijn via tewerkstelling te regulariseren om dan twee dagen later vol hoop een andere minister te horen zeggen "over mijn lijk". Daar komt het bijna op neer als mevrouw Turtelboom die bevoegd is voor migratie juist het tegenovergestelde zegt. Men zal maar in die positie zitten. Men zal maar vanuit het buitenland vol hoop naar het rijke Westen kijken, misschien al met een visum in de hand, al dan niet legaal verkregen, misschien al met bewijzen in de hand, wellicht illegaal verkregen, dat men al jaren in België verblijft om dan in die chaotische communicatie zijn leven te moeten gaan oriënteren.

Mevrouw de minister, wat het opengrenzenbeleid betreft, zou ik niets liever willen dan dat de regering nu eens uit één mond zou spreken en duidelijkheid zou verschaffen over wat er wel en niet zal komen. We zijn hier bezig met de beleidsbrieven voor 2008. Het is 21 mei 2008. Op 1 januari 2009 verandert de sociaal-

economische wereld op dat vlak aangezien wij volle migratie zullen krijgen uit die nieuwe lidstaten. Onze kritiek is dat wij niet klaar zijn om dat op een ordentelijke manier te gaan organiseren.

De heer Jeholet pleit voor een georganiseerde migratie. Ik ben het daarmee eens, maar dat betekent dat wij wel klaar moeten zijn. Wij hebben met één lidstaat van onze nieuwe Europese collega-landen – dat heeft mevrouw de minister in de commissie zeer duidelijk geantwoord – een samenwerkingsovereenkomst inzake inspectie, namelijk met de lidstaat Polen. Het gaat daarbij louter over de gedetacheerde werknemers. De anderen zitten daar niet tussen. Onze inspecteurs zijn, met andere woorden, niet in staat om dit efficiënt te controleren, laat staan bij alle andere landen.

02.49 Minister **Joëlle Milquet**: Mijnheer de voorzitter, ik verwijs naar een duidelijke zin van ons regeerakkoord. “De regering zal de modaliteiten bepalen volgens dewelke personen die in ons land verblijven sinds 31 maart 2007” – hierover is geen interpretatieverschil mogelijk – “en die een vaste werkaanbieding hebben, een statuut van zelfstandige verwerven of die kunnen bewijzen een dergelijk statuut binnen een termijn van 6 maanden te verkrijgen, kunnen te uitzonderlijken titel tegelijkertijd een werkvergunning en een verblijfsvergunning krijgen”. Dat is duidelijk.

Binnenkort bereiden wij met de regering een omzendbrief voor om deze maatregelen uit te voeren.

De **voorzitter**: Mijnheer Bonte, het woord is terug aan u. U bent nu aan uw twintigste minuut. Daarmee bent u de langste spreker. U bent de enige van de sp.a. Daarom ben ik wat meegaander, maar ik zou u toch willen vragen om te besluiten.

02.50 **Hans Bonte** (sp.a+VI.Pro): Mijnheer de voorzitter, ik zal dat zeker doen.

Mevrouw de minister, die zin uit dat regeerakkoord is zeer duidelijk. U verwijst er telkens naar. Even duidelijk zijn de zinnen die de minister van Migratie uitspreekt, waarbij ze dit zuiver naar de prullenmand verwijst. Ze doet dat niet alleen in dit Parlement – lees er de commissieverslagen maar op na – maar ook hierbuiten. In de media zegt ze dat er geen sprake van kan zijn om op die manier te regulariseren. Ze zegt dat het nog niet in haar opkomt om daar criteria rond te maken. Dat is even duidelijk. Dat is mijn kritiek op de regering. Dat jullie ruzie maken en het niet eens zijn, tot daar aan toe. Dat u de mensen hierbuiten echter compleet in verwarring brengt en hen hoop of desillusie brengt, is wel jullie verantwoordelijkheid. Wij zullen zien wat u aankondigt. Wij zullen zien wie het gevecht tussen u en mevrouw Turtelboom wint. Wij zullen er te gepasten tijde op terugkomen.

Collega's, ik rond af met een algemene bedenking. Deze regering, deze meerderheid rijdt zich vast in uitzichtloze communautaire debatten, BHV-dossiers, andere dossiers, tweede fases en derde fases van de grondwetswijzigingen. Dat is in grote mate de verantwoordelijkheid van alle partners in deze regering. Dat de begroting niet overeenstemt met wetten, dat de begroting financiële gaten vertoont en dus op rampkoers zit, ook met betrekking tot de financiering van de vergrijzing, dat er daarenboven binnen de meerderheid absolute verdeeldheid is over belangrijke items in de begroting, lijkt mij daadwerkelijk de verantwoordelijkheid van de regeringsleider, de eerste minister, die garant zou moeten staan voor goed bestuur, maar die dit allemaal laat gebeuren en de ravage zonder veel optreden laat plaatsvinden.

02.51 **Wouter De Vriendt** (Ecolo-Groen!): Mijnheer de voorzitter, collega's, ik wil mijn uiteenzetting korter houden dan de uiteenzetting van de vorige spreker. Ik wil het enkel over armoedebestrijding hebben.

Présidente: Corinne De Permentier, première vice-présidente.

Voorzitter: Corinne De Permentier, eerste ondervoorzitter.

Heel concreet is de reden voor mijn uiteenzetting de vaststelling dat, zoals wij allemaal weten, de armoedeproblematiek in België immens groot is. Wij kennen allen de cijfers. Een Belg op zeven moet het stellen met een inkomen dat onder de armoededrempel ligt. De armoededrempel voor een alleenstaande ligt op dit moment op 860 euro, terwijl het leefloon slechts 680 euro bedraagt. 110.000 Belgen zijn afhankelijk van voedselbanken en voedselbedeling.

Dat zijn cijfers waarvan wij alleen maar kunnen gruwen. Wij, politici, hebben een gezamenlijke verantwoordelijkheid om aan voornoemde toestand iets te doen.

Dat is de globale, sociale context waarin de huidige regering de voorliggende begroting – en specifiek ook

het programma inzake armoedebestrijding en maatschappelijke integratie – heeft opgesteld.

Mijn vraag is: werd met genoemde, sociale context rekening gehouden? Maakt de regering een vuist om, met behulp van de voorliggende begroting, de armoedeproblematiek uit de wereld te helpen? Wordt de belofte van eerste minister Leterme om twee miljard euro aan het globaal optrekken van de sociale uitgaven te besteden, nu nagekomen?

Collega's, het antwoord is driemaal neen.

Wij hebben het al over de beleidsnota van de vorige staatssecretaris van Armoedebestrijding gehad. Zijn beleidsnota besloeg maar liefst vijf pagina's, die geen enkele, concrete, nieuwe beleidsmaatregel bevatten. Dat gebeurde dus in de sociale context die ik daarnet schetste. Il faut le faire.

Dat is des te meer het geval, omdat wij in de voorliggende begroting een vermindering van een aantal specifieke posten die met armoedebestrijding te maken hebben, vaststellen. Er is een vermindering van de middelen in het programma inzake bestaanszekerheid. Dat omvat posten als toelagen, de OCMW's en het recht op maatschappelijke integratie, waarmee onder andere het leefloon wordt betaald. Het omvat ook posten als de installatiepremie voor daklozen ten opzichte van de reële uitgaven in 2007 en het steunpunt voor armoedebestrijding. Het gaat dus om een hele reeks posten waarvoor wij een vermindering van de middelen kunnen vaststellen.

In 2007 zat in het globale programma voor bestaanszekerheid nog 842,46 miljoen euro. In 2008 wordt dat 801,62 miljoen euro. Dat is dus, globaal genomen, 41 miljoen euro minder. Dat is een daling – geen stijging – van 5 procent.

Projecten voor armoedebestrijding moeten het stellen met 1 miljoen euro minder. De installatiepremie voor daklozen blijft onder de reële uitgaven van 2007 en de toelage aan de OCMW's voor het recht op maatschappelijke integratie daalt van 525 miljoen euro naar 485 miljoen euro.

Dat is niet alles. Steeds meer mensen kopen ook op krediet. Zelfs voor doordeweekse uitgaven hebben steeds meer mensen een lening nodig. Steeds meer mensen komen dan ook in de problemen, omdat ze die lening niet kunnen afbetalen. Het Fonds ter Bestrijding van de Overmatige Schuldenlast is dan een essentieel instrument, omdat met de middelen die in dat fonds zitten, de schuldbemiddelaars worden betaald, die er net voor moeten zorgen dat mensen die met een overmatige schuldenlast te kampen hebben, ondersteund, begeleid en geholpen worden. In de huidige begroting zien we echter dat in dat fonds maar liefst 3,5 miljoen euro wordt geschrapt, wat meer dan de helft van de middelen is. Het budget was trouwens in 2007 ook al niet voldoende. Er is eigenlijk al twee jaar een tekort in het fonds, dat telkens moest worden bijgepast. Nu zal men de middelen bestemd voor dat fonds, halveren.

Dan verwijs ik naar de regeringsverklaring, waarin we op pagina 20 kunnen lezen dat de regering-Leterme zou zorgen voor – ik citeer – “een structurele financiering van het Fonds ter bestrijding van de Overmatige Schuldenlast.” Een structurele financiering betekent in het woordenboek van premier Leterme blijkbaar een halvering van de middelen, collega's. Ik kan daarvan alleen maar akte nemen.

Wij vragen ons af of dat manier is waarop de federale regering een extra inspanning wil leveren om van armoedebestrijding een prioriteit te maken. Wij kunnen alleen maar vaststellen dat het armoedebeleid van de regering het kind van de rekening wordt, een regering die geen geld heeft en die er niet in slaagt om de middelen voor armoedebestrijding op te trekken. Men opteert er liever voor om de 2 miljard euro aan verkiezingsbeloften te besteden aan een maatregel zoals de notionele-intrestaf trek, een gunstmaatregel voor de bedrijven, zonder ook maar één garantie op jobs of op investeringen, mijnheer Tommelein.

De strijd tegen de armoede betaalt het gelag, want de cijfers komen mooi overeen: 2,4 miljard euro voor de notionele-interestaf trek, ten koste van 2 miljard euro voor het optrekken van de sociale uitgaven. Ik wil het daarbij laten, wat het onderdeel armoedebestrijding betreft.

02.52 Zoé Genot (Ecolo-Groen!): Madame la présidente, chers collègues, comme vous pouvez le constater, pour le groupe Ecolo-groen!, les questions sociales sont importantes.

C'est la raison pour laquelle ma collègue Muriel Gerkens a abordé la question des malades et des personnes handicapées, que mon collègue Wouter De Vriendt a parlé de la lutte contre la pauvreté et que

mon collègue Gilkinet abordera plus globalement les affaires sociales et les problèmes des pensionnés.

Pour ma part, je vais m'attacher à la partie Emploi. On sait qu'il s'agit d'un élément primordial dans la vie de chacun. S'il en a un, c'est l'endroit où il passe beaucoup de temps. Les conditions de travail sont donc importantes. Par ailleurs, le revenu que ce travail lui procure est également important puisqu'il va déterminer ses conditions de logement, d'accès à la santé et aux loisirs.

Si malheureusement il n'a pas d'emploi, toute sa vie aussi en sera déterminée.

Cette matière me paraît donc fondamentale et mérite qu'on s'y attarde quelque peu.

Quel est le grand objectif défendu par le gouvernement Leterme en la matière? C'est l'augmentation du taux d'emploi. Si nous ne pouvons que partager les objectifs et permettre à un maximum d'accéder à l'emploi, je voudrais tout de même qu'on examine plus calmement l'ensemble des modalités prévues pour y arriver.

Tout d'abord, remarquons que la note s'inscrit très clairement dans la philosophie de l'État social actif, que les précédents gouvernements ont déjà défendue, où le chômeur est considéré comme le principal responsable de sa situation et où on n'incrimine aucunement le manque d'emplois, les entreprises ou les pouvoirs publics.

02.53 Joëlle Milquet, ministre: Je voudrais que vous citiez un morceau de phrase qui pourrait attester vos propos! Un seul morceau de phrase!

La philosophie de la note de politique générale n'est absolument pas celle-là! Elle est d'essayer au maximum d'offrir aux jeunes, aux demandeurs d'emploi dont on ne dit en rien qu'ils sont responsables de leur situation, un emploi stable de qualité pour pouvoir s'épanouir dans la société.

Tout l'objectif de cette note de politique générale est justement d'avoir une politique mieux adaptée, personnalisée, accompagnatrice, et ce dans une vision positive et non dans une optique culpabilisante ou négative. Je le répète, donnez-moi une phrase qui confirme vos propos

02.54 Zoé Genot (Ecolo-Groen!): Où retrouve-t-on principalement cet élément? Pour moi, la note de politique générale de M. Leterme, qui parle de "dégressivité accélérée des allocations de chômage", sous-entend que, si les gens restent chômeurs, c'est leur faute et ils doivent être pénalisés.

02.55 Joëlle Milquet, ministre: Je suis d'accord d'utiliser les phrases à condition des les reprendre dans leur entièreté. J'ai l'accord de gouvernement sous les yeux et je cite: "l'augmentation de l'allocation de chômage pour la première période". Outre tout ce que nous défendons en faveur de la liaison au bien-être. Et nous demandons au CNT d'étudier des pistes pour aménager la dégressivité, le cas échéant, sans dépasser les minima en quoi que ce soit, et leurs liaisons potentielles avec des politiques d'accompagnement et de formation.

Il s'agit donc d'avis demandé sur une hypothèse avec l'augmentation préalable de l'allocation de chômage pour la première période. Il est important de lire la phrase dans le contexte.

02.56 Zoé Genot (Ecolo-Groen!): Vous dites vous préoccuper beaucoup des jeunes, des personnes issues de l'immigration, des personnes âgées et des chômeurs de longue durée pour leur offrir un emploi de qualité. Pourtant, j'ai été assez choquée de lire dans la note de politique générale qu'on allait accorder une "attention particulière" aux chômeurs de longue durée, qu'on allait accorder une "attention particulière" aux jeunes, qu'on allait accorder une "attention particulière" aux personnes âgées, qu'on allait accorder une "attention particulière" aux personnes issues de l'immigration. Je n'ai pas compté le nombre de fois où l'expression a été reprise dans la note.

Pour moi, les gens ont besoin de mesures concrètes. En faveur des chômeurs de longue durée, se contenter d'écrire dans la note qu'on leur accordera une "attention particulière", c'est peu. Sans doute faut-il attendre la note de politique générale suivante pour y lire les mesures concrètes et spécifiques pour ce groupe.

Pourquoi ai-je l'impression de rester dans cette philosophie de l'État social actif?

Le plan de contrôle des chômeurs se poursuit, tel que l'avait lancé M. Vandebroucke en 2004. Pour nous, il est toujours aussi négatif et les évaluations le démontrent. En effet, les chômeurs sanctionnés sont surtout les personnes les plus faibles, au niveau d'étude minime, mais pas spécialement les travailleurs au noir ou les moins volontaires en recherche d'emploi.

02.57 Joëlle Milquet, ministre: J'aimerais qu'on cesse ces caricatures et ces slogans faciles. Il ne s'agit nullement d'un plan de contrôle des chômeurs, mais d'un plan d'accompagnement; je ne m'occupe pas du passé. J'essaie de rester objective vis-à-vis de l'évaluation réalisée, exprimée hier en commission, avec bien des points positifs pour les jeunes. Mais vous n'étiez pas présente.

Qu'il y ait encore des points susceptibles d'amélioration, c'est certain. Comme je l'ai dit hier notamment, nous tentons de faire quelque chose pour ces points faibles. Reconnaissons aussi et ne nous en plaignons pas, que cela a permis une augmentation conséquente des retours à l'emploi, une augmentation des offres de formation, une meilleure prise en charge. Il y a nombre d'aspects positifs. Certes, tout n'est pas rose, je ne nie pas qu'il y a des points à renforcer et qu'il faut être vigilant. Cependant, les rapports d'évaluation ont permis de voir que les demandeurs d'emploi eux-mêmes soulignent des éléments positifs en matière d'insertion. Il faut nous en réjouir et tenter de renforcer les mécanismes d'accompagnement des jeunes inscrits.

02.58 Zoé Genot (Ecolo-Groen!): Je répèterai ce que je dis depuis 2004: oui à l'accompagnement et à toutes les mesures permettant d'accéder au marché du travail. Nous félicitons les Régions d'avoir développé et amélioré l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Il était désolant de devoir attendre de longs mois pour être accompagné, de recevoir une réponse peu encourageante quand on frappait aux portes du FOREM et de l'ORBEM. Toutes mes félicitations pour les efforts consentis en matière d'accompagnement, pour l'intensification des formations, même si je dois mettre un bémol en rappelant qu'on a multiplié les formations de courte durée au détriment parfois de formations plus longues qui débouchaient sur des qualifications permettant de pallier la pénurie dans certains métiers. L'évaluation du FOREM l'a montré. Il faudrait se pencher à nouveau sur cet aspect.

Tous les efforts régionaux me paraissent en effet très utiles et d'excellent augure. Tout ce que le fédéral peut faire pour les soutenir me paraît louable. Par contre, le fédéral ne fait pas de l'accompagnement: il exerce un contrôle du comportement de recherche d'emploi des chômeurs. C'est le titre du plan et c'est ce que font vraiment les inspecteurs de l'ONEm, qui ne sont pas outillés et n'ont pas la formation pour faire de l'accompagnement. Ce n'est pas leur travail et il est important de ne pas mélanger les rôles. Puisque vous trouvez ce plan positif, vous pouvez aller le dire aux 63.000 personnes sanctionnées qui ont perdu temporairement ou définitivement leurs allocations.

Quand on observe l'ensemble des effets de ce plan, on voit que la situation est grave pour les personnes touchées par ces sanctions qui, d'après les évaluations que vous avez commandées, n'ont pour la plupart qu'un diplôme de primaire ou du secondaire inférieur. Et, comme le disait mon collègue Jeholet, ils se retrouvent bien souvent au CPAS, qui sont assumés par les communes.

Bien souvent, on retrouve les taux de chômeurs sanctionnés les plus importants dans des communes particulièrement pauvres qui doivent faire face à de nouvelles dépenses alors qu'elles ont déjà des difficultés. Vous êtes Bruxelloise, vous devez donc connaître cette réalité et ses effets pervers. J'espère qu'on arrivera à régler cette situation.

La deuxième mesure dont on a parlé dans l'accord de gouvernement et qu'on retrouve dans votre note de politique générale concerne le développement des titres-services. C'est en effet une mesure séduisante à bien des égards puisqu'on se propose d'offrir un travail légal à un certain nombre de personnes qui travaillaient dans l'illégalité, tout en répondant à des besoins clairement exprimés de personnes qui recherchent un coup de main dans divers domaines.

Toutefois, ces mesures essuient certaines critiques. La première concerne le coût puisqu'on arrive à 849 millions, ce qui est important. La deuxième est que la mesure est essentiellement féminine. Dans certains cas, on propose des emplois de qualité, notamment dans certaines entreprises d'économie sociale, qui proposent des contrats à durée indéterminée pour des temps complets ou partiels. Par contre, pour une grande majorité de ces travailleuses, il s'agit de contrats d'intérim qui offrent des conditions de travail nettement moins favorables. Là aussi, les évaluations commandées par votre prédécesseur le montrent, les contrats à la semaine ou à la journée représentent un tiers des contrats lors de la dernière évaluation. Le

nombre de temps partiels dérogeant à la durée du travail est également important.

Quand on consacre de telles sommes à ce projet, on est en droit d'exiger de l'emploi de qualité et il est donc important de mettre fin aux dérogations au contrat de travail permises dans ce domaine.

Il est également important d'être vigilant sur la question de la concurrence déloyale. Certaines petites entreprises de repassage ou de nettoyage sont mises en concurrence avec des personnes travaillant avec des titres-services. Le salaire de la commission paritaire des titres-services est inférieur au salaire du secteur du nettoyage, il y a donc clairement un problème de concurrence déloyale.

On discute maintenant de la possibilité d'étendre les titres-services à des secteurs qui, eux aussi, seraient mis en concurrence, comme par exemple l'accueil des enfants après les heures scolaires.

Dans ce domaine, il est très important qu'on réfléchisse, avec l'enveloppe qui pourrait être dégagée pour répondre à ce besoin dans le cadre des titres-services, à des solutions collectives de qualité avec un personnel formé.

Un autre aspect dont on a beaucoup discuté en commission, c'est la question des migrations économiques. Il serait intéressant de casser le tabou de la migration zéro tablant sur le fait que personne ne viendra chez nous. Les gens viennent chez nous, ils viennent illégalement et il serait préférable de les encadrer, de les accueillir dans de bonnes conditions. Les sans-papiers et ceux qui les soutiennent espéraient voir un cadre établi. Des patrons se plaignent de ne pas trouver des travailleurs dans une série de métiers. Ils sont donc également demandeurs. Le plus important, c'est qu'il soit tenu compte de deux éléments lors de la discussion qui va s'ouvrir sur cette question de la migration économique. Tout d'abord, le fait que cette migration économique ne peut pas faire pression sur nos acquis sociaux. Les travailleurs concernés doivent donc disposer d'un droit de séjour suffisant pour ne pas se retrouver victimes d'un chantage de la part de leur patron. Ensuite, il faut tenir compte des pays d'origine de ces travailleurs et veiller à ne pas aller piller toutes les ressources intellectuelles, que ce soient les médecins, les infirmières, et d'autres dont ils ont un plus grand besoin que nous.

On a parlé de votre objectif de mettre plus de personnes au travail. Il est important de savoir à quel type de fonction et sous quelles conditions cela se fera. Vous m'avez expliqué que vous aviez débloqué une enveloppe pour disposer de plus d'inspecteurs sociaux et du bien-être; c'est primordial. Quand on écoute les travailleurs des secteurs les plus pénibles, on se rend compte que les heures supplémentaires non payées ou les horaires flexibles et adaptés au cours de la journée, etc., se multiplient. Il est important que les règles en matière de droit du travail soient respectées; pour s'en assurer, il faut davantage d'inspecteurs sociaux.

Afin de stimuler la création d'emplois au sein des entreprises, quelles méthodes seront-elles utilisées? Il semble qu'il s'agisse des mêmes méthodes que celles utilisées par les précédents gouvernements, à savoir réduire le coût du travail et les charges qui pèsent sur le travail.

02.59 Joëlle Milquet, ministre: Contrairement aux options choisies auparavant où l'on a beaucoup investi dans des réductions structurelles et linéaires en matière de coût du travail, dans le cas présent, c'est ciblé. On attend l'accord des partenaires sociaux à ce sujet. La première cible, qui est une des plus efficaces en matière d'emploi, c'est la réduction du coût du travail sur les bas salaires. Tous les économistes ont démontré l'efficacité d'une telle mesure en termes d'emploi. Je répète donc: c'est ciblé et les partenaires sociaux sont impliqués.

02.60 Zoé Genot (Ecolo-Groen!): Je suis tout à fait d'accord que c'est ciblé à l'heure actuelle. Néanmoins, lorsqu'on considère les mesures globales envisagées et donc la poursuite des mesures, telles que proposées dans l'AIP (réduction des heures supplémentaires, du travail de nuit et du travail en équipe), on se rend compte que le ciblage est beaucoup moins précis, sans compter que les bas salaires ne paient quasiment plus rien tant au niveau des cotisations personnelles que des cotisations de l'employeur. Nous n'allons, dès lors, plus pouvoir travailler beaucoup sur cette variable. Soyons clairs, une réduction de cotisations signifie aussi une réduction des possibilités d'obtenir du financement public pour assurer un ensemble de services. Si l'on ne veut pas voir soit une diminution de la qualité des services rendus aux citoyens, soit des privatisations, il est important de continuer à percevoir suffisamment pour pouvoir assurer l'ensemble de ces services collectifs.

02.61 Joëlle Milquet, ministre: Dans le volet "protection sociale", il ne vous aura pas échappé que nous

avons bien dit que toute réduction des cotisations sociales était compensée par des financements alternatifs, justement pour bien maintenir le financement de la sécurité sociale qui nous est chère.

02.62 Zoé Genot (Ecolo-Groen!): C'est également ce qui avait été négocié lors des précédents gouvernements, notamment sous l'arc-en-ciel. On sait toutefois que cela amoindrit la part qui est issue du travail. Cela me semble être une tendance dangereuse à long terme qu'il faudra surveiller attentivement.

Une autre mesure que nous avons eu l'occasion de discuter en commission est la réduction de cotisations Maribel social. Nous estimons que c'est une réduction de cotisations comme elle doit se faire car elle aboutit directement à la création d'emplois supplémentaires. Vous avez évoqué le fait que cela pourrait être à l'ordre du jour au moment de l'ajustement budgétaire. J'espère que ce sera effectivement le cas puisque le mécanisme du Maribel social permet réellement de créer de l'emploi. Pour nous, ces mécanismes de réduction de cotisations doivent être ciblés mais surtout être conditionnés à de l'emploi de qualité. Lorsqu'on voit de plus en plus souvent les réductions de cotisations rimer avec des "carrousels à l'emploi" et des patrons changer de travailleurs – nous avons pu le constater dans le cadre des titres-services mais cela existe dans une série d'autres domaines – pour continuer à pouvoir bénéficier de la mesure, on se rend compte qu'il y a un effet pervers dommageable.

Madame la ministre, j'imagine que vous avez eu l'occasion de discuter avec d'autres collègues de l'évaluation des emplois-jeunes et du fait que de nombreux patrons n'obéissent pas à l'ensemble des règles qu'ils sont censés respecter pour avoir droit à ces "emplois-jeunes". Il est important que les réductions de cotisations soient conditionnées à des emplois de qualité, des emplois avec un temps de travail élevé et des emplois à durée indéterminée.

Le dernier élément au sujet duquel je voudrais intervenir est l'harmonisation de la vie familiale avec la vie professionnelle. On vous attendait sur ce point.

Vous avez évoqué le projet d'introduction d'un compte carrière. À ce sujet, je voudrais reprendre une intervention de la secrétaire générale de la FGTB, Anne Demelenne, qui a vivement critiqué ce projet. Elle dit: "C'est un leurre pour le travailleur. On présente cela comme un avantage pour lui mais avec ce système, c'est en fait lui qui va financer ses propres jours de congé, voire sa prépension. D'autre part, le travailleur devra gérer individuellement son temps de travail alors qu'actuellement, les règles sont collectives. Cela détricotera donc la solidarité dans la négociation avec la direction".

02.63 Joëlle Milquet, ministre: C'est très bien si on a déjà une définition de ce qu'on veut, mais ce n'est pas celle-là!

Je peux comprendre qu'il puisse y avoir quelques craintes mais ce n'est pas cela qui est visé.

On doit définir ce que pourrait être le compte carrière avec tous les partenaires sociaux. L'idée reprise dans l'accord de gouvernement est de consolider tous les droits acquis, quoi qu'il arrive, et d'encore améliorer ces droits. On dit en effet qu'on veut renforcer une série de droits collectifs acquis en matière de congé (congés parentaux, de maternité) et voir comment organiser cela sur une carrière avec, peut-être, l'idée d'un crédit-temps avec une carrière aménagée. Je le répète, l'idée est bien d'avoir un premier pilier de droits collectifs en deçà desquels on ne pourra jamais descendre.

Pour la partie complémentaire – il est question d'une meilleure lisibilité des droits sociaux et des droits à la pension que la personne pourrait mieux connaître au fur et à mesure de la carrière –, l'idée est de voir ce qu'on peut y mettre en respectant les législations actuelles. Il n'est pas du tout question de démanteler les législations existantes sur le temps de travail.

02.64 Zoé Genot (Ecolo-Groen!): Je pense qu'il serait intéressant de tenir compte, dans cette réflexion, de ceux qui ont la possibilité d'accumuler des heures supplémentaires dans certains systèmes.

La dernière étude de la FGTB le montre très clairement: un tiers des personnes avec un bas salaire prestent des heures supplémentaires non payées et non récupérées. On voit donc que ceux qui vont arriver à comptabiliser leurs heures supplémentaires sont ceux qui sont dans un rapport de force favorable avec leur patron.

On le voit aussi pour obtenir des réductions de temps de travail dans certains domaines ou pour la

jouissance de certains congés. C'est très difficile quand on essaie de les obtenir sur base individuelle. Ce sont seulement certaines catégories et certains travailleurs indispensables à l'entreprise qui parviennent à les négocier.

Le dernier aspect concerne les questions de régionalisation de la politique d'emploi. Nous en avons beaucoup discuté en commission et j'espère que nous n'en entendrons plus parler. En effet, tant les représentants des travailleurs que les représentants patronaux ne sont pas demandeurs: ils ne souhaitent pas travailler dans cette direction.

Terminons donc en replaçant cette politique d'emploi dans une perspective européenne. À ce sujet, je vous recommande la lecture de l'excellente analyse de Jean Faniel dans la revue de la "Form'action André Renard". D'après lui, les intentions s'inscrivent totalement dans la stratégie de Lisbonne et des lignes directrices pour l'emploi puisque l'accroissement du taux d'emploi est un objectif. Il attire notre attention sur le fait qu'en se focalisant trop sur le taux d'emploi, qui devient la statistique unique à améliorer, on risque de perdre de vue la qualité des emplois occupés et s'axer sur leur quantité. D'ailleurs, d'après les données EU-SILC relatives à la pauvreté – ce qui intéresse aussi votre collègue –, le nombre de travailleurs pauvres est en augmentation dans plusieurs pays qui sont parvenus à hausser leur taux d'emploi.

Ainsi, un ministre de l'Emploi ne peut être uniquement jugé sur le nombre d'emplois créés, mais aussi sur la qualité de ces emplois et les revenus y affectés. C'est aussi là-dessus que vous serez jugée en fin de législature.

02.65 Florence Reuter (MR): Madame la présidente, madame la ministre, chers collègues, je reviendrai sur un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre ces derniers mois et qui est extrêmement important pour nous: l'évolution des titres-services.

Pour rappel, ils ont été créés dans le but de permettre à ceux qui travaillent de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. Grâce aux titres-services, les familles peuvent bénéficier, pour un prix abordable, d'une aide à domicile et accorder plus de temps à leur vie privée, à leurs proches, à leurs enfants. Le titre-service est un plus pour les utilisateurs et pour les travailleurs.

D'ailleurs, le système a prouvé son efficacité: création de 90.000 emplois depuis 2003, lutte contre le travail au noir. Il permet à ces travailleurs d'avoir un vrai contrat de travail, d'accéder à la sécurité sociale, de cotiser pour leur pension. Même si tout n'est pas parfait – j'y reviendrai –, l'avancée est considérable; il était important d'en assurer la viabilité.

C'est fait! Notamment par une augmentation de 30 cents par titre-service, qui revient donc à 7 euros avant déduction fiscale, déduction qui était essentielle pour nous puisqu'elle garantit l'attractivité du système. J'ajoute que le crédit d'impôt pour les plus bas salaires rend plus accessible encore ce système des titres-services.

Il est vrai que le budget est considérable: 848 millions d'euros pour 2008. Mais je crois que le jeu en vaut la chandelle, d'autant que les effets retour sont estimés à plus d'un tiers du budget, soit 310 millions d'euros.

Par ailleurs, les mesures prises lors du conclave budgétaire permettent encore de réaliser des économies; il s'agit notamment de la limitation à 750 euros par utilisateur ou encore de la lutte contre la fraude.

Comme je vous le disais, tout n'est bien sûr pas parfait dans le meilleur des mondes. Des dysfonctionnements existent. Il conviendra d'y remédier. Je pense notamment à la rotation anormalement élevée du personnel. Un pourcentage de 30% est évoqué. Des employeurs licencient leurs salariés lorsqu'ils ne sont plus dans les conditions permettant de bénéficier des réductions de charges sociales. Il est donc nécessaire de simplifier les plans d'embauche pour éviter ces effets pervers.

On constate aussi que certaines entreprises comme les ALE sont en train de s'enrichir anormalement. Certaines investiraient même dans l'immobilier pour utiliser leurs bénéfices. Il était donc nécessaire de demander un relevé du patrimoine immobilier et financier des ALE. Il faudra être attentif aux résultats.

Enfin, les marges bénéficiaires sont variables en fonction du type d'entreprise. Les chiffres pour juillet 2007 allaient de 65 centimes pour les CPAS et les communes jusqu'à 7,86 euros par titre-service pour les ALE. C'est à ce niveau que le bât blesse! Il est impératif d'analyser ces marges.

Je voudrais maintenant aborder un autre point qui, pour nous, reste une priorité, à savoir l'extension des titres-services à la garde d'enfants au sujet de laquelle j'ai d'ailleurs déposé une proposition de loi en septembre dernier.

Il s'agit d'une priorité à partir du moment où aucun service légal et efficace n'existe en Belgique. Je suis donc ravie de lire dans la note de politique générale l'intention de la ministre d'entamer une concertation avec les Régions et les Communautés, comme prévu dans l'accord de gouvernement. Comme cela a été répété à maintes reprises en commission, il y a un besoin réel des familles de disposer d'un accueil extra-scolaire.

02.66 Joëlle Milquet, ministre: Madame Reuter, je voudrais éviter tout risque de caricatures et de slogans.

En ce qui concerne les ALE, je voudrais préciser que vous affirmez des choses qui ne sont pas établies à ce stade puisque l'analyse est en cours. La vérité ne figure pas forcément dans un article de presse! Ainsi, avant de dire que les ALE investissent dans l'immobilier et de laisser croire que l'on s'inscrit dans un système de fraude généralisée, je vous demande, au nom des ALE qui, en général, travaillent très bien et ne croulent pas nécessairement sous les moyens financiers, de faire preuve d'un peu de prudence. Néanmoins, nous avons effectivement demandé de procéder aux enquêtes nécessaires.

Cela dit, excusez-moi de le dire, mais nous ne vivons pas dans un pays où il n'existe pas de système organisé et efficace en matière d'accueil de l'enfant. Certes, cette matière ne relève pas de la compétence fédérale. Je ne m'aventurerai pas à me prononcer sur ce sujet. Toutefois, je vous demande de procéder à une analyse un peu plus réaliste. Je tiens à vous faire remarquer que, sur les quatre dernières années, 8.000 places d'accueil ont été créées en Communauté française.

02.67 Florence Reuter (MR): Madame la ministre, je ne veux pas polémiquer. Par apport aux ALE, je ne fais que reprendre les chiffres 2007 cités par l'ancien ministre de l'Emploi, M. Josly Piette. Je ne les ai pas inventés, ni repris tels quels d'un article de presse. Ces chiffres figuraient dans un rapport. Ils doivent être analysés.

Par rapport aux autres structures d'accueil, il existe des structures extra-scolaires collectives. Or, nous parlons d'un tout autre problème qui n'a toujours pas de réponse; je peux l'affirmer pour en avoir discuté avec les familles et les parents qui sont demandeurs. Lorsque je parle d'un besoin réel pour les familles, c'est parce que les structures collectives extra-scolaires dont vous parlez ne parviennent pas à pallier le problème. C'est d'autre chose dont on parle pour le moment!

02.68 Xavier Baeselen (MR): Madame la présidente, j'abonde dans le sens des propos tenus par Mme Reuter. En effet, elle n'a pas découvert ces chiffres. Ils ont été cités par M. Piette lui-même. J'ai interrogé Mme la ministre en commission sur la problématique des prétendus magots constitués par certaines ALE. Elle avait annoncé qu'une étude avait été demandée et que les résultats en seraient connus vers la mi-mai. Mme la ministre a-t-elle déjà reçu les résultats de cette enquête? Si ce n'est pas le cas, je la réinterrogerai prochainement sur le sujet.

02.69 Joëlle Milquet, ministre: Il s'agissait d'une enquête relative aux investissements immobiliers. Sur ce point précis, il n'y a pas de confirmation à ce stade. Dès que je serai en possession des résultats de l'étude, je me ferai un plaisir de répondre aux questions.

02.70 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen!): Madame la présidente, M. Piette m'avait effectivement répondu que les ALE réalisaient particulièrement beaucoup de bénéfices grâce aux titres-services. Il avait demandé une enquête à l'ONEm sur les investissements immobiliers. Mais il y avait aussi une étude sur les relations entre les contrats à durée déterminée, à durée indéterminée, le fait de garder ou non des travailleurs Activa. À cet égard, j'aimerais connaître l'état de la situation. Les syndicats ont également réalisé des études.

02.71 Joëlle Milquet, ministre: Oui, ces études ont été demandées. S'agissant de l'addition de plans d'embauche dans le cadre des titres-services, ce sujet est abordé dans la discussion qui a lieu pour le moment au CNT sur la simplification des plans d'embauche qui pourrait être une des réponses pour éviter des distorsions de concurrence en la matière. Les prochaines semaines donneront lieu à des débats en la matière, car l'avis devrait être rendu pour le mois de juin.

La **présidente**: J'aimerais qu'on laisse Mme Reuter poursuivre son intervention!

02.72 Florence Reuter (MR): Merci, madame la présidente. J'allais justement en venir aux points qui viennent d'être abordés. Je vous remercie de me permettre de continuer. Je voulais revenir aux besoins des familles et j'estime que l'extension des titres-services pourrait répondre efficacement à ce besoin: permettre aux parents qui travaillent de compter sur une personne – et c'est là toute la différence avec les structures collectives – pour aller chercher les enfants à l'école et les ramener à la maison en attendant leur retour. J'entends une critique: cet argent pourrait contribuer à renforcer les structures existantes. Mais pour moi, cela n'a rien à voir avec une amélioration des structures collectives existantes comme les garderies. Il s'agit là de répondre à un autre problème et d'agir là où les structures collectives n'interviennent pas, c'est-à-dire en dehors des heures de crèche ou de garderie.

En effet, de moins en moins de personnes terminent leur travail à 18 heures; les horaires 9-17 ne sont plus la norme. Il faut suivre l'évolution de la société. L'école termine pour les plus petits à 15.20 heures, parfois à 16 heures. N'est-il pas légitime de permettre à ces enfants de rentrer chez eux, à la maison, dans leurs meubles, au milieu de leurs jouets, dans leur environnement, avant le retour de leurs parents? C'est en tout cas un service qui n'existe pas aujourd'hui et qu'il faut pouvoir offrir aux familles. C'est encore à elles de décider ce qui est bon pour leurs enfants: on ne peut pas leur imposer de prolonger la journée au sein d'une structure collective. Je le répète: les parents sont les mieux placés pour savoir ce qui est bon pour leurs enfants.

Bien sûr, il faut des garde-fous. Une formation est indispensable pour les personnes qui devront s'occuper des enfants, c'est évident. Tout le monde ne s'improvise pas nounou. Il n'est pas question non plus de concurrencer les crèches ou autres milieux d'accueil. Je le répète une fois encore: les titres-services doivent intervenir là où les structures collectives ne peuvent pas le faire. Il s'agit de répondre à un besoin des parents qui n'ont pas de papy ou de mamy bienveillante et qui n'ont d'autre choix que de chercher la nounou providentielle dans les petites annonces des journaux ou sur internet. Je l'ai testé moi-même: j'ai téléphoné pour savoir ce qui se cachait derrière les petites annonces. Ce sont des personnes qui travaillent au noir. Il existe aujourd'hui des réseaux de nounous clandestines, avec quelle sécurité pour les enfants? Je vous le demande.

Enfin, les titres-services destinés à l'aide ménagère sont déjà détournés, vu qu'aujourd'hui, dans de nombreuses familles, les aides ménagères ne font pas le ménage mais gardent les enfants. Si on me parle du problème budgétaire, je répondrai donc qu'il y a de grandes chances pour que ces titres-services, on les finance déjà puisqu'on s'en sert de manière illégale. C'est encore une fois parce que les parents n'ont pas le choix. J'estime qu'il est de notre responsabilité de leur offrir une solution. Je ne m'étendrai pas davantage sur le sujet, nous aurons l'occasion d'en reparler.

Voorzitter: Herman Van Rompuy.

Président: Herman Van Rompuy

De **voorzitter**: Er zijn nog vijf sprekers voor het sociale hoofdstuk. Als wij bondig zijn, kunnen wij tegen 19.00 uur schorsen.

02.73 David Lavaux (cdH): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du gouvernement, chers collègues, c'est un changement et un plaisir de pouvoir intervenir dans un débat budgétaire en tant que membre d'une majorité dans laquelle le cdH prend sa part de travail et de responsabilité.

Cela nous exonère, pour "exister", de devoir mener de stériles débats de procédure, de devoir prédire misère et malheur ou de tenir des propos caricaturaux. Mais cela nous permet, par contre, de souligner les mesures qui sont et seront prises et qui rencontrent le programme du cdH et surtout les attentes des gens que nous rencontrons et qui nous disent leurs difficultés.

Les affaires sociales qui couvrent tant de secteurs sont évidemment celles qui, plus que d'autres, touchent notre sensibilité. Des mesures ambitieuses pour l'emploi, les pensions, le soutien des familles, les mesures sociales en matière d'énergie, des moyens pour les personnes invalides et les personnes handicapées. Voilà des sujets importants qui nous préoccupent et sur lesquels le cdH se réjouit d'avoir pu apporter son empreinte humaniste. Je soulignerai rapidement quelques-unes de ces mesures.

D'abord, des mesures ambitieuses pour l'emploi. Les objectifs ont été fixés, auxquels tout le monde souscrit. En 2008, les créations d'emploi devraient atteindre les 46.000 personnes, le taux d'emploi progresserait ainsi

de 62,2% en 2006 à 63,7% en 2008. L'emploi augmentant davantage que la population active, le nombre de chômeurs devrait encore baisser de 21.600 unités cette année. Le taux de chômage harmonisé d'Eurostat passerait ainsi de 8,2% en 2006 à 7,3% en 2008.

Cette croissance s'explique par la progression relativement modérée des coûts salariaux, par la confirmation d'un retournement de tendance à la hausse du nombre d'indépendants et par un développement accru de l'emploi des titres-services.

De plus, de nouvelles mesures fiscales ont vu le jour. En effet, la priorité a été mise sur la diminution de la pression fiscale des plus bas revenus du travail (augmentation ciblée de la quotité exemptée), mesure qui contribue en outre à la réduction des pièges à l'emploi, lutte à laquelle nous tenons tout particulièrement.

Eu égard aux différentes mesures du plan d'activation, on estime à 15.000 le nombre total de demandeurs d'emploi supplémentaires qui réintégreront le marché du travail durant l'exercice 2008, ce qui aura bien évidemment un effet favorable sur le budget. Dix millions seront consacrés aux bonus à l'emploi, au bénéfice des travailleurs ayant des bas revenus. De plus, 18 millions seront destinés à la lutte contre les pièges à l'emploi et 5 millions pour favoriser la mobilité interrégionale.

Le cdH a également voulu pérenniser le système des titres-services qui représente un outil efficace de la mise à l'emploi, de service aux personnes et de lutte contre le travail au noir. À la satisfaction du cdH, la déduction fiscale est garantie et le titre-service garde un coût raisonnable. Ajoutons encore que, sur une proposition du cdH, un titre-service à 5 euros pour les personnes aux bas revenus et qui n'ont pas la possibilité de bénéficier de la déductibilité fiscale va être lancé.

Je voudrais dire un mot à propos des pensions. Comme nous l'avons demandé, comme nous le demandons depuis longtemps, 100 millions d'euros vont être consacrés aux pensions les plus basses avec une augmentation de 2%. De plus, la GRAPA sera également augmentée. La cotisation sur les pensions sera, quant à elle, progressivement diminuée.

Un autre point que nous tenons à souligner concerne le relèvement du travail autorisé pour le pensionné de plus de 65 ans et l'augmentation spécifique du travail autorisé pour les pensions de survie des veufs et des veuves.

En ce qui concerne le soutien des familles, la prime de rentrée est transformée en un supplément d'âge. De cette façon, tous les enfants ayant droit aux allocations familiales, et non plus seulement les catégories 6-18, pourront en bénéficier. En 2008, un supplément de 25 euros sera introduit pour la catégorie 18-24 et, finalement, en 2009, la catégorie 0-6 sera concernée. C'est ainsi 11 millions d'euros qui seront mis à la disposition des familles.

L'allocation familiale pour le premier enfant d'un indépendant sera également augmentée de 10 euros. De cette façon, presque la moitié de l'écart restant entre les salariés et les indépendants sera comblé.

À propos des mesures sociales en matière d'énergie, après avoir largement contribué à l'augmentation des plafonds de revenus pour les bénéficiaires du Fonds mazout, le cdH est heureux d'avoir défendu et obtenu l'augmentation du nombre de bénéficiaires des tarifs sociaux pour le gaz et l'électricité.

Finalement, à la demande du cdH, les minima sociaux des invalides ont été augmentés de 2% pour les chefs de ménage et pour les isolés.

Chers collègues, voilà autant de mesures qui nous satisfont. Je tenais également à souligner que nous avons été heureux d'avoir travaillé à leur mise en place. Je peux vous assurer que nous voterons avec conviction toutes ces mesures.

Je vous remercie.

02.74 Martine De Maght (LDD): Mijnheer de voorzitter, mevrouwen en heren ministers en staatssecretarissen, geachte collega's, het is geenszins mijn bedoeling om hier vandaag nog eens te herhalen wat wij reeds zeer uitvoerig besproken hebben in de commissie. Ik ga mij dan ook beperken tot hetgeen voor ons, voor Lijst Dedecker zeer belangrijk is en onvoldoende of niet aan bod is gekomen tijdens de bespreking van de algemene uitgavenbegroting.

Bij de opmaak van de begroting voor sectie 24 werd er een onderscheid gemaakt tussen enerzijds de toelagen en de dotaties die rechtstreeks de bevolking ten goede komen en, anderzijds de werkingsmiddelen die tot doel hebben de toelagen en de dotaties te beheren.

De toelagen en de dotaties stijgen met 4,89% ten overstaan van 2007. De werkingsmiddelen stijgen daarentegen met 22,06%. Hieruit mogen wij concluderen dat voor het uitbetalen van 4,89% meer toelagen en dotaties de administratie en de diensten van de bevoegde minister 22,06% meer werkingsmiddelen nodig zullen hebben.

In de begroting is er dan wel geen 11 miljoen te vinden voor het wegwerken van het verschil in kinderbijslag voor de zelfstandigen, hoewel bijna hetzelfde bedrag wordt uitgetrokken voor de stijging met 33% van de werkingskosten van de beheersorganen van de dienst Sociale Zaken.

Bij de voorziene budgetten voor de tegemoetkomingen aan personen met een handicap stellen wij vast dat er een jaarlijks terugkerende onderschatting is van de bij wet vastgelegde uitgaven. Vandaag, indien de trend zich zou doorzetten - wat wij ook verwachten - is deze begrotingspost voor ongeveer 53 miljoen euro onderschat, zeker wanneer wij ook rekening houden met de welvaartsaanpassingen.

Hetgeen in de toelichting staat, tart echter alle verbeelding. Ik citeer: "De begrotingsvooruitzichten zijn gebaseerd op de verwerkingscapaciteit van de dienst der Tegemoetkomingen aan Gehandicapten en de medische dienst en de evolutie van de prijzenindex." Sedert wanneer stelt men een begroting op gebaseerd op de verwerkingscapaciteit van de dienst in plaats van op de noden van de gerechtigden? Dit is met andere woorden nattevingerwerk. Een echte verantwoording van deze uitgaven is er echter niet.

Volgens diezelfde beleidsnota is een verhuis gepland van de diensten die de tegemoetkomingen verzorgen voor personen met een handicap. In de algemene uitgavenbegroting is voor deze verhuis echter in geen enkel budget voorzien.

Bij de bespreking van de beleidsnota en de begroting over Werk en werkgelegenheid was het zeer duidelijk dat ook vandaag geen antwoord kan gegeven worden op de vergrijzingsproblematiek en de daling van de koopkracht.

Ook stellen wij het voorgestelde activeringsbeleid in vraag. Ik heb een voorbeeld van hetgeen wij dan toch zouden kunnen verstaan onder slecht bestuur. Deze week werden de recentste cijfers van de Franse grensarbeiders actief in België bekendgemaakt. In 2006 werkten er in totaal 27.882 Franse grensarbeiders in België.

Dat is niet niks. In de provincie Henegouwen zijn 16.000 Franse grensarbeiders aan de slag. Dit is bijna een verdubbeling ten overstaan van 1999. Daarenboven zijn er in Henegouwen alsjeblieft 90.000 mensen die onmiddellijk inzetbaar zijn, werkloos. Daarvan zijn er 50.000 reeds meer dan twee jaar uitkeringsgerechtigd werkloos. Men spreekt van een uitnodiging, een onderhoud. Kortom: weer eens de zachte aanpak. Het enige dat echt zal functioneren is de werkloosheidsuitkering in tijd beperken.

Waarom denkt u dat de Fransen bij ons willen werken hier in België als grensarbeider? Omdat VDAB en RVA slecht werken? Neen, waarschijnlijk is het omdat de werkloosheidsuitkeringstermijn in Frankrijk wel degelijk beperkt is in de tijd. Gezien het voorgaande voorbeeld, is het dan ook niet correct te beweren dat het mobiliteitsprobleem een van de oorzaken is waarom weinig Walen in Vlaanderen werken.

Ook een daadwerkelijk meetbaar actieplan om de vergrijzingsproblematiek en de verhoging van de koopkracht aan te pakken, is er niet. De voorstellen zijn in feite allemaal zeer dure lapmiddelen die er voor zullen zorgen dat er nog meer versnippering en ondoorzichtigheid in het beleid komen.

Ik denk dat ons standpunt duidelijk is en dat dringend een andere aanpak zich opdringt.

02.75 **Georges Gilkinet** (Ecolo-Groen!): Monsieur le président, mesdames les ministres, madame Arena, monsieur le secrétaire d'État, chers collègues, j'espère que vous allez bien. Je suis content que vous soyez là, madame Arena, et je terminerai avec vous comme la semaine passée!

Chers collègues, nos chefs de groupe, Meyrem Almaci et Jean-Marc Nollet, vous entretiendront demain de

notre analyse générale du budget et des notes de politique générale qui nous ont été soumises: pas de choix d'avenir, pas de souffle, pas de prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux. On navigue à vue, dans la discorde, avec des accords flous, interprétés différemment par les uns et par les autres.

Certes, chaque ministre, comme j'en ai été témoin en commission des Affaires sociales, a fait consciencieusement son travail d'analyse des dossiers et de proposition d'un cap dans les politiques dont il a la charge. Mais à quoi tout cela sert-il si ce ministre n'est pas suivi par ses collègues, voire s'il est lourdement remis en cause par un voire plusieurs membres du gouvernement? Je peux vous citer quelques dossiers de ces dernières semaines, qui n'ont pas tous de lien avec les Affaires sociales: le service minimum dans les chemins de fer, la revente des parts de Belgacom, l'organisation des soldes, le choix des pays prioritaires en matière de coopération en développement.

Pour en revenir au sujet de mon intervention, je dois rappeler ici que les notes de politique de Mme Milquet et de Mme Onkelinx n'ont pas été approuvées par l'ensemble des membres de la majorité. En commission, des membres d'un groupe important de la majorité – le plus important même, mais s'agit-il d'un groupe ou de deux? – se sont abstenus: la N-VA n'a pas confiance et préfère s'abstenir.

Mesdames les ministres, on ne peut faire un travail de qualité sans un minimum de confiance et de projets communs. Surtout quand il faut répondre à des défis aussi importants que ceux qui se trouvent face à nous, notamment en matière sociale.

À ce sujet, je suis assez surpris de la rapidité avec laquelle on passe du scepticisme profond et de la critique acerbe à l'autosatisfaction béate. Dommage que M. Lavaux ne soit plus là!

02.76 Yvan Mayeur (PS): Monsieur le président, j'aimerais faire une mise au point: ce n'est quand même pas l'abstention de la N-VA qui donne le label social ou pas social de la note du gouvernement? D'accord? Oui, mais c'est pour en être sûr: si la N-VA devient le critère d'évaluation de ce qui est bon, j'ai peur!

02.77 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!): Monsieur Mayeur, je suis déjà beaucoup plus loin dans mon intervention. Arrangez-vous entre partenaires de la majorité! Nous n'en faisons pas partie: nous avons clairement dit que, pour nous, la N-VA était un problème, qu'elle ne jouait pas le jeu ni fédéral ni en matière de solidarité. Nous sommes plutôt bien accrochés à ce point de vue.

Je disais que vous êtes passés, vous qui étiez dans l'opposition avec nous durant le gouvernement provisoire, du scepticisme et de la critique acerbe à l'admiration béate envers ce gouvernement, y compris au soutien de mesures que vous critiquiez avec nous. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, évidemment!

La confiance des ménages est au plus bas, si l'on en croit les données rendues publiques par la Banque Nationale. La précarité de nos concitoyens est au plus haut, qu'il s'agisse des familles qui peinent à assumer les frais de scolarité, monsieur le secrétaire d'État, de nos aînés dont les revenus de pension s'effritent – je terminerai par ce sujet –, des personnes malades ou hospitalisées (aujourd'hui, 40% des factures d'hospitalisation ne sont pas payées, comme je le mettais récemment en évidence en commission des Affaires sociales), voire d'une nouvelle catégorie de travailleurs dont ma collègue Zoé Genot a parlé, qui sont les travailleurs pauvres, dont le revenu n'est pas suffisant pour vivre dans des conditions décentes et qui sont soumis à toutes sortes de pressions professionnelles. Je pense là au secteur des titres-services, mais aussi à la grande distribution. Des exemples nous viennent de rencontres avec des travailleurs, qui nécessitent une réponse publique et le dégagement de moyens.

Nous ne les trouvons pas en proportion suffisante dans les notes de politique générale des différentes ministres en charge des Affaires sociales. Je vais y revenir dans le détail.

Mon collègue Wouter De Vriendt l'a répété. Durant la campagne électorale, le premier ministre, qui est absent, a promis à ses électeurs 2 milliards d'euros pour les secteurs sociaux. Il paraît qu'il y aura 100 millions, madame Arena. En revanche, pour les intérêts notionnels, on sort 4 milliards d'euros du portefeuille! Il y a certes un petit effet retour mais il y a aussi beaucoup de profits qui ne génèrent ni emploi ni soutien de notre économie.

(...): (...)

02.78 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!): 4 milliards au lieu de 500 millions pour les intérêts notionnels? Vous les avez acceptés! Vous vous êtes fait avoir, si je peux m'exprimer ainsi!

02.79 Sabine Laruelle, ministre: On peut évidemment faire dire tout et parfois même n'importe quoi aux chiffres! Force est de constater que les recettes fiscales en matière d'impôt des sociétés n'ont jamais été aussi élevées. Le pourcentage de croissance de l'impôt des sociétés dépasse la croissance économique.

Je comprends que la minorité essaie de faire dire n'importe quoi aux chiffres mais il faut rester correct quand on est dans une salle comme celle-ci!

02.80 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen!): Si vous comprenez que c'est 4 milliards quand c'est 2,4 milliards, c'est votre problème!

Je voudrais intervenir sur les recettes fiscales. Probablement la ministre a-t-elle des chiffres qui ne sont pas rendus publics pour l'instant mais les chiffres publiés actuellement sur le site du ministère des Finances sont différents – nous en reparlerons demain. Je vais tout de même citer les recettes fiscales jusqu'à la fin du mois de mars: moins 4,87% par rapport à l'année dernière. Si vous disposez d'autres chiffres, publiez-les sur le site, cela nous aidera à être plus précis! Pour l'instant, j'estime que M. Gilkinet qui parle de 2,4 milliards a tout à fait raison!

02.81 Sabine Laruelle, ministre: Évidemment, je ne suis pas étonnée que M. Nollet donne raison à M. Gilkinet. C'est l'inverse qui m'aurait tracassée!

J'ai parlé de l'impôt des sociétés; quand nous disposerons des chiffres, ils seront bien évidemment communiqués au Parlement. Mais en tout cas, en cette matière, la tendance n'est pas celle évoquée par M. Nollet.

02.82 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen!): Il était question de -14% à la fin du mois de mars.

02.83 Sabine Laruelle, ministre: Ce chiffre est totalement faux!

02.84 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!): Il est donc question de 2,4 milliards d'euros et non de 4 milliards d'euros.

Madame la ministre, pour donner suite aux propos tenus par mon chef de groupe, s'il est vrai qu'il faut tenir compte de l'aspect macro-économique, il faut également prendre en considération chaque entreprise. Dans certaines petites entreprises que je connais, la mesure relative aux intérêts notionnels a eu un effet positif et a contribué à soutenir l'emploi. Je suis interpellé lorsque, par un jeu d'écritures comptables, on augmente de façon faramineuse ses bénéficiés finalement au détriment de la collectivité et du budget de l'État sans création d'emplois.

Comme nous l'avons toujours dit, y compris lorsqu'elle a été votée par ce Parlement, cette mesure n'est pas assez cadrée, les conditions qui sont prévues sont insuffisantes. On a signé un chèque en blanc qui coûte très cher. C'est ainsi qu'aujourd'hui nous ne disposons pas des moyens suffisants pour prendre les mesures sociales nécessaires et sur lesquelles je reviendrai.

02.85 Sabine Laruelle, ministre: Monsieur Gilkinet, vous savez que nous n'aurons jamais la même analyse et ce n'est pas très grave.

Mais sachez quand même que c'est parce que les recettes fiscales sont bonnes que l'on peut prendre des mesures sociales et dégager 300 millions d'euros, dans le cadre du budget 2008. Sachez, en outre, qu'une grosse part de ce montant est utilisée pour soutenir le pouvoir d'achat que ce soit via des dispositions en matière de pension ou de recherche.

02.86 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!): 300 millions d'euros dont 100 millions pour le social. Permettez-moi de penser qu'il ne s'agit pas d'un montant faramineux, ni même suffisant!

Monsieur le président, je terminerai mon intervention en disant quelques mots sur les pensions et je laisserai mon collègue Philippe Henry vous parler de la recherche et du développement.

En ce qui concerne l'aspect social, je voudrais pointer quatre dossiers: les allocations familiales, le budget santé, l'emploi et principalement le volet accueil de l'enfance, pour faire plaisir à Mme Reuter.

Je terminerai par un long passage sur les pensions. C'est un dossier que j'apprécie particulièrement.

En matière d'allocations familiales, on nous a annoncé pendant la négociation l'attribution d'un treizième mois, qui peut effectivement faire beaucoup de bien aux familles qui doivent assumer les coûts scolaires que l'on sait, malgré le principe de gratuité de l'école inscrit dans la Constitution. Sur le terrain, il ne peut pas être réel!

S'il s'agit d'une compétence relevant de la Communauté, il est heureux que le gouvernement fédéral intervienne pour aider les familles. Dans les budgets, je n'ai pas trouvé trace de ce treizième mois; j'ai trouvé un petit montant de 20,92 euros pour les plus de 17 ans. Peut-être allez-vous y arriver dans le courant de la législature? Je le souhaite et nous applaudirons cette mesure. Simplement, je vous demanderai d'être attentive au principe de la différenciation positive qui nous est cher. Certaines familles, comme les familles monoparentales, ont des besoins plus importants que d'autres. Dans ce cadre, il faut imaginer des réponses adéquates au niveau des allocations familiales. Dommage que Mme Onkelinx ne soit pas là, mais elle prendra connaissance du rapport.

02.87 Sabine Laruelle, ministre: Vous avez entièrement raison. Il faut être attentif aux familles qui sont dans le besoin. C'est la raison pour laquelle nous avons augmenté les allocations familiales des indépendants, où pour le premier enfant, le décalage était encore très important!

02.88 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!): J'avais prévu, pour terminer le volet allocations familiales, un petit passage qui vous fera plaisir, madame Laruelle!

Un autre enjeu urgent à prendre en compte est le cas des familles recomposées, notamment le classement de l'enfant quand il arrive dans des situations de famille de plus en plus complexes. Je pense qu'une question préjudicielle a été posée à la Cour d'arbitrage et que des solutions doivent être trouvées rapidement à ce niveau.

Madame Laruelle, l'incessibilité des allocations familiales pour les indépendants qui ont des dettes vis-à-vis de l'État est importante. Vous avez répondu à mon collègue Wouter De Vriendt que des indépendants ne touchaient pas les allocations familiales auxquelles ils avaient droit parce qu'ils étaient en dette vis-à-vis de l'État. L'allocation familiale est un droit de l'enfant. Il doit être incessible.

En ce qui concerne le budget Santé, nous nous réjouissons du maintien de la norme de croissance. Cela nous semble positif, monsieur Mayeur. L'ensemble de cette augmentation n'a pas encore été affecté. Un fonds de réserve a été créé. Il est toujours bon de se laisser un temps de réflexion, de consulter les besoins en la matière. Cette question est particulièrement sensible. Nous serons attentifs, lors de l'évolution du budget, à ce que ces moyens soient bien affectés à des besoins de santé non repris par ailleurs.

J'ai évoqué tout à l'heure la question de la prise en charge des frais d'hospitalisation. En effet, 40% des factures ne sont pas honorées par les familles qui n'en ont pas les moyens.

Il y a des choses à faire en la matière pour organiser encore mieux la solidarité.

Deux lois généreuses et intéressantes dans leur principe ont été votées sous la précédente législature. Je suis déçu car elles n'ont pas été appliquées. On avait dit que le bilan du précédent ministre des Affaires sociales était absolument extraordinaire et on peut mettre à son crédit le maintien de la norme de croissance. Mais je dois constater que la loi sur les patients victimes d'erreurs médicales n'est pas appliquée, on a dû reporter son entrée en vigueur. J'espère donc qu'on y travaille ardemment au sein du gouvernement et dans les cabinets. J'ai posé plusieurs questions sur ce point à un ministre, le statut OMNIO, qui est intéressant pour permettre à chacun de se soigner, connaît une implémentation totalement insuffisante. Les gens ne sont pas informés et le fait de demander aux organismes assureurs de recueillir des données en matière de revenus était totalement inadapté. Cela a été pointé au début de la mise en place de la mesure. Aujourd'hui, on voit que beaucoup d'ayants droit ne bénéficient pas de cette mesure car ils sont mal informés. Il y a des efforts à faire.

02.89 Yvan Mayeur (PS): Il y a eu le débat concernant la santé tout à l'heure et la ministre a répondu sur ces points. Vous trouverez cela dans le compte rendu. Je voulais vous dire qu'en matière d'aléas thérapeutiques, la loi qui a été votée connaît des problèmes techniques, d'après l'administration de la Santé publique. Puisque la loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2009, la ministre a donné mission à l'administration de résoudre ces problèmes et, le cas échéant, de venir avec des corrections. Ces corrections ne seront pas philosophiques puisque le Parlement a tranché, elles ne pourront être que techniques pour la bonne application de la loi. Cela peut arriver, ce n'est pas la première fois qu'on corrige des lois d'un point de vue technique. De toute façon, l'ambition est que cette loi soit appliquée au 1^{er} janvier 2009.

02.90 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!): Monsieur Mayeur, je vous remercie pour cette précision.

L'élargissement des titres-services à l'accueil de l'enfant a déjà fait couler beaucoup d'encre et de salive en commission des Affaires sociales. J'ai vu les accueillantes d'enfants à domicile manifester la semaine passée. Elles ont été reçues par deux ministres, Mme Milquet et Mme Onkelinx, que j'interrogerai la semaine prochaine sur le sujet. Dans le cadre d'un budget étriqué, aux marges limitées, je voudrais dire que les titres-services...

02.91 Bart Tommelein (Open Vld): Mijnheer de voorzitter, deze voormiddag werd tijdens de Conferentie van voorzitters een spreektijd van tien minuten afgesproken.

De **voorzitter**: De heer Gilkinet vat nu wel zijn twintigste minuut spreektijd aan, maar hij werd enkele keren lang onderbroken. Ik heb de andere betogen ook wat laten uitlopen.

02.92 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!): Les titres-services, ce n'est pas une mesure sans coût pour l'État. Il y a donc un choix philosophique dans l'affectation des budgets. Accorde-t-on aux accueillantes d'enfants le statut complet qu'elles méritent et qu'on leur a promis de longue date? La majorité arc-en-ciel a accompli quelques pas vers ce statut. Ou alors propose-t-on des nounous à domicile aux familles qui en ont bien besoin, y a-t-il des moyens pour un accueil individualisé financé par l'État alors qu'il existe des structures collectives qui demandent des moyens de longue date? Vous le savez, nous défendons un renforcement d'abord et avant tout de l'accueil des petits enfants, notamment grâce aux accueillantes d'enfants à domicile mais aussi un soutien par le fédéral des structures collectives d'accueil.

J'en viens au dossier des pensions sur lequel je suis longuement intervenu au sujet de la cotisation de solidarité. Notre diagnostic en matière de pensions c'est que la non-liaison des pensions au bien-être a entraîné une situation plus que délicate pour les bénéficiaires des plus anciennes pensions, des plus petites pensions, qui sont les petits indépendants, madame Laruelle, qui sont les femmes à carrière incomplète pour s'être occupées de leurs enfants, de leur famille. Comme le montre le comité d'étude sur le vieillissement, qui est venu en commission des Affaires sociales avant votre arrivée à ce poste, madame Arena, on arrive à des niveaux de revenus se situant sous le seuil de pauvreté pour 20,6% des plus de 65 ans et 24,6% des plus de 75 ans, contre 13% pour l'ensemble de la population. Cette phrase est extraite de son rapport.

Par ailleurs, le coût de la vie augmente, le coût de la nourriture ou de l'énergie, et cela provoque une dualisation de la société qui se vit au carré en matière de pensions. L'effet est renforcé par le fameux effet Matthieu, comme le démontre une étude de la KUL: ceux qui bénéficient d'un deuxième pilier de pension sont ceux qui ont déjà un meilleur salaire et donc une meilleure pension. Il faut donc s'intéresser à la régulation de ces pensions dans le cadre du deuxième et du troisième pilier. Je vous l'ai dit en commission, madame la ministre, et je vous le répète. C'est un enjeu de société évident.

02.93 Marie Arena, ministre: À ce propos, c'est la raison pour laquelle le deuxième pilier ne figurait pas dans les priorités de la note de politique générale; la priorité était accordée à la pension légale. Une évaluation devrait être réalisée du coût et de l'inéquité de ce deuxième pilier.

02.94 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!): Une autre chose est le contrôle de l'utilisation de ces moyens financiers par l'État.

Le **président**: Monsieur Gilkinet, cela fait maintenant 20 minutes que vous parlez.

02.95 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!): Je termine.

Madame la ministre, vous savez que j'ai critiqué fortement la décision de la majorité gouvernementale de supprimer la cotisation de solidarité dans un cadre où l'on ne dégage pas suffisamment de moyens pour revaloriser les petites pensions, au seuil de la pauvreté.

02.96 Marie Arena, ministre: Monsieur Gilkinet, je ne peux pas vous laisser dire.

On a indiqué que sur les 100 millions de 2008, 70 millions étaient consacrés aux pensions les plus basses et 30 millions à la suppression de la cotisation de solidarité pour les pensions les plus basses concernées par cette cotisation. Affirmer qu'on ne fait rien pour les pensions les plus basses et qu'on fait tout via la cotisation de solidarité est inexact! Vous prétendez que vous agiriez autrement si vous étiez dans un monde idéal. Excusez-moi mais si vous attendez d'être dans le monde idéal pour agir, cela va être compliqué.

Je dis simplement que nous avons pris nos responsabilités en travaillant sur les petites pensions dans un premier temps. C'est notre priorité. C'est l'action 2008. On continuera à travailler sur la liaison de ces pensions au pouvoir d'achat et au bien-être.

02.97 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!): Je ne suis foncièrement pas d'accord avec vous à ce sujet.

Vous avez ouvert la boîte de Pandore. Si vous avez 30 millions pour cette année, pour supprimer la cotisation de solidarité, je vous propose d'augmenter de 4% les pensions prises avant 1985! Si vous avez 60 millions l'année prochaine, augmentez de 3% les pensions prises avant 1992! J'ai des propositions d'affectation des moyens qui sont prioritaires.

Entre deux injustices, il faut combattre la plus forte. Madame la ministre, quand il y a le feu à la maison, on ne s'occupe pas d'une fuite d'eau.

Je clôture ici car j'ai déjà dépassé mon temps de parole.

02.98 Marie Arena, ministre: Allez jusqu'au bout du raisonnement et dites les choses, plutôt que dire tout et son contraire. Dites que vous êtes contre la suppression de la cotisation de solidarité. Dites-le! Ce sera dans le compte rendu.

Mais non, courage, fuyons!

Le **président**: J'ai encore deux orateurs: Jean-Jacques Flahaux, qui a promis d'être bref, en mevrouw Sonia Becq.

02.99 Jean-Jacques Flahaux (MR): Monsieur le président, chers collègues, comme mon ami Pierre-Yves Jeholet l'a évoqué tout à l'heure, je souhaiterais aborder le volet relatif à l'Égalité des chances.

Monsieur le président, je tiens à souligner que je suis fier d'intervenir en tant que représentant de la frange masculine de notre Parlement dans le cadre d'un débat relatif à l'égalité des chances. En effet, il arrive trop souvent que cette matière soit prise en charge par les femmes, même si ces dernières sont importantes, notamment quand on sait qu'elles représentent une moitié de la population mondiale.

Cela dit, même si beaucoup d'initiatives ont été prises en la matière, de nombreuses autres doivent encore l'être, en tout cas dans les pays du tiers-monde qui – je le rappelle – comptent 85% de la population mondiale.

Je reconnais que Mme Milquet m'a rassuré quant aux intentions en matière d'égalité des chances en commission des Affaires sociales. Cependant, je voudrais revenir quelques instants sur quelques aspects.

Le premier d'entre eux concerne l'emploi. À cet égard, avoir un ministre à la fois ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances est, selon moi, une chance. Car c'est surtout en matière d'emploi qu'il existe un problème d'égalité.

Comme cela a été évoqué en commission et en comité d'avis pour l'Égalité des chances, l'existence de problématiques comme celles relatives aux organisations syndicales, aux conseils d'entreprises et aux organismes collatéraux de l'État est la preuve que beaucoup de travail reste à faire.

Selon moi – sur ce point mon avis diverge de celui de Mme la ministre de l'Emploi –, le grand frein à l'égalité des chances en matière d'emploi est la possibilité pour les mères de famille d'avoir accès à l'emploi. Qui opte pour un travail à temps partiel? Qui renonce à travailler? Il s'agit souvent de jeunes femmes. Nous vivons dans une société machiste et beaucoup d'entre elles doivent renoncer à travailler.

Madame la ministre, je ne remets nullement en cause votre politique. Florence Reuter a évoqué tout à l'heure l'élargissement des titres-services à la politique de l'accueil de l'enfance. Je dois bien constater que si du côté flamand, beaucoup de choses sont faites, du côté francophone, on est loin du compte. De temps en temps, un cigogneau s'élève dans le ciel, mais il ne parvient qu'à créer dix fois moins de possibilités que ce qu'il faudrait. Lorsque, récemment, j'ai reçu l'appel à projets pour le plan "Cigogne X", je me suis demandé si on n'avait pas oublié un zéro dans les chiffres. Ce plan ne répondra en effet pas du tout aux demandes. Si l'on veut vraiment promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, il faut "booster" la possibilité d'accueil de l'enfance; ce dossier est particulièrement symbolique.

Je fais ici un petit clin d'œil: Mme la ministre m'avait dit qu'au sein de son cabinet, il y avait égalité. Je l'en félicite. Nous devons montrer l'exemple, balayer devant nos portes. Les cabinets ministériels, qui sont le vivier des futures hautes carrières administratives et privées, devraient obligatoirement être composés paritairement d'hommes et de femmes. À quoi sert de donner des leçons aux autres si on ne se les applique pas? C'est un objectif vers lequel nous devons tous tendre.

Dans notre société, le machisme n'est manifestement pas mort. La fonction régaliennne est encore très fortement liée à l'image de l'homme. Il faut dès lors, madame la ministre de l'Égalité des chances, prendre des mesures très symboliques, très visibles pour notre population. On l'a vu pour d'autres mesures, c'est souvent quand on prend des mesures – et le Parlement doit aussi montrer la voie à suivre dans toute une série de domaines –, que la population suit le mouvement. On a pu s'en rendre compte dans le dossier du mariage homosexuel.

Je peux cependant citer des contre-exemples. Certains métiers sont beaucoup trop sexués. Je ne parlerai pas des sages-femmes, évidemment, mais je pense plutôt à tous les métiers de l'éducation. De l'âge de 2 ans jusqu'à 23 ans, l'éducation des hommes et des femmes est assurée presque exclusivement par des femmes. Or, ce n'est pas sain. Il faudrait prendre des mesures structurelles allant dans l'autre sens.

En matière de coopération au développement, le gouvernement belge a, à travers son budget, exprimé la volonté d'arriver à 0,7% du PNB consacré à l'aide au développement. Dans ce domaine-là aussi, Mme la ministre de l'Égalité des chances devrait prendre langue avec son collègue de la Coopération au développement afin de s'assurer que des budgets soient prévus pour promouvoir l'égalité des chances dans le tiers-monde. Cela me paraît un point important.

J'en arrive maintenant à l'autre volet de l'égalité des chances: l'égalité sexuelle. C'est un point important. Je préfère d'ailleurs l'expression "égalité sexuelle" à "minorités sexuelles", que je trouve très connotée. Au nom de quoi est-on une minorité ou une majorité? Cela me paraît un peu tendancieux et fort machiste de ce point de vue.

Je sais que Mme la ministre a voulu me rassurer en commission et elle m'a effectivement rassuré sur le fait que le retour de la famille sociale-chrétienne ne serait pas un retour en arrière sur le plan de l'égalité sexuelle. J'ai simplement eu une petite frustration pas plus tard que ce samedi, à l'occasion de la Gay Pride à Bruxelles. J'y étais avec d'autres, notamment avec des parlementaires du Vld, d'Ecolo, du PS et du sp.a. Je tiens à le dire! Nous attendions cependant la présence de la famille sociale-chrétienne et humaniste. Tenir un discours, c'est bien mais le montrer sur le terrain, c'est encore mieux! J'espère que, l'année prochaine, le cdH sera également présent, sinon cela signifie que le langage utilisé au parlement n'est pas appliqué sur le terrain, ce qui est évidemment toujours extrêmement regrettable.

J'avais également évoqué la problématique des réfugiés. Or, en matière d'égalité sexuelle, il faut savoir que l'on traite de la même manière tous les candidats réfugiés qui viennent de plus de 150 pays. Le thème de la Gay Pride de cette année était d'ailleurs de montrer tous les pays où il existe encore un "arriéré" sur ce plan-là.

Il faut, selon moi, appliquer un traitement particulier à ce point car il y va de la vie de la plupart des personnes. Je pense aussi, madame la ministre de l'Égalité des chances, qu'en matière d'égalité sexuelle, c'est également un travail d'images qu'il faut mener. Je vous l'avais dit en commission; nous avons

maintenant des enfants issus de couples homosexuels. C'est la loi! Or, ces enfants subissent encore trop souvent, à l'école, un ostracisme inacceptable de la part de leurs petits camarades. Il ne faut pas en vouloir aux enfants mais bien à l'image que notre société donne encore à ce propos. Un grand travail reste encore à faire sur ce plan.

De même, il reste encore pas mal d'ostracisme en matière d'accès au logement et à l'emploi. La députée Katia della Faille qui, je le rappelle, est marraine des Holebis en Flandre a aussi évoqué la problématique des maisons de repos. Dans les faits, il est extrêmement difficile pour des ménages homosexuels d'avoir accès aux maisons de repos. Soit la direction, soit les autres pensionnaires considèrent négativement cette problématique de la coexistence dans les maisons de repos.

Je voulais abonder aussi sur ce que disait ma collègue Maggie De Block à propos de la problématique des transgenres. Sans doute cela fait-il sourire. On préfère découper Bruxelles-Hal-Vilvorde que de s'intéresser à leur situation. Pourtant le problème est réel et doit encore être mis en œuvre tant au point de vue de l'image qu'en termes d'opération, de ses aspects administratifs et de son acceptation au niveau familial.

C'est un point important qui mérite d'être mis en évidence.

De **voorzitter**: Thans is de laatste spreekster aan het woord in de sector van de Sociale Zaken, met name mevrouw Becq. Wij hebben al vier uur aan deze sector gewijd.

02.100 Sonja Becq (CD&V - N-VA): Mijnheer de voorzitter, ik zal uw geduld hopelijk niet te lang op de proef stellen maar ik vond het toch wel belangrijk een aantal aandachtspunten in de kijker te stellen. Enerzijds vind ik het belangrijk dat wij voorstander zijn van en mede vragende partij voor een sterk sociaaleconomisch beleid waarin wordt ingezet op werk en op een verhoogde sociale bescherming. Mevrouw Arena heeft er daarnet naar verwezen wat de pensioenen betreft.

Wij hebben al een aantal maatregelen genomen voor de laagste en oudste pensioenen, inzake de arbeidsongeschiktheid en de minimale invaliditeitsuitkering. Er is ook het optrekken van de leeftijdsbijslag naar een volwaardige dertiende maand en de verhoogde kinderbijslag voor personen met een handicap. Het zijn belangrijke stappen. Zelfs met een schaarste aan middelen zetten wij in eerste instantie de nodige stappen vooruit voor deze groepen, dit jaar en de komende jaren.

Mevrouw de minister, wij steunen uw plan om de werkgelegenheid te verhogen en de toegang tot de arbeidsmarkt te versterken. Het verhogen van de werkgelegenheidsgraad is de beste manier om ons te wapenen tegen armoede en tegen sociale uitsluiting en tegelijk om de kosten van de vergrijzing voor een stuk op te vangen. Ook belangrijk – en u bent daarmee bezig – is het vereenvoudigen van de banenplannen, zorgen voor lastenverlaging en het wegwerken van de nog steeds bestaande werkloosheidsvallen.

Daarstraks werd even verwezen naar de problematiek van de werkloosheid en het leefloon. U heeft voorzien in verder onderzoek naar een manier om dit op te vangen. Wij vinden het ook belangrijk – en hiervan is iets minder sprake geweest, tenzij ik af en toe minder goed luisterde – dat de mechanismen inzake opleiding worden versterkt. Op dat vlak moeten aan de werkgevers de nodige incentives worden gegeven. De inspanningen inzake vorming die de Gewesten op dat vlak leveren verdienen de nodige ondersteuning en appreciatie.

Wij hebben het gisteren uitgebreid gehad over het activeringsbeleid, over het belang van een goede opvolging om zowel jonge mensen als veertig- en vijftigplussers de kans te geven om een goede weg te vinden op de arbeidsmarkt en daarin te worden begeleid. Tegelijk moeten zij ook weten dat er naast deze begeleiding ook een sanctiemogelijkheid bestaat.

Wat de begeleidende maatregelen betreft, kaart u geregeld het overleg met de sociale partners aan. Wij vinden het even belangrijk dat in die begeleidende maatregelen ook de Gewesten worden meegenomen en geresponsabiliseerd. Wanneer zij hun autonomie opeisen, moeten zij ook mee de verantwoordelijkheid dragen voor de initiatieven die ze al of niet nemen.

U stelt ook een evaluatie van de verlofstelsels voor. Wij zijn ter zake ook vragende partij. Wij vragen nog meer aandacht voor zorgtaken. Er werd er daarnet nog naar verwezen. Wij zouden graag hebben dat u mee stimulansen zoekt opdat ook mannen die zorgtaken op zich zouden nemen. Het zorgverlof wordt nu immers hoofdzakelijk opgenomen door vrouwen.

Dit brengt mij tot de loopbaanrekening waarvan sprake in de beleidsnota. Een collega zei daarnet in verband met de loopbaanregeling en de loopbaanontwikkeling dat de individuele verantwoordelijkheid daarin heel groot is.

Ik heb een vraag. Ik zag net de minister van Administratieve Vereenvoudiging. Ik weet niet meer of het in verband met pensioenen of met werkgelegenheid was, maar ik heb het volgende al eens aangekaart. Mensen zetten stappen in hun carrière. Ze werken voltijds, ze werken deeltijds, ze nemen loopbaanonderbreking, ze veranderen van statuut, ze zijn een tijd werkloos. Wat zijn hiervan de gevolgen op sociaal vlak, op vlak van pensioenen, van sociale zekerheid, van een eventuele uitkering? Dit heeft ook te maken met de werkloosheidsvallen. Ik vraag dat er wordt gezocht naar een kanaal - dat bestaat reeds gedeeltelijk via vakbonden en dergelijke meer - dat ten goede komt aan mensen die carrièrestappen zetten.

Misschien is de loopbaanrekening een instrument dat daarin kan spelen, opdat ik, wanneer ik morgen beslis deeltijds te gaan werken, zou weten wat daarvan de consequentie wanneer ik werkloos word. Men zal daarom niet beslissen niet deeltijds te gaan werken, maar men zal dan wel weten wat de consequenties daarvan zijn.

De problematiek van vrouwen, van alleenstaande vrouwen, en de vraag naar een verhoging van het overlevingspensioen is daaraan verbonden. Men moet weten wat de gevolgen daarvan zijn. Vooral vrouwen nemen vaak een beslissing met hun partner, een beslissing waarvan ze niet altijd weten wat de gevolgen op lange termijn zijn.

Ze weten ook niet wat de gevolgen voor hun pensioen zijn wanneer ze in een echtscheidings situatie komen. De berekening van een minimumpensioen waarin die echtscheidingsjaren niet meegeteld worden, is ook een element. Het zijn allemaal voorbeelden van initiatieven waarvoor wij graag zouden hebben dat daaraan aandacht wordt besteed, rekening houdend met de nieuwe gezinssituaties.

Wat de vereenvoudiging van de studentenarbeid betreft, denk ik dat iedereen het ermee eens is dat er iets moet gebeuren.

Wat het statuut van de onthaalouders betreft, vragen wij dat u een aantal stappen vooruit zou zetten. Ik weet dat het geen gemakkelijke problematiek is. Enerzijds, is er een statuut dat een aantal rechten geeft wanneer bijvoorbeeld kindjes niet komen en men als het ware werkloos is, in geval van ziekte, in verband met de opbouw van pensioen.

De onthaalouders vragen naar een echt sociaal statuut waarbij ze garanties hebben dat wanneer er geen kindjes opdagen, men kan terugvallen op een werkloosheidsuitkering en op die manier een stuk pensioen kan opbouwen.

Die vragen leven, en de financiële repercussies ervan – dat weet ik ook – gaan naar de Gemeenschappen.

02.101 Minister **Joëlle Milquet**: Samen met mijn collega Onkelinx heb ik een delegatie van onthaalmoeders ontvangen. Een duidelijk engagement inzake een volledig statuut voor onthaalouders werd opgenomen in ons regeerakkoord. Op basis van onze vergadering hebben wij beslist om een werkgroep op te richten, samen met de vertegenwoordigers van de Gemeenschappen, de sociale partners en de federale staat. Dat wordt een werk voor juni. Wij zijn van plan om een kalender voor onze onderhandelingen op te stellen, waarbij we een begin van resultaat voor september willen hebben. Met mijn collega heb ik verschillende maatregelen genomen om die werkgroep in de eerste week van juni uit te nodigen.

02.102 **Sonja Becq** (CD&V - N-VA): Mevrouw de minister, ik denk ook dat het belangrijk is omdat we vaststellen dat zich in de kinderopvang effectief minder onthaalouders aanbieden. Dat is een eerste punt.

Ten tweede, ik hoor hier fervente pleidooien om het systeem van de dienstencheques uit te breiden tot de kinderopvang. We moeten ons goed bewust zijn van het volgende feit. Als we daartoe zouden beslissen wordt een werknemersstatuut gecreëerd voor mensen die kinderopvang ook aan huis doen, net zoals onthaalouders die in individuele kinderopvang voorzien. Ik wil dat toch maar meegeven in het debat en de discussie over de dienstencheques. Er wordt dan namelijk wel een statuut gegeven aan de onthaalmoeder die desgevallend in het stelsel van de dienstencheques zou functioneren, terwijl uiteindelijk de vraag van de bestaande onthaalmoeders open blijft staan.

Dat brengt mij op het onderwerp van de dienstencheques. Kort wil ik daarover nog zeggen dat wij de betaalbaarheid een belangrijk punt blijven vinden. Dat er met de dienstencheques tegemoetgekomen wordt aan de vraag van vele gezinnen, blijven wij ook onderstrepen. Daarom vinden wij juist belangrijk dat het systeem betaalbaar is en blijft. Ik zou niet graag hebben dat het systeem omwille van de hoge kosten ooit eens tot een einde komt. Ook wanneer er sprake is over de uitbreiding van dienstencheques, willen wij dat het systeem betaalbaar blijft.

Met kinderopvang en dienstencheques kan ik niet goed weg. Kinderopvang is een materie van de Gemeenschappen. De Gemeenschappen hebben eigen criteria over de manier waarop zo'n kinderopvang georganiseerd wordt.

Ik herhaal wat ik in de commissie heb gezegd naar aanleiding van de emotionele pleidooien omdat er onvoldoende kinderopvang in Wallonië is.

Rekening houdend met de bevoegdheidsverdeling zoals die er nu is, moet men toch ook kijken naar de uitbouw van de dienstencheques en de financiële haalbaarheid van dit systeem, zowel voor de overheid als voor de gebruikers. Wij vinden het goed dat er dienstencheques aan een lager tarief voor lagere inkomens zijn. Mevrouw de minister, ik moet hier wel aan toevoegen dat ik betreur dat zij pas achteraf terugkrijgen wat zij in het begin aan meerkosten moeten betalen.

Mevrouw Arena is er niet meer maar ik ga toch nog even in op de pensioenen. Dat er een conferentie komt op lange termijn, waar de vervangratio, de leefbaarheid en de zekerheid die mensen moeten hebben wanneer ze een pensioen hebben opgebouwd in de loop van de jaren belangrijke thema's zullen zijn, neemt niet weg dat wij het ook belangrijk vinden dat er initiatieven worden genomen voor de minimumpensioenen en de overlevingspensioenen. Dat geldt zeker voor de overlevingspensioenen van jonge vrouwen met kinderen. Mijn vraag in dat verband is of de gezinsdimensie niet op een of andere manier sterker kan worden ingebouwd om ook in die mogelijkheid van tewerkstelling te voorzien.

Nog iets voor de minister van Vereenvoudiging. Het gaat om het ene loket om het pensioen aan te vragen. Ik moet eerlijk toegeven – misschien sta ik niet zo heel ver van mijn pensioen meer – dat ik er als gewone burger van uitging dat ik mijn pensioen maar op een plaats zou moeten aanvragen. Ik heb geleerd van de ombudsman dat dit niet kan, dat het niet één geïntegreerde aanvraag is. Ik vind dat eigenlijk jammer.

Er is ook een site waarop men zijn pensioen kan berekenen. Men moet binnen een bepaald kader vallen als men die simulatie effectief wil laten werken want men mag niet tegelijkertijd deeltijds werken binnen een bepaald statuut of in de loop van het jaar van statuut veranderen. Dan slaat de simulatie tilt. Ik denk dat daar toch nog belangrijke inspanningen kunnen geleverd worden voor de mensen die op het vlak van vereenvoudiging nog wel wat kunnen bijdragen.

Een laatste punt heeft betrekking op personen met een handicap. Het is daarstraks al gezegd dat we als overheid een belangrijke rol te spelen hebben als we zeggen dat we 3% tewerkstelling van personen met een handicap willen. We moeten dan wel eerst in eigen boezem kijken en nagaan in hoeverre dat ook effectief is gebeurd bij de overheid. Wij moeten het voorbeeld geven. Ik weet dat er ook inzake de toegankelijkheid van overheidsgebouwen een probleem is en ik hoop dat daarvoor een oplossing kan worden gevonden. De gebouwen waarin ook personen met een handicap terecht moeten kunnen, zijn nu niet toegankelijk. Ik zal de bevoegde minister daar te gepasten tijde opnieuw over ondervragen.

De **voorzitter**: Collega's, hiermee werd de sector Sociale Zaken afgerond. Ik stel een onderbreking tot ongeveer 19.55 uur voor, waarna wij de sector Economie en de andere sectoren tot het einde zullen behandelen.

De vergadering wordt gesloten. Volgende vergadering woensdag 21 mei 2008 om 19.55 uur.
La séance est levée. Prochaine séance le mercredi 21 mai 2008 à 19.55 heures.

*De vergadering wordt gesloten om 19.20 uur.
La séance est levée à 19.20 heures.*

Dit verslag heeft geen bijlage.

Ce compte rendu n'a pas d'annexe.